

Les Vêtements de Sport Gildan Inc.
Annexe 51-102A4
Déclaration d'acquisition d'entreprise

Rubrique 1 — Identification de la Société

1.1 Dénomination et adresse de la Société

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (« Gildan » ou la « Société »)
600, boul. de Maisonneuve Ouest, 33^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3J2

1.2 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Rob Assal, premier vice-président et chef des affaires juridiques et des services administratifs, au 514-735-2023.

Rubrique 2 — Détail de l'acquisition

2.1 Nature de l'entreprise acquise

Le 1^{er} décembre 2025, Gildan a acquis Hanesbrands Inc. (désormais connue sous le nom de Hanesbrands LLC, « Hanesbrands »), en plusieurs étapes, aux termes d'une convention et d'un plan de fusion datés du 13 août 2025 (la « convention de fusion »), en contrepartie d'actions ordinaires du capital de Gildan (les « actions ordinaires de Gildan ») et de trésorerie (les « transactions »).

L'entreprise Hanesbrands acquise par Gildan est un chef de file mondial dans le marché du vêtement emblématique de tous les jours. Hanesbrands détient un portefeuille de marques de vêtements reconnues dans les principales catégories de vêtements de base et de vêtements prêts-à-porter d'intérieur, notamment *Hanes*, *Bonds*, *Bali*, *Maidenform*, *Playtex*, *Bras N Things*, *Berlei*, *Wonderbra*, *Zorba*, *JMS/Just My Size* et *Comfortwash*. Hanesbrands exerce ses activités en Amérique, en Australie et en Asie et conçoit, fabrique, fournit et vend une vaste gamme de vêtements de base et de vêtements prêts-à-porter d'intérieur, comme des t-shirts, des soutiens-gorge, des petites culottes, des vêtements aminçissants, des sous-vêtements et des chaussettes, qui sont fabriqués ou achetés. Les produits de Hanesbrands sont distribués et offerts aux consommateurs par l'intermédiaire de marchands du marché de masse, de détaillants intermédiaires, de grands magasins, de magasins spécialisés, de magasins de vente au détail appartenant à la Société ainsi que par l'intermédiaire des sites Web de commerce électronique de détaillants et des sites Web de la Société. Le portefeuille de marques de premier plan de Hanesbrands est conçu pour répondre aux besoins et aux désirs de divers secteurs de consommation grâce à un large éventail de vêtements de base.

Tous les montants figurant dans cette déclaration d'acquisition d'entreprise sont en dollars américains.

2.2 Date d'acquisition

Le 1^{er} décembre 2025.

2.3 Contrepartie

Traitement des attributions fondées sur des actions ordinaires et des capitaux propres de Hanesbrands

À la clôture, conformément aux modalités de la convention de fusion, à la date de prise d'effet de la fusion de la première société mère (au sens donné à ce terme dans la convention de fusion), les actionnaires de Hanesbrands ont reçu, pour chaque action ordinaire de Hanesbrands détenue, a) 0,102 action ordinaire de Gildan (la « contrepartie en actions ») et b) 0,80 \$ en trésorerie, sans intérêt (la « contrepartie en trésorerie »), sous réserve des retenues d'impôt applicables.

De plus, aux termes de la convention de fusion, à la date de prise d'effet de la fusion de la première société mère :

- a) Chaque option en cours visant l'acquisition d'une action ordinaire de Hanesbrands (une « option de Hanesbrands ») a été convertie en une option visant l'achat d'un nombre d'actions ordinaires de Gildan (chacune, une « option de Gildan ») égal au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus proche) résultant de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Hanesbrands visées par l'option de Hanesbrands concernée par ii) le ratio d'échange des attributions fondées sur des capitaux propres (au sens donné à ce terme ci-après). Le prix d'exercice par action pour chaque option de Gildan sera égal au quotient (arrondi au cent entier supérieur le plus proche) résultant de la division A) du prix d'exercice par action ordinaire de Hanesbrands pour l'option de Hanesbrands concernée par B) le ratio d'échange des attributions fondées sur des capitaux propres. Par ailleurs, chaque option de Gildan continuera d'être régie par les mêmes modalités que celles qui s'appliquaient à l'option correspondante de Hanesbrands immédiatement avant la clôture.
- b) Chaque unité d'actions incessibles de Hanesbrands en circulation (une « UAI de Hanesbrands ») a été convertie en une unité d'actions incessibles de Gildan (chacune, une « UAI de Gildan ») libellée en un nombre d'actions ordinaires de Gildan égal au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus proche) résultant de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Hanesbrands faisant l'objet de ces UAI de Hanesbrands par ii) le ratio d'échange des attributions fondées sur des capitaux propres.
- c) Chaque unité d'actions liées au rendement de Hanesbrands en circulation (une « UAR de Hanesbrands ») a été convertie en une UAI de Gildan libellée en un nombre d'actions ordinaires de Gildan égal au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus proche) résultant de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Hanesbrands faisant l'objet de ces UAR de Hanesbrands en fonction du niveau de rendement ciblé par ii) le ratio d'échange des attributions fondées sur des capitaux propres.

« Ratio d'échange des attributions fondées sur des capitaux propres » s'entend de la somme résultant de l'addition a) de 0,102 et b) du quotient, arrondi à la deuxième décimale, résultant de la division i) de 0,80 \$ par ii) la moyenne des moyennes pondérées en fonction du volume des cours des actions ordinaires de Gildan à la Bourse de New York (la « NYSE ») pour chacun des 20 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse ayant précédé de deux jours de bourse la date de clôture. Le règlement de toute UAI de Gildan correspondant à une UAI de Hanesbrands ou à une UAR de Hanesbrands sera effectué en actions ordinaires de Gildan achetées par Gildan sur le marché secondaire. Par ailleurs, chaque UAI de Gildan continuera d'être régie par les mêmes modalités que celles qui s'appliquaient aux UAI de Hanesbrands ou aux UAR de Hanesbrands correspondantes immédiatement avant la date de prise d'effet de la première fusion de Gildan, pourvu que, dans le cas de toute UAR de Hanesbrands, les conditions d'acquisition de droits fondées sur le rendement ne s'appliquent plus.

Contrepartie de la fusion

La contrepartie de la fusion est évaluée à environ 2,3 milliards de dollars, à savoir a) la contrepartie en actions, d'un montant estimé à environ 2,0 milliards de dollars (compte tenu des 36 090 480 actions ordinaires de Gildan émises à la clôture et d'un cours de clôture de 55,82 \$ l'action ordinaire de Gildan à la NYSE le 28 novembre 2025), b) la contrepartie en trésorerie, d'un montant d'environ 283 millions de dollars (compte tenu des 353 828 234 actions ordinaires de Hanesbrands émises et en circulation immédiatement avant la date de prise d'effet de la fusion de la première société mère) et c) la contrepartie en attributions fondées sur des capitaux propres, d'un montant estimé à environ 47 millions de dollars.

La tranche en trésorerie de la contrepartie de la fusion, le refinancement de certaines dettes existantes de Hanesbrands et le paiement des frais et charges connexes ont été financés au moyen du produit tiré d'une nouvelle facilité d'emprunt à terme de 1,1 milliard de dollars américains contractée parallèlement à la clôture des transactions et d'un placement privé visant des billets non garantis de premier rang de Gildan d'un capital total de 1,2 milliard de dollars américains, qui avait été conclu plus tôt au cours de l'exercice, à savoir le 7 octobre 2025, ainsi que des fonds en caisse et d'autres sources de financement dont disposait Gildan.

Transactions de financement par emprunt

Parallèlement à la signature de la convention de fusion, Gildan a conclu une lettre d'engagement de financement par emprunt prévoyant certains financements par emprunt pour financer la tranche en trésorerie de la contrepartie des transactions, rembourser certaines des dettes existantes de Hanesbrands et payer les charges engagées dans le cadre des transactions. Le financement se composait initialement d'une facilité de crédit-relais d'un capital total de 1,2 milliard de dollars (l'« engagement relatif à la facilité de crédit-relais ») et d'emprunts à terme d'un capital total de 1,1 milliard de dollars, à savoir un emprunt à terme de deux ans de 500 millions de dollars et un emprunt à terme de trois ans de 600 millions de dollars (la « nouvelle facilité d'emprunt à terme »). Le 10 septembre 2025, la Société a conclu un ajout à la lettre d'engagement de financement par emprunt aux termes duquel une partie des engagements relatifs à la facilité de crédit-relais et à la nouvelle facilité d'emprunt à terme ont été syndiqués auprès de certaines autres institutions financières. L'engagement relatif à la facilité de crédit-relais a par la suite été résilié au quatrième trimestre de 2025, à la clôture du placement par la Société de billets non garantis de premier rang d'un capital total de 1,2 milliard de dollars (ce placement est décrit plus en détail ci-après). La nouvelle facilité d'emprunt à terme a été rendue disponible aux fins d'emprunt à la clôture des transactions et a été entièrement utilisée à cette même date dans le cadre de celles-ci. La nouvelle facilité d'emprunt à terme porte intérêt, au gré de la Société, au SOFR à terme majoré d'un ajustement de 0,10 % et majoré d'une marge applicable de 1,45 % à 1,58 %, marge applicable qui varie selon les notations de la dette publique de la Société. L'emprunt à terme de deux ans arrivera à échéance deux ans après la clôture de la nouvelle facilité d'emprunt à terme et l'emprunt à terme de trois ans arrivera à échéance trois ans après la clôture de la nouvelle facilité d'emprunt à terme. Les prêts à terme comprendront des clauses restrictives essentiellement similaires à celles des conventions de crédit existantes de Gildan.

Par ailleurs, le 16 septembre 2025, la Société a modifié sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable non garantie afin de faire passer le total des engagements renouvelables de 1 milliard de dollars à 1,2 milliard de dollars.

Le 7 octobre 2025, la Société a émis a) des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 4,700 %, série 1 (les « billets de série 1 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2030, et b) des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 5,400 %, série 2 (les « billets de série 2 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2035. L'engagement relatif à la facilité de crédit-relais a été résilié à la clôture du placement des billets de série 1 et de série 2 en dollars américains.

Immédiatement après la clôture des transactions, Gildan a utilisé une partie du produit tiré des transactions de financement par emprunt susmentionnées pour refinancer certaines des dettes existantes de Hanesbrands, y compris a) le remboursement de tous les montants impayés aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Hanesbrands et la résiliation de celle-ci (623 millions de dollars), b) le règlement et la mainlevée des billets de premier rang à 9,00 % de Hanesbrands échéant en 2031 (649 millions de dollars) et c) le remboursement de tous les montants impayés aux termes de la facilité de titrisation des débiteurs de Hanesbrands échéant en 2026 (115 millions de dollars).

2.4 Effet sur la situation financière

Par suite des transactions, Hanesbrands est devenue une filiale entièrement détenue de Gildan.

Le siège social de Gildan demeurera à Montréal, au Québec, et la société issue du regroupement conservera une forte présence à Winston-Salem, en Caroline du Nord. De plus, Gildan a l'intention d'entamer un examen des solutions de rechange stratégiques pour Hanesbrands Australia, qui pourraient inclure une vente ou une autre opération.

Se reporter à la rubrique 2.3 pour obtenir une description de l'incidence des transactions sur la dette à long terme de Gildan.

Se reporter aux informations financières consolidées résumées pro forma non auditées de Gildan figurant à l'annexe A jointe à la présente déclaration d'acquisition d'entreprise pour obtenir un complément d'information sur l'incidence estimée des transactions sur la situation financière de Gildan.

2.5 Évaluations antérieures

À la connaissance de la société, aucune opinion en matière d'évaluation n'a été obtenue au cours des 12 derniers mois par la Société ou par Hanesbrands et exigée en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une bourse canadienne ou un marché canadien à l'appui de la valeur de la contrepartie payée par la Société dans le cadre des transactions.

2.6 Parties à l'opération

La transaction n'a pas été faite avec une personne informée, une personne ayant des liens avec la Société ou un membre du même groupe que celle-ci (au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada) de Gildan.

2.7 Date de la déclaration

Le 15 décembre 2025.

Rubrique 3 — Information financière

Les états financiers qui figurent dans l'annexe A jointe à la présente déclaration d'acquisition d'entreprise, comme l'exige la partie 8 du Règlement 51-102, sont les suivants :

- informations financières consolidées résumées pro forma non auditées de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 ainsi qu'au 28 septembre 2025 et pour la période de neuf mois close à cette date;
- états financiers consolidés audités de Hanesbrands Inc. au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 et pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 28 décembre 2024;
- états financiers consolidés résumés non audités de Hanesbrands Inc. au 27 septembre 2025 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024.

La date de prise d'effet des hypothèses utilisées dans la préparation des informations financières pro forma figurant dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise est le 6 novembre 2025, à moins d'indication contraire dans les présentes. Il est entendu que les informations financières pro forma ne reflètent pas les valeurs réelles définitives devant être comptabilisées à l'égard des transactions.

Énoncés et informations prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise constituent des « énoncés prospectifs » et de l'information prospective au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada (collectivement, des « informations prospectives »). Les informations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », « pro forma », « perspectives » ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment les déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Gildan, constituent des énoncés prospectifs et devraient être traitées comme telles. Plus particulièrement, et sans s'y limiter, la présente déclaration d'acquisition d'entreprise contient des informations prospectives concernant l'intention de Gildan d'entreprendre un examen des solutions de rechange stratégiques pour Hanesbrands Australia. Le lecteur est invité à consulter les documents publics déposés par Gildan auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis et auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer les résultats futurs de Gildan. Les informations prospectives sont, du fait de leur nature, incertaines et les résultats ou les événements qu'elles expriment ou sous-entendent pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces informations prospectives comprennent notamment ceux qui sont traités et présentés dans les documents publics déposés par Gildan auprès de la SEC et des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. De plus, à moins d'indications contraires, les informations prospectives figurant dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise ont été établies en date du 15 décembre 2025, et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Toute information prospective contenue dans la présente déclaration de changement important est expressément visée par la présente mise en garde.

Informations financières consolidées résumées pro forma non auditées de
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.
pour l'exercice clos le 29 décembre 2024
et au 28 septembre 2025 et pour la période de neuf mois close à cette date

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES RÉSUMÉES PRO FORMA NON AUDITÉES

Les informations financières consolidées résumées pro forma non auditées suivantes (les « informations financières pro forma ») de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (« Gildan ») sont présentées pour illustrer les effets estimés de l'acquisition proposée de Hanesbrands Inc. (« Hanesbrands ») par Gildan, et elles sont datées du 10 novembre 2025. De plus, les informations financières pro forma reflètent le refinancement, par Gildan, de la dette existante de Hanesbrands à la date d'acquisition. Les informations financières pro forma sont présentées pour illustrer l'incidence des ajustements découlant de la comptabilisation des transactions qui devraient être nécessaires à la conclusion des transactions et des transactions de financement, comme il est décrit aux notes 1 et 7 afférentes aux informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma ont été préparées à partir des états financiers consolidés historiques de Gildan et de Hanesbrands. L'état consolidé résumé pro forma de la situation financière au 28 septembre 2025 tient compte des transactions, des transactions de financement et des autres ajustements comme s'ils avaient eu lieu le 28 septembre 2025. Les états consolidés résumés pro forma du résultat net pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 et pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 tiennent compte des transactions, des transactions de financement et des autres ajustements comme s'ils avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Tous les ajustements pro forma et leurs hypothèses sous-jacentes sont décrits dans les notes afférentes aux informations financières pro forma. Toutes les données financières contenues dans les informations financières pro forma sont présentées en dollars américains, à moins d'indications contraires.

Les états financiers consolidés historiques de Gildan ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »), et ils sont présentés en dollars américains. Les états financiers historiques de Hanesbrands ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « PCGR »), et ils sont présentés en dollars américains. Les informations financières pro forma ont été ajustées pour refléter les méthodes comptables et la présentation de l'information selon les IFRS de Gildan, et elles ont été préparées selon la méthode de l'acquisition conformément aux IFRS, Gildan étant l'acquéreur sur le plan comptable. Par conséquent, la contrepartie d'achat totale payée par Gildan dans le cadre des transactions sera répartie entre les actifs identifiables et les passifs de Hanesbrands en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition (la « clôture »). Tout excédent de la contrepartie d'achat totale sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris de Hanesbrands à leur juste valeur respective sera comptabilisé à titre de goodwill. La situation financière et la performance financière de Gildan après la conclusion des transactions tiendront compte des résultats de Hanesbrands après la conclusion des transactions.

Les informations financières pro forma ont été préparées conformément à l'article 11 du règlement de la SEC intitulé *Regulation S-X*, tel que modifié par la version définitive de la règle n° 33-10786 intitulée *Amendments to Financial Disclosures about Acquired and Disposed Businesses*, afin de décrire la comptabilisation des transactions et de présenter les synergies et autres effets des transactions pouvant raisonnablement être estimés qui se sont produits ou dont on peut raisonnablement s'attendre qu'ils se produiront (les « ajustements apportés par la direction »). Gildan a choisi de ne pas présenter d'ajustements apportés par la direction; elle ne présente que des ajustements découlant de la comptabilisation des transactions dans les informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma ont été préparées à titre indicatif seulement, et elles reposent sur des estimations préliminaires, des jugements comptables, les informations actuellement disponibles et des hypothèses que la direction de Gildan juge raisonnables. Les notes afférentes aux informations financières pro forma fournissent des informations sur la manière dont ces ajustements ont été calculés et présentés; ces ajustements pourraient être appelés à changer à mesure que de l'information supplémentaire deviendra disponible et que des analyses additionnelles seront effectuées. Par conséquent, il est probable que les ajustements réels différeront des ajustements pro forma, et il est possible que les écarts soient importants. Les informations financières pro forma ne visent ni à donner une indication des résultats qui se seraient réellement produits si les événements qui y sont reflétés s'étaient produits aux dates indiquées ni à projeter la situation financière future de la société consolidée. Les montants réels comptabilisés à la concrétisation des transactions pourraient différer considérablement des montants pro forma indiqués dans les présentes. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux informations financières pro forma.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ PRO FORMA NON AUDITÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

État consolidé résumé pro forma de la situation financière

Au 28 septembre 2025

(en milliers de dollars américains) – non audité

	Gildan (données historiques) 28 sept. 2025	Hanesbrands (données ajustées) 27 sept. 2025	Ajustements décollant de la comptabilisation des transactions – Transactions		Acquisition pro forma	Ajustements décollant de la comptabilisation des transactions – Transactions de financement		Données pro forma consolidées
		Note 3						
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 633	217 573	(283 042)	4 c)	47 164	2 300 000	7 i)	38 034
						(2 257 250)	7 i)	
						(18 380)	7 ii)	
						(33 500)	7 iii)	
Créances clients	723 854	454 977	—		1 178 831	—		1 178 831
Stocks	1 247 958	992 676	100 000	4 e), i)	2 340 634	—		2 340 634
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	140 364	133 701	—		274 065	—		274 065
Actifs courants détenus en vue de la vente	—	96 569	—		96 569	—		96 569
Total des actifs courants	2 224 809	1 895 496	(183 042)		3 937 263	(9 130)		3 928 133
Actifs non courants								
Immobilisations corporelles	1 161 290	190 417	—		1 351 707	—		1 351 707
Actifs au titre de droits d'utilisation	98 302	250 636	—		348 938	—		348 938
Immobilisations incorporelles	245 058	908 108	1 125 000	4 e), ii)	2 278 166	—		2 278 166
Goodwill	271 677	649 598	(649 598)	4 e), iii)	1 944 068	—		1 994 068
			1 722 391	4 e), iii)				
Impôt sur le résultat différé	19 621	248 675	(248 675)	4 e), iv)	19 621	(10 228)	7 v)	9 393
Autres actifs non courants	51 454	33 023	—		84 477	—		84 477
Total des actifs non courants	1 847 402	2 280 457	1 949 118		6 076 977	(10 228)		6 066 749
Total de l'actif	4 072 211	4 175 953	1 766 076		10 014 240	(19 358)		9 994 882
Passifs courants								
Créditeurs et charges à payer	585 248	969 868	47 528	5 a)	1 606 044	—		1 606 044
			3 400	5 b)				
Impôt sur le résultat à payer	51 509	—	—		51 509	—		51 509
Partie courante des obligations locatives	21 189	70 457	—		91 646	—		91 646
Partie courante de la dette à long terme	450 000	26 250	—		476 250	(26 250)	7 i)	450 000
Facilité de titrisation des créances clients	—	109 000	—		109 000	—		109 000
Passifs courants destinés à la vente	—	79 834	—		79 834	—		79 834
Total des passifs courants	1 107 946	1 255 409	50 928		2 414 283	(26 250)		2 388 033
Dette à long terme	1 304 220	2 210 071	37 692	4 e), v)	3 551 983	(2 206 666)	7 i), ii)	3 585 840
						2 281 620	7 i), ii)	—
						(41 097)	7 ii)	
Obligations locatives	96 080	252 999	—		349 079	—		349 079
Impôt sur le résultat différé	23 837	—	660	4 e), iv)	24 497	—		24 497
Régimes de retraite et prestations postérieures à la retraite	—	66 160	—		66 160	—		66 160
Autres passifs non courants	52 052	60 819	—		112 871	—		112 871
Total des passifs non courants	1 476 189	2 590 049	38 352		4 104 590	33 857		4 138 447
Total des passifs	2 584 135	3 845 458	89 280		6 518 873	7 607		6 526 480

	Gildan (données historiques) 28 sept. 2025	Hanesbrands (données ajustées) 27 sept. 2025	Ajustements découlant de la comptabilisation des transactions – Transactions		Acquisition pro forma	Ajustements découlant de la comptabilisation des transactions – Transactions de financement	Données pro forma consolidées
	Note 3						
Capitaux propres							
Capital social	287 065	—	2 011 535	4 a)	2 291 100	—	2 291 100
			(7 500)	5 a)			
Actions privilégiées	—	—	—		—	—	—
Actions ordinaires	—	3 538	(3 538)	5 c)	—	—	—
Capital d'apport supplémentaire	—	386 151	(386 151)	5 c)	—	—	—
Surplus d'apport	70 744	—	46 684	4 d)	117 428	—	117 428
Résultats non distribués	1 153 830	163 563	(163 563)	5 c)	1 110 402	(33 500)	1 083 437
			(40 028)	5 a)		41 097	7 ii)
			(3 400)	5 b)		(24 334)	7 ii)
						(10 228)	7 v)
Cumul des autres éléments du résultat global	(23 563)	(222 757)	222 757	5 c)	(23 563)	—	(23 563)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 488 076	330 495	1 676 796		3 495 367	(26 965)	3 468 402
Total des passifs et des capitaux propres	4 072 211	4 175 953	1 766 076		10 014 240	(19 358)	9 994 882

Se reporter aux notes afférentes aux informations financières pro forma.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ PRO FORMA NON AUDITÉ DU RÉSULTAT NET

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

État consolidé résumé pro forma du résultat net

Pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025

(en milliers de dollars américains, sauf les données par action) – non audité

	Gildan (données historiques) 28 sept. 2025	Hanesbrands (données ajustées, note 3) 27 sept. 2025	Ajustements découlant de la comptabilisation des transactions – Transactions		Acquisition pro forma	Ajustements découlant de la comptabilisation des transactions – Transactions de financement	Total pro forma
Ventes nettes	2 540 743	2 643 156	(6 125)	6 a), i)	5 177 774	—	5 177 774
Coût des ventes	1 722 834	1 564 723	(6 125)	6 a), i)	3 281 432	—	3 281 432
Bénéfice brut	817 909	1 078 433	—		1 896 342	—	1 896 342
Charges de vente et charges générales et administratives	264 320	722 445	11 250	6 a), ii)	998 015	—	998 015
Coûts (recouvrements) de restructuration et autres coûts (recouvrements) connexes à des acquisitions	32 344	8 197	—		40 541	—	40 541
Bénéfice opérationnel	521 245	347 791	(11 250)		857 786	—	857 786
Charges financières, montant net	105 564	174 344	(4 712)	6 a), iii)	275 196	(48 706)	226 490
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	415 681	173 447	(6 538)		582 590	48 706	631 296
Charge d'impôts sur le résultat	72 915	(206 922)	(1 373)	6 a), iv)	(135 380)	10 228	(125 152)
Bénéfice net	342 766	380 369	(5 165)		717 970	38 478	756 448
Bénéfice par action (note 8)							
De base	2,28						4,05
Dilué	2,27						4,05

Se reporter aux notes afférentes aux informations financières pro forma.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ PRO FORMA NON AUDITÉ DU RÉSULTAT NET

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

État consolidé résumé pro forma du résultat net

Pour l'exercice clos le 29 décembre 2024

(en milliers de dollars américains, sauf les données par action) – non audité

	Gildan (données historiques) 29 déc. 2024	Hanesbrands (données ajustées) 28 déc. 2024	Ajustements découlant de la comptabilisation des transactions – Transactions		Acquisition pro forma	Ajustements découlant de la comptabilisation des transactions – Transactions de financement	Total pro forma
		Note 3					
Ventes nettes	3 270 590	3 507 438	—		6 778 028		6 778 028
Coût des ventes	2 266 911	2 141 467	100 000	6 b), i)	4 508 378		4 508 378
Bénéfice brut	1 003 679	1 365 971	(100 000)		2 269 650	—	2 269 650
Charges de vente et charges générales et administratives	390 769	1 016 923	15 000	6 b), ii)	1 422 692		1 422 692
(Recouvrements) coûts de restructuration et autres (recouvrements) coûts connexes à des acquisitions	(5 329)	159 743	40 028	6 b), iii)	197 842		197 842
			3 400	6 b), iv)			
Bénéfice opérationnel	618 239	189 305	(158 428)		649 116	—	649 116
Charges financières, montant net	104 154	247 610	(6 282)	6 b), v)	345 482	(51 258) 7 iv)	327 724
						33 500 7 iii)	
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	514 085	(58 305)	(152 146)		303 634	17 758	321 392
Charge d'impôts sur le résultat	113 220	40 601	—	6 b), vi)	153 821		153 821
Bénéfice net	400 865	(98 906)	(152 146)		149 813	17 758	167 571
Bénéfice par action (note 8)							
De base	2,46						0,84
Dilué	2,46						0,84

Se reporter aux notes afférentes aux informations financières pro forma.

NOTES AFFÉRENTES AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA CONSOLIDÉES NON AUDITÉES LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

Notes afférentes aux informations financières consolidées résumées pro forma non auditées

1. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS

Le 13 août 2025, Hanesbrands, Gildan, Galaxy Merger Sub 2, Inc., filiale en propriété exclusive directe de Gildan (la « filiale visée par la deuxième fusion de Gildan »), Galaxy Merger Sub 1, Inc., filiale en propriété exclusive directe de la filiale issue de la deuxième de fusion de Gildan (la « filiale visée par la première fusion de Gildan »), Helios Holdco, Inc., filiale en propriété exclusive directe de Hanesbrands (la « société de portefeuille de Hanesbrands »), et Helios Merger Sub, Inc., filiale en propriété exclusive directe de la société de portefeuille Hanesbrands (la « filiale visée par la fusion de Hanesbrands ») ont conclu une convention de fusion qui prévoit l'acquisition, en plusieurs étapes, de Hanesbrands par Gildan (la « convention de fusion »). Dans un premier temps, la filiale visée par la fusion de Hanesbrands fusionnera et se regroupera avec Hanesbrands (la « fusion de Hanesbrands »), et Hanesbrands survivra, à l'issue de la fusion de Hanesbrands, en tant que filiale en propriété exclusive directe de la société de portefeuille de Hanesbrands. Dans un deuxième temps, immédiatement après la fusion de Hanesbrands, Hanesbrands sera convertie en une société à responsabilité limitée (*limited liability company*, ou « LLC ») du Maryland (la « conversion en LLC »). En troisième lieu, immédiatement après la conversion en LLC, la filiale visée par la première fusion de Gildan fusionnera et se regroupera avec la société de portefeuille de Hanesbrands (la « première fusion de Gildan »), et la société de portefeuille de Hanesbrands survivra, à l'issue de la première fusion de Gildan, en tant que filiale en propriété exclusive directe de la filiale visée par la deuxième fusion de Gildan. En quatrième lieu, immédiatement après la première fusion de Gildan, la société de portefeuille de Hanesbrands fusionnera et se regroupera avec la filiale visée par la deuxième fusion de Gildan (la « deuxième fusion de Gildan »), et la filiale visée par la deuxième fusion de Gildan survivra à la deuxième fusion de Gildan en tant que filiale en propriété exclusive directe de Gildan (collectivement, les « transactions »).

Au moment de la fusion de Hanesbrands, a) chaque action ordinaire de Hanesbrands émise et en circulation immédiatement avant la fusion de Hanesbrands sera convertie en une action ordinaire de la société de portefeuille de Hanesbrands assortie des mêmes droits, pouvoirs et privilèges que les actions ainsi converties, et celles-ci constitueront les seules actions en circulation du capital social de la société de portefeuille de Hanesbrands; et b) chaque option sur actions, chaque unité d'actions incessibles et chaque unité d'actions liées au rendement de Hanesbrands sera convertie en une attribution fondée sur des capitaux propres correspondant au nombre d'actions ordinaires de la société de portefeuille de Hanesbrands égal au nombre d'actions ordinaires de Hanesbrands assujetties à cette attribution fondée sur des capitaux propres et sera assortie pour l'essentiel des mêmes modalités que les attributions ainsi converties.

Au moment de la première fusion de Gildan, chaque action ordinaire de la société de portefeuille de Hanesbrands en circulation immédiatement avant la première fusion de Gildan (à l'exception de certaines actions exclues aux termes de la convention de fusion) sera convertie en droit de recevoir a) 0,102 action ordinaire de Gildan et b) 0,80 \$ en trésorerie, sans intérêt, sous réserve des retenues d'impôt applicables (la « contrepartie de la fusion »).

La contrepartie de la fusion, qui a été évaluée à environ 2,3 milliards de dollars, se compose a) de la contrepartie en actions hors trésorerie estimée de 2 011,5 millions de dollars, soit l'équivalent de 0,102 action ordinaire de Gildan devant être émise pour chacune des actions ordinaires de Hanesbrands, compte tenu des 353,8 millions d'actions ordinaires de Hanesbrands en circulation au 6 novembre 2025, multipliée par un cours de l'action de 55,74 \$, à savoir le cours de clôture des actions ordinaires de Gildan à la Bourse de New York (la « NYSE ») le 6 novembre 2025; b) d'une contrepartie en trésorerie d'environ 283,0 millions de dollars, soit l'équivalent d'un paiement de 0,80 \$ par action ordinaire de Hanesbrands en circulation à la clôture, compte tenu des 353,8 millions d'actions ordinaires de Hanesbrands en circulation le 6 novembre 2025; et c) d'une contrepartie sous forme d'attributions d'actions hors trésorerie estimée à 46,7 millions de dollars pour les attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrand en circulation à la clôture.

Le 13 août 2025, Gildan, CIBC et MS ont conclu une lettre d'engagement de financement par emprunt prévoyant certains financements par emprunt, dont le produit sera affecté, en partie, au financement de la contrepartie en trésorerie, au remboursement des dettes de Hanesbrands et au paiement des charges engagées dans le cadre des transactions. Aux termes de la lettre d'engagement de financement par emprunt, la CIBC et MS se sont engagées à fournir un financement de 2,3 milliards de dollars, à savoir une facilité-relais de 364 jours (la « facilité-relais ») d'un montant en capital total de 1,2 milliard de dollars ainsi qu'un emprunt à terme de 2 ans de 500 millions de dollars et un emprunt à terme de 3 ans de 600 millions de dollars (les « emprunts à terme »). La facilité-relais et les emprunts à terme portent des taux d'intérêt annuels correspondant a) au taux de financement à un jour garanti (*secured overnight financing rate*, ou « SOFR ») à terme majoré d'une marge fondée sur la notation de crédit ou b) au taux de base de remplacement majoré d'une marge fondée sur la notation de crédit.

Par ailleurs, le 16 septembre 2025, Gildan a modifié sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable non garantie afin de faire passer le total des engagements renouvelables de 1 milliard de dollars à 1,2 milliard de dollars. L'augmentation des engagements renouvelables est conditionnelle à la clôture des transactions.

Le 7 octobre 2025, Gildan a émis des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 4,700 %, série 1 (les « billets de série 1 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2030. De plus, à la même date, Gildan a émis des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 5,400 %, série 2 (les « billets de série 2 en dollars américains ») et, conjointement avec les billets de série I en dollars américains, les « billets en dollars américains » d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2035. Les billets ont été offerts aux États-Unis dans le cadre d'un placement privé. Par conséquent, la facilité de crédit-relais a été résiliée à la clôture du placement des billets de série 1 en dollars américains et des billets de série 2 en dollars américains.

Aux fins des informations financières pro forma, Gildan a supposé que le produit tiré des fonds en caisse, des billets de série 1 en dollars américains, des billets de série 2 en dollars américains et des emprunts à terme servira à payer la contrepartie en trésorerie et à régler la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang, les emprunts à terme garantis de premier rang A et B et les billets de premier rang non garantis de Hanesbrands, ce qui totalise environ 2,3 milliards de dollars au total au 27 septembre 2025, et à payer les frais et charges connexes, ce qui est appelé les « opérations de financement » dans les présentes informations financières pro forma.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les informations financières pro forma ont été préparées à partir des états financiers consolidés historiques de Gildan et de Hanesbrands. L'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière au 28 septembre 2025 tient compte des transactions, des transactions de financement et des autres ajustements comme s'ils avaient eu lieu le 28 septembre 2025. Les états consolidés résumés pro forma non audités du résultat net pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 et pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 tiennent compte des transactions, des transactions de financement et des autres ajustements comme s'ils avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Les informations financières pro forma doivent être lues conjointement avec les états financiers suivants :

- les états financiers consolidés de Gildan au 29 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes y afférentes, qui sont intégrés par renvoi dans le rapport annuel de Gildan sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 29 décembre 2024;
- les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Gildan au 28 septembre 2025 et pour la période de neuf mois close à cette date, qui sont inclus dans le présent rapport sur formulaire 6-K de Gildan daté du 29 octobre 2025;
- les états financiers consolidés de Hanesbrands pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, qui sont intégrés par renvoi dans le rapport annuel sur formulaire 10-K de Hanesbrands pour l'exercice clos le 28 décembre 2024;
- les états financiers consolidés résumés non audités de Hanesbrands au 27 septembre 2025 et pour la période de neuf mois close à cette date, qui sont inclus dans le rapport trimestriel sur formulaire 10-Q de Hanesbrands pour la période trimestrielle close le 27 septembre 2025.

Les états financiers consolidés historiques de Hanesbrands ont été préparés conformément aux PCGR et ont fait l'objet d'un rapprochement avec les IFRS, comme il est décrit ci-après. Certains chiffres de Hanesbrands ont été reclassés à des fins de conformité avec la présentation des états financiers consolidés de Gildan, comme il est décrit ci-après.

Les méthodes comptables utilisées dans la préparation des informations financières pro forma sont cohérentes dans tous leurs aspects significatifs avec celles utilisées par Gildan et décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 29 décembre 2024.

À la lumière de l'information dont elle dispose à la date des présentes, la direction de Gildan a provisoirement déterminé qu'il n'y avait pas de différence importante entre les méthodes comptables appliquées par Hanesbrands et celles appliquées par Gildan, à l'exception de ce qui est énoncé dans les sections décrivant les ajustements de rapprochement entre les IFRS et les PCGR et les ajustements de reclassement ci-après.

Aucun ajustement n'a été apporté aux informations financières pro forma pour tenir compte de l'examen des solutions de rechange stratégiques après clôture prévu par Gildan à l'égard des activités de Hanesbrands Australia.

Les informations financières pro forma ont été préparées conformément aux IFRS selon la méthode de l'acquisition conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), ce qui constituera une nouvelle méthode de comptabilisation pour la totalité des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la juste valeur de Hanesbrands à la clôture. Gildan sera l'acquéreur sur le plan comptable. À la date des informations financières pro forma, l'analyse et les calculs d'évaluation de Gildan n'étaient pas encore suffisamment avancés pour que les estimations requises relativement à la juste valeur des actifs devant être acquis et des passifs devant être repris de Hanesbrand puissent être formulées, hormis une estimation préliminaire des immobilisations incorporelles, des stocks et de la dette. Par conséquent, certains actifs et passifs de Hanesbrands sont présentés à leur valeur comptable respective, qui doit être traitée comme étant une valeur provisoire. La détermination finale de la juste valeur des actifs et des passifs de Hanesbrands sera fondée sur les actifs et les passifs réels de Hanesbrands à la clôture et, par conséquent, une telle détermination ne peut être effectuée avant la concrétisation des transactions. En outre, la valeur de la contrepartie d'achat à la concrétisation des transactions sera déterminée en fonction de la juste valeur estimée de la contrepartie en actions transférée par Gildan à la clôture. Les ajustements réels pourraient différer des montants indiqués dans les informations financières pro forma, et les écarts pourraient être importants.

Les ajustements pro forma reflètent les estimations de la direction fondées sur l'information disponible à la date des informations financières pro forma, et ils pourraient être appelés à changer à mesure que de l'information supplémentaire deviendra disponible et que des analyses additionnelles seront effectuées.

Les hypothèses sous-tendant les ajustements pro forma non audités fournissent une base raisonnable pour présenter les incidences financières importantes directement attribuables à ces transactions. Toutefois, les informations financières pro forma ne sont pas nécessairement représentatives des résultats qui auraient été obtenus si les transactions qu'elles reflètent avaient été conclues à la date indiquée ni des résultats qui pourraient être obtenus dans l'avenir. En outre, les informations financières pro forma ne visent pas à projeter la situation financière future ou les résultats opérationnels futurs de la société issue du regroupement, et elles ne tiennent compte ni des coûts d'intégration, des synergies ou des coûts nécessaires à la réalisation de synergies, des efficacités opérationnelles et des économies de coûts qui pourraient découler des transactions, ni des avantages qui devraient découler des initiatives de croissance de Gildan postérieures aux transactions.

3. AJUSTEMENTS DE RAPPROCHEMENT DES PCGR ET DE CONFORMITÉ DE LA PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés historiques de Hanesbrands ont été préparés conformément aux PCGR. Aux fins des informations financières pro forma, ces états financiers ont été ajustés afin de les rendre conformes aux exigences des IFRS en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation. Les ajustements apportés aux états financiers consolidés historiques de Hanesbrands sont décrits ci-après, y compris certains ajustements visant à rendre la présentation de l'information conforme avec celle de Gildan.

Ajustements apportés à des fins de rapprochement entre les PCGR et les IFRS

- a) Aux termes des PCGR, après la comptabilisation initiale d'un contrat de location simple, un preneur amortit généralement l'actif au titre du droit d'utilisation en tant que montant dont le seul but est d'équilibrer l'équation de rapprochement et qui, combiné à la désactualisation de l'obligation locative, donne généralement lieu à la comptabilisation d'une charge opérationnelle unique correspondant à la charge locative totale établie selon le mode linéaire. Aux termes des IFRS, l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est généralement amorti selon le mode linéaire, et l'amortissement et la désactualisation de l'obligation locative sont tous deux présentés en fonction de leur nature. Il en résulte un calendrier de comptabilisation différent (puisque la charge d'amortissement ne sera pas comptabilisée selon le mode linéaire aux termes des PCGR) ainsi qu'une présentation différente à l'état du résultat net. Par conséquent, un ajustement a été comptabilisé afin de réduire de 23,6 millions de dollars les actifs au titre de droits d'utilisation, un ajustement compensatoire ayant été apporté aux résultats non distribués. De plus, un ajustement a été comptabilisé afin d'augmenter de 1,5 million de dollars et de 3,6 millions de dollars, respectivement, la charge d'amortissement attribuable aux actifs au titre de droits d'utilisation, incluse dans les charges de vente et charges générales et administratives, pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024. Enfin, une charge d'intérêts au titre de l'obligation locative de 13,4 millions de dollars et de 18,3 millions de dollars, respectivement, a été reclassée depuis les charges de vente et charges générales et administratives vers le montant net des charges financières pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024. Les ajustements susmentionnés ont eu une incidence nette de 11,9 millions de dollars et de 14,7 millions de dollars, respectivement, sur les charges de vente et charges générales et administratives pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024.
- b) Hanesbrands a inscrit à son actif des frais de logiciels de 90,8 millions de dollars qui auraient été comptabilisés en charges aux termes des IFRS au cours de la période où ils ont été engagés. Par conséquent, un ajustement a été comptabilisé afin de réduire de 90,8 millions de dollars les autres actifs non courants au 27 septembre 2025, une réduction compensatoire des résultats non distribués ayant été comptabilisée. De plus, un ajustement a été

comptabilisé pour réduire de 1,4 million de dollars et de 1,3 million de dollars, respectivement, les charges de vente et charges générales et administratives pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024.

- c) En mars 2025, Hanesbrands a modifié les modalités de sa facilité de crédit garantie de premier rang (la « modification de mars 2025 »), laquelle est composée d'une facilité de crédit renouvelable, d'une facilité de crédit à terme A et d'une facilité de crédit à terme B. Bien que les modèles comptables servant à déterminer si une modification de dette correspond à l'extinction de la dette initiale et à l'émission d'une nouvelle dette soient similaires entre les IFRS et les PCGR, il existe des différences dans l'application des critères comptables. Aux termes des PCGR, les modifications apportées à de telles facilités comportant plusieurs prêteurs sont généralement évaluées comme étant une série de prêts individuels, et Hanesbrands a déterminé que les modifications apportées à certains prêts étaient considérées être des modifications plutôt que des extinctions. Aux termes des IFRS, les facilités de cette nature sont généralement évaluées comme étant une seule unité de comptabilisation et, si l'emprunteur joue un rôle actif dans la détermination des nouveaux prêteurs contribuant à la facilité, les modifications sont alors considérées être une extinction de la facilité tout entière. Par conséquent, selon les IFRS, la modification de mars 2025 serait comptabilisée comme étant une extinction de la facilité de crédit de premier rang et une émission d'un nouvel instrument. Un ajustement a été comptabilisé afin d'augmenter de 3,4 millions de dollars la dette à long terme, une réduction compensatoire des résultats non distribués au 27 septembre 2025 ayant été comptabilisée, et de réduire de 3,4 millions de dollars les charges financières pour sortir du bilan la fraction non amortie des frais d'émission des titres d'emprunt liés à la facilité de crédit de premier rang pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025.
- d) Hanesbrands applique la comptabilité de couverture à certains achats de stocks libellés en monnaies étrangères. Aux termes des PCGR, les montants différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont portés au résultat lorsque les stocks connexes sont vendus. Aux termes des IFRS, les montants différés dans les capitaux propres relativement à ces relations de couverture sont reclassés dans le solde des stocks au moment de l'achat des stocks. Par conséquent, un ajustement a été comptabilisé afin d'augmenter de 1,7 million de dollars les stocks au 27 septembre 2025 et d'augmenter de 1,7 million de dollars le cumul des autres éléments du résultat global au 27 septembre 2025.
- e) Il existe plusieurs différences entre les PCGR et les IFRS en ce qui a trait à la comptabilisation des régimes d'avantages du personnel à prestations définies de Hanesbrands.
 - Aux termes des PCGR, le taux d'actualisation est fondé sur le taux auquel l'obligation au titre des prestations pourrait effectivement être réglée en constituant un portefeuille hypothétique d'obligations de sociétés de grande qualité. Aux termes des IFRS, le taux d'actualisation devrait être déterminé par référence aux rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et dont les durées sont similaires à celles de l'obligation au titre des prestations. Il a été déterminé que le taux d'actualisation selon les IFRS était inférieur au taux d'actualisation selon les PCGR. Par conséquent, l'obligation nette au titre des prestations a été augmentée de 10,8 millions de dollars au 27 septembre 2025.
 - Aux termes des PCGR, les gains et pertes actuariels de Hanesbrands sont initialement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, puis amortis par le biais du résultat sur les périodes de service restantes des participants aux régimes. Aux termes des IFRS, les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, et ces montants ne sont pas reclassés en résultat net des périodes futures. Par conséquent, le coût des prestations périodiques selon les PCGR a été réduit de 15,6 millions de dollars et de 10,7 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 et la période de neuf mois close le 27 septembre 2025. De plus, le cumul des autres éléments du résultat global et les résultats non distribués ont respectivement été augmentés et réduits de 296,3 millions de dollars au 27 septembre 2025.
 - Aux termes des PCGR, le rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction du taux de rendement à long terme attendu pour les actifs du régime. Aux termes des IFRS, la charge d'intérêts nette est déterminée en multipliant le passif ou l'actif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Étant donné que le taux de rendement des actifs des régimes selon les PCGR est plus élevé que le taux d'actualisation, la charge au titre des prestations périodiques selon les PCGR a été augmentée de 17,5 millions de dollars et de 10,1 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 et la période de neuf mois close le 27 septembre 2025.
 - Aux termes des PCGR, un profit ou une perte sur règlement est comptabilisé(e) dans le résultat net au moment du règlement, et ce, uniquement si le montant excède un certain seuil. Aux termes des IFRS, un profit ou une perte sur règlement est comptabilisé(e) dans le résultat net lorsque l'événement qui allège l'obligation au titre des prestations de retraite se produit, et ce, sans égard à un quelconque seuil. Par conséquent, des profits (pertes) sur

règlement de 3,3 millions de dollars et de (0,3) million de dollars, respectivement, ont été comptabilisés aux termes des IFRS pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 et la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, alors que de tels montants n'étaient pas comptabilisés aux termes des PCGR.

En résumé, les charges de vente et charges générales et administratives ont été réduites de 0,3 million de dollars et de 1,4 million de dollars, respectivement, pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024.

- f) Aux termes des PCGR, l'incidence fiscale des transferts intragroupes de stocks est différée jusqu'à ce que les stocks connexes soient vendus ou sortis, et aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de la différence entre la valeur comptable des stocks dans les états financiers consolidés et leur valeur fiscale dans le territoire de compétence fiscale de l'acheteur. Aux termes des IFRS, il n'existe aucune exception pour les transferts intragroupes de stocks, et toute charge d'impôt différé ou exigible découlant de transferts intragroupes (de stocks ou autres) est comptabilisée au moment du transfert. Un impôt différé est comptabilisé au titre de la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré dans les états financiers consolidés et la base fiscale de l'actif transféré dans le territoire de compétence fiscale de l'acheteur, calculée par application du taux d'impôt prévu par la loi du territoire de compétence fiscale de l'acheteur (sous réserve des critères de réalisation si un actif d'impôt différé est comptabilisé). Par conséquent, les actifs d'impôt différé ont été augmentés de 15,5 millions de dollars, les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants ont été réduits de 9,6 millions de dollars et les résultats non distribués ont été augmentés de 5,9 millions de dollars au 27 septembre 2025. De plus, la charge d'impôt différé a été réduite de 5,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025. Aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, car il a été présumé que Hanesbrands aurait compensé toute incidence fiscale au moyen d'attributs fiscaux non comptabilisés précédemment ou d'une provision pour moins-value.
- g) Un actif d'impôt différé de 5,0 millions de dollars découlant de l'élément 3 a) ci-dessus et une charge d'impôt sur le résultat de 0,8 million de dollars pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 ont été comptabilisés et calculés par application du taux prévu par la loi de 21 % au palier fédéral américain, l'impôt étatique étant présumé être de néant. Aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, car il a été présumé que Hanesbrands aurait compensé toute incidence fiscale au moyen d'attributs fiscaux non comptabilisés précédemment ou d'une provision pour moins-value.

Ajustements apportés à des fins de conformité de la présentation

Certains ajustements ont été apportés afin de rendre la présentation des états financiers consolidés de Hanesbrands conforme avec celle de l'information financière dans les états financiers de Gildan, notamment les reclassements suivants :

- h) le reclassement de 143,3 millions de dollars au 27 septembre 2025 depuis les autres actifs courants vers les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs;
- i) le reclassement de 24,0 millions de dollars depuis les actifs non courants détenus en vue de la vente et de 10,5 millions de dollars depuis les passifs non courants détenus en vue de la vente au 27 septembre 2025 vers, respectivement, les actifs courants détenus en vue de la vente et les passifs courants détenus en vue de la vente;
- j) le reclassement de 397,6 millions de dollars au 27 septembre 2025 depuis les charges à payer vers les créditeurs et charges à payer;
- k) le reclassement de frais de transport des marchandises jusque chez les clients de 10,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et de 17,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 28 décembre 2024 depuis les charges de vente et charges générales et administratives vers le coût des ventes;
- l) le reclassement de recouvrements de 3,5 millions de dollars depuis le coût des ventes et de charges de 11,7 millions de dollars depuis les charges de vente et charges générales et administratives vers les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et le reclassement de 24,2 millions de dollars depuis le coût des ventes et de 135,5 millions de dollars depuis les charges de vente et charges générales et administratives vers les coûts (recouvrements) de restructuration et autres coûts (recouvrements) connexes à des acquisitions pour l'exercice clos le 28 décembre 2024. Étant donné que ces coûts sont liés aux activités de sortie découlant d'initiatives visant la fabrication et la chaîne d'approvisionnement, leur reclassement vise à en rendre la présentation conforme à celle d'éléments similaires figurant à l'état du résultat net de Gildan;

- m) le reclassement de charges de 26,4 millions de dollars et de 33,4 millions de dollars liées aux frais de refinancement de la dette et aux frais de financement liés à la vente de débiteurs à des institutions financières depuis les autres charges vers le montant net des charges financières, respectivement, pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024 et le reclassement de charges de retraite de 8,0 millions de dollars et de 14,0 millions de dollars depuis les autres charges vers les charges de vente et charges générales et administratives, respectivement, pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025 et l'exercice clos le 28 décembre 2024, afin d'en rendre la présentation conforme à celle de Gildan.

Bilan consolidé de Hanesbrands Inc. au 27 septembre 2025

(en milliers de dollars américains)	Hanesbrands (données historiques)	Ajustements – présentation		Ajustements – PCGR		Hanesbrand (données ajustées)
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	217 573					217 573
Créances clients, montant net	454 977					454 977
Stocks	990 953			1 723	d)	992 676
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	—	143 313	h)	(9 612)	f)	133 701
Autres actifs courants	143 313	(143 313)	h)			—
Actifs courants détenus en vue de la vente	72 603	23 966	i)			96 569
Total des actifs courants	1 879 419	23 966		(7 889)		1 895 496
Biens immobiliers, montant net	190 417					190 417
Actifs au titre de droits d'utilisation	274 251			(23 615)	a)	250 636
Marques de commerce et autres immobilisations incorporelles identifiables, montant net	908 108					908 108
Goodwill	649 598					649 598
Actifs d'impôt différé	228 182			15 534	f)	248 675
				4 959	g)	
Autres actifs non courants	123 777			(90 754)	b)	33 023
Actifs non courants détenus en vue de la vente	23 966	(23 966)	i)			—
Total des actifs	4 277 718	—		(101 765)		4 175 953
Passifs et capitaux propres						
Créditeurs	572 283	397 585	j)			969 868
Charges à payer	397 585	(397 585)	j)			—
Obligations locatives	70 457					70 457
Facilité de titrisation des créances clients	109 000					109 000
Partie courante de la dette à long terme	26 250					26 250
Passifs courants destinés à la vente	69 298	10 536	i)			79 834
Total des passifs courants	1 244 873	10 536		—		1 255 409
Dette à long terme	2 206 666			3 405	c)	2 210 071
Partie non courante des obligations locatives	252 999					252 999
Régimes de retraite et prestations postérieures à la retraite	55 388			10 772	e)	66 160
Autres passifs non courants	60 819					60 819
Passifs non courants destinés à la vente	10 536	(10 536)	i)			—
Total des passifs	3 831 281	—		14 177		3 845 458
Actions privilégiées	—					—
Actions ordinaires	3 538					3 538
Capital d'apport supplémentaire	386 151					386 151
Résultats non distribués	577 495			(90 754)	b)	163 563
				(3 405)	c)	
				(23 615)	a)	
				(307 039)	e)	
				5 922	f)	
				4 959	g)	
Cumul des autres éléments du résultat global	(520 747)			1 723	d)	(222 757)
				296 267	e)	
Total des capitaux propres	446 437	—		(115 942)		330 495
Total des passifs et des capitaux propres	4 277 718	—		(101 765)		4 175 953

État consolidé du résultat net pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025

<u>(en milliers de dollars américains)</u>	<u>Hanesbrands (données historiques)</u>	<u>Ajustements – présentation</u>		<u>Ajustements – PCGR</u>		<u>Hanesbrand (données ajustées)</u>
Ventes nettes	2 643 156					2 643 156
Coût des ventes	1 551 081	10 121	k)			1 564 723
		3 521	l)			
Bénéfice brut	1 092 075	(13 642)		—		1 078 433
Charges de vente et charges générales et administratives	749 981	(10 121)	k)	(1 439)	b)	722 445
		(11 718)	l)	(11 910)	a)	
		7 967	m)	(315)	e)	
Coûts (recouvrements) de restructuration et autres coûts (recouvrements) connexes à des acquisitions	—	8 197	l)			8 197
Bénéfice opérationnel	342 094	(7 697)		13 664		347 791
Autres charges	34 348	(34 348)	m)			—
Charges d'intérêts, montant net	137 971	26 381	m)	(3 405)	e)	174 344
				13 397	a)	
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	169 775	—		3 672		173 447
Économie d'impôt sur le résultat	(201 771)	—		771	g)	(206 922)
				(5 922)	f)	
Bénéfice lié aux activités poursuivies	371 546	—		8 823		380 369
Perte liée aux activités abandonnées, après impôt	(28 655)					
Bénéfice net	342 891					

La perte liée aux activités abandonnées, après impôt, et le bénéfice net ont été exclus de l'état pro forma non audité du résultat net.

État consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 28 décembre 2024

<u>(en milliers de dollars américains)</u>	<u>Hanesbrands (données historiques)</u>	<u>Ajustements – présentation</u>		<u>Ajustements – PCGR</u>		<u>Hanesbrand (données ajustées)</u>
Ventes nettes	3 507 438					3 507 438
Coût des ventes	2 147 914	17 797	k)			2 141 467
		(24 244)	l)			
Bénéfice brut	1 359 524	6 447		—		1 365 971
Charges de vente et charges générales et administratives	1 173 576	(17 797)	k)	(1 320)	b)	1 016 923
		(135 499)	l)	(14 721)	a)	
		14 036	m)	(1 352)	e)	
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	—	159 743	l)			159 743
Bénéfice opérationnel	185 948	(14 036)		17 393		189 305
Autres charges	47 441	(47 441)	m)			—
Charges d'intérêts, montant net	195 901	33 405	m)	18 304	a)	247 610
Perte liée aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	(57 394)	—		(911)		(58 305)
Charge d'impôts sur le résultat	40 601			—	g)	40 601
Perte liée aux activités poursuivies	(97 995)	—		(911)		(98 906)
Perte liée aux activités abandonnées, après impôt	(222 436)					
Perte nette	(320 431)					

La perte liée aux activités abandonnées, après impôt, et la perte nette ont été exclues de l'état pro forma non audité du résultat net.

4. CALCUL DU PRIX D'ACHAT PROVISOIRE

Les transactions seront comptabilisées en tant que regroupement d'entreprises conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. La contrepartie d'achat, les actifs acquis et les passifs repris sont donc comptabilisés à leur juste valeur estimée selon l'information disponible au 6 novembre 2025, à moins d'indications contraires.

La contrepartie totale estimée tient compte de ce qui suit :

Nombre estimé d'actions ordinaires de Gildan devant être émises ^{a)}	36 087 820
Cours des actions ordinaires de Gildan au 6 novembre 2025 (\$/action ordinaire) ^{b)}	55,74 \$
Contrepartie en actions	2 011 535 \$
Contrepartie en trésorerie ^{c)}	283 042 \$
Contrepartie en attributions fondées sur des capitaux propres ^{d)}	46 684 \$
Contrepartie totale	2 341 261 \$

La contrepartie totale de la fusion variera en fonction des fluctuations du cours des actions ordinaires de Gildan à la TSX et à la NYSE et du nombre d'actions ordinaires de Hanesbrands et d'attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrands en circulation à la conclusion des transactions.

- La contrepartie totale est calculée en fonction de l'hypothèse selon laquelle il y a 353,8 millions d'actions ordinaires de Hanesbrands en circulation, ce qui correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au 6 novembre 2025 et converties en actions ordinaires de Gildan selon un ratio d'échange de 0,102.
- Un cours de 55,74 \$ a été attribué aux actions de Gildan en fonction du cours de clôture des actions de Gildan le 6 novembre 2025. Une variation de 10 % du cours de l'action de Gildan entraînerait une augmentation ou une diminution de la contrepartie en actions qui devrait être transférée d'environ 201,2 millions de dollars, ce qui serait reflété en tant qu'augmentation ou que diminution du goodwill.
- Représente la contrepartie en trésorerie de 0,80 \$ versée pour chaque action ordinaire de Hanesbrands en circulation au 6 novembre 2025.
- Conformément aux modalités de la convention de fusion, les attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrands dont les droits sont acquis ou non, à savoir les options, les UAI et les UAR de Hanesbrands, seront maintenues telles quelles (sauf en ce qui a trait aux UAR, comme il est décrit ci-après) sous la forme d'attributions fondées sur des titres de capitaux propres de Gildan, lesquelles seront réputées être des droits de remplacement émis. La contrepartie en attributions fondées sur des capitaux propres hors trésorerie estimées à 46,7 millions de dollars se rapporte à la valeur amortie des attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrands en cours à la clôture, lesquelles seront converties en attributions fondées sur des capitaux propres de Gildan. Le nombre d'attributions fondées sur des capitaux propres de Gildan devant être émis à chaque porteur d'attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrands immédiatement avant la clôture correspondra : i) au nombre d'attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrands en cours qu'il détient, multiplié par ii) la somme a) de 0,102 et b) du quotient résultant de la division de 0,80 \$ par un cours de l'action de 55,74 \$, à savoir le cours de clôture des actions ordinaires de Gildan à la NYSE le 6 novembre 2025. Compte tenu des 11,9 millions d'attributions fondées sur des capitaux propres de Hanesbrands en cours au 6 novembre 2025 et d'un cours de l'action de 55,74 \$, à savoir le cours de clôture des actions ordinaires de Gildan à la NYSE le 6 novembre 2025, on estime que 1,4 million d'attributions en actions de Gildan seraient émises aux membres du personnel de Hanesbrands. La valeur de la contrepartie en attributions fondées sur des capitaux propres correspond à la juste valeur amortie des attributions d'actions de Hanesbrands en cours compte tenu de la période de service écoulée au 27 septembre 2025 et des dates historiques d'acquisition des droits maintenues des attributions de Hanesbrands. La tranche restante de 30,5 millions de dollars pour laquelle les services n'ont pas encore été rendus sera comptabilisée à titre de coût de rémunération postérieur à l'acquisition et n'est pas prise en compte dans l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net.

À la clôture, les UAR de Hanesbrands seront modifiées de sorte à éliminer les clauses relatives à la performance et à la conjoncture du marché afin qu'elles soient converties en UAR de Gildan. Le nombre d'UAI de Gildan devant être émises à titre de droits de remplacement sera déterminé en fonction du niveau de rendement cible. L'information financière historique de Hanesbrands était fondée sur le niveau cible; par conséquent, la charge historique n'a pas besoin d'être ajustée pour tenir compte de cette modification. La différence entre la juste valeur de l'attribution, qui exclut l'incidence de la conjoncture du marché, et la juste valeur des UAR de Hanesbrands n'est pas importante; par conséquent, aucun ajustement pro forma n'a été comptabilisé à cet égard. Outre ce qui précède, les modalités de chacune de ces UAI de Gildan demeureront inchangées en raison de la conversion.

e) Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Hanesbrands

	Juste valeur estimée (en milliers)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	217 573
Créances clients	454 977
Stocks ⁱ⁾	1 092 676
Autres actifs courants	230 270
Immobilisations corporelles	190 417
Immobilisations incorporelles ⁱⁱ⁾	2 033 108
Autres actifs non courants	283 659
Créditeurs et charges à payer	969 868
Autres passifs courants	188 834
Obligations locatives	323 456
Dette à long terme ^{v)}	2 274 013
Régimes de retraite et de prestations postérieures à la retraite	66 160
Passifs d'impôt différé, montant net ^{iv)}	660
Autres passifs non courants	60 819
Total de l'actif net à la juste valeur	618 870 \$
Goodwill ⁱⁱⁱ⁾	1 722 391

La méthode de l'acquisition repose sur divers calculs et analyses d'évaluation, lesquels ne sont pas encore suffisamment avancés pour en arriver à l'établissement d'une valeur définitive. Gildan a l'intention d'achever les calculs et analyses d'évaluation à la conclusion des transactions et de finaliser le calcul de la valeur d'acquisition dès que possible. La répartition du prix d'achat décrite ci-dessus est provisoire; elle repose sur les meilleures estimations de la direction quant à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris compte tenu de l'information pertinente dont elle dispose à la date de leur formulation. Hormis en ce qui a trait aux ajustements décrits ci-après, la valeur comptable des actifs et des passifs a été utilisée. Ces estimations provisoires différeront des montants définitifs comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, et ces écarts pourraient être significatifs.

- i) Reflète une augmentation de 100 millions de dollars de la valeur comptable des stocks de Hanesbrands afin de les ajuster à leur juste valeur estimée provisoire. La juste valeur a été déterminée en fonction du prix de vente estimé des stocks diminué des coûts de vente résiduels et d'une marge bénéficiaire normale sur ces efforts de vente. L'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net a également été ajusté de sorte à augmenter le coût des ventes du même montant que celui des stocks qui devraient être vendus au cours de l'année suivant l'acquisition, ce qui a donné lieu à un ajustement pro forma de 100 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 décembre 2024.
- ii) L'ajustement de la juste valeur estimée attribuable aux immobilisations incorporelles de 1,1 milliard de dollars inclus dans la colonne de répartition du prix d'achat du tableau ci-dessus se compose de ce qui suit :

	Juste valeur	Durée d'utilité	Amortissement pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025	Amortissement pour l'exercice clos le 29 décembre 2024
Marques de commerce	825 000 \$	Indéterminée	—	—
Relations clients	300 000	20 ans	11 250	15 000
	1 125 000 \$		11 250	15 000

- iii) Reflète l'ajustement visant à retirer le goodwill historique de 649,6 millions de dollars de Hanesbrands et à comptabiliser le goodwill de 1,7 milliard de dollars découlant des transactions. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le résultat et se rapporte aux synergies attendues, lesquelles ne sont pas comptabilisées séparément puisqu'elles ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.
- iv) Le montant net des passifs d'impôt différé de 0,7 million de dollars se rapporte à un passif d'impôt différé net supplémentaire de 249,3 millions de dollars au titre de l'incidence fiscale des différences temporaires imposables entre la valeur selon la méthode de l'acquisition et la valeur fiscale des actifs nets acquis (principalement liés aux marques de commerce et aux stocks), contrebalancé par des actifs d'impôt différé acquis de 248,7 millions de dollars. Ces montants ont été compensés en partant du principe que les actifs et les passifs surviennent dans le même territoire de compétence. Les impôts différés associés aux différences supplémentaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale découlant de la répartition provisoire du prix d'achat ont été calculés par application du taux prévu par la loi de 21 % au palier fédéral américain, l'impôt étatique étant présumé être de néant.
- v) La dette à long terme a été augmentée de 37,7 millions de dollars pour tenir compte de la différence entre la juste valeur et la valeur comptable des billets de premier rang de Hanesbrands.

5. HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS AYANT SERVI À PRÉPARER L'ÉTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état pro forma non audité de la situation financière de Gildan au 28 septembre 2025 a été ajusté pour rendre compte de la concrétisation des transactions comme si elles avaient eu lieu le 28 septembre 2025, les ajustements comptables liés aux transactions étant calculés à l'aide de l'information disponible au 6 novembre 2025.

- a) Reflet d'une charge à payer de 47,5 millions de dollars composée de coûts de transaction supplémentaires estimés à 37,0 millions de dollars pour Gildan, y compris les services-conseils, les services d'impression, les services juridiques et les services comptables, ainsi que de paiements de 10,5 millions de dollars contractuellement prévus au titre du changement de contrôle et du maintien en poste qui n'étaient pas comptabilisés au 28 septembre 2025 et contrebalancée par des résultats non distribués de 40,0 millions de dollars et une réduction de 7,5 millions de dollars du capital social au titre des frais d'émission d'actions. Le total des coûts de transaction, y compris les montants engagés et comptabilisés par Gildan pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025, est estimé à 66,4 millions de dollars. Il y a certains contrats d'emploi de Hanesbrands prévoyant des clauses d'indemnités de départ en cas de changement de contrôle donnant lieu à une cessation des fonctions (dispositions à double condition) à l'égard desquels Gildan n'a pas encore pris de décision quant au maintien en poste ou au congédiement du personnel visé; par conséquent, aucun ajustement pro forma à l'état du résultat net pro forma non audité n'a été comptabilisé. Les coûts de transaction estimés de Gildan ne devraient pas se répéter au-delà des 12 mois suivant la clôture, mais ils pourraient changer à mesure que de nouvelles informations seront obtenues. Hanesbrand devrait engager des coûts de transaction totalisant environ 70 millions de dollars, lesquels ne sont pas pris en compte dans les informations financières pro forma, outre les 4,7 millions de dollars engagés et comptabilisés par Hanesbrands pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025.
- b) Reflet d'une charge à payer de 3,4 millions de dollars au titre de la police d'assurance responsabilité complémentaire des administrateurs et dirigeants de Hanesbrands prépayée de neuf ans aux termes de la convention de fusion par le biais d'une augmentation de 3,4 millions de dollars des résultats non distribués. La charge ne devrait pas avoir d'incidence récurrente.
- c) Élimination des capitaux propres historiques de Hanesbrands dans le cadre des transactions.

6. HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS AYANT SERVI À PRÉPARER LES ÉTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA DU RÉSULTAT NET

- a) Ajustements pro forma de l'état consolidé intermédiaire non audité du résultat net pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025
 - i) Élimination de ventes nettes et d'un coût des ventes de 6,1 millions de dollars liés aux ventes effectuées à Gildan par Hanesbrands au cours de la période de neuf mois close le 28 septembre 2025. Aucune vente n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2024.
 - ii) Augmentation de 11,3 millions de dollars pour refléter les charges d'amortissement supplémentaires liées à l'attribution de justes valeurs aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée acquises afin de donner effet aux transactions comme si elles avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2024. La charge d'amortissement supplémentaire suppose un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée de ces actifs, qui a été présumée être de 20 ans en ce qui a trait aux relations avec les clients. Gildan n'a pas comptabilisé de charge d'amortissement pour les marques de commerce, car elles sont considérées être des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.
 - iii) Diminution de 4,7 millions de dollars de la charge d'intérêts incluse dans le montant net des charges financières pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 en raison de l'augmentation de la juste valeur des billets de premier rang de Hanesbrands.
 - iv) Comptabilisation au troisième trimestre de 2025 d'une économie d'impôt de 1,4 million de dollars pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 selon un taux d'imposition prévu par la loi de 21 % au palier fédéral américain, l'impôt étatique étant présumé être de néant, par suite de la reprise par Hanesbrands des provisions pour moins-value comptabilisées à l'égard de certains actifs d'impôt différé aux paliers fédéral et étatiques américains. La charge d'impôt sur le résultat pro forma ne tient pas compte des répercussions potentielles des transactions, y compris l'incidence que l'impôt minimum mondial de 15 % prévu aux termes du Pilier Deux pourrait avoir sur l'impôt minimum de la société issue du regroupement dans les divers territoires de compétence où elle exerce ses activités.

- b) Ajustements pro forma de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 29 décembre 2024
- i) Augmentation de 100 millions de dollars du coût des ventes pour refléter l'ajustement de la juste valeur des stocks acquis qui devraient être vendus au cours de l'année suivant l'acquisition.
 - ii) Augmentation de 15,0 millions de dollars pour refléter les charges d'amortissement supplémentaires liées à l'attribution de justes valeurs aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée acquises afin de donner effet aux transactions comme si elles avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2024. La charge d'amortissement supplémentaire suppose un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée de ces actifs, qui a été présumée être de 20 ans en ce qui a trait aux relations avec les clients, ce qui porte à 15 millions de dollars le total de la charge d'amortissement au titre des immobilisations incorporelles acquises pour l'exercice clos le 29 décembre 2024. Gildan n'a pas comptabilisé de charge d'amortissement pour les marques de commerce, car elles sont considérées être des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.
 - iii) Reflet des coûts de transaction supplémentaires estimés de 40,0 millions de dollars pour Gildan, y compris les services-conseils, les services d'impression, les services juridiques et les services comptables, ainsi que les paiements de 10,5 millions de dollars contractuellement prévus au titre du changement de contrôle et du maintien en poste qui n'étaient pas comptabilisés au 28 septembre 2025. Gildan a comptabilisé des coûts connexes à des acquisitions de 18,9 millions de dollars à l'état consolidé du résultat net pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025. Les coûts de transaction estimés de Gildan ne devraient pas se répéter au-delà des 12 mois suivant la clôture, mais ils pourraient changer à mesure que de nouvelles informations seront obtenues. Hanesbrands devrait engager des coûts de transaction totalisant environ 70 millions de dollars, lesquels ne sont pas pris en compte dans les informations financières pro forma, outre les 4,7 millions de dollars engagés et comptabilisés par Hanesbrands pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025.
 - iv) Reflet de coûts estimés à 3,4 millions de dollars au titre de la police d'assurance responsabilité complémentaire des administrateurs et dirigeants de Hanesbrands qui devait être achetée aux termes des transactions. La police ne couvre aucune réclamation survenue après la concrétisation des transactions. La charge ne devrait pas avoir d'incidence récurrente.
 - v) Diminution de 6,3 millions de dollars de la charge d'intérêts incluse dans le montant net des charges financières pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 en raison de l'augmentation de la juste valeur des billets de premier rang de Hanesbrands.
 - vi) Comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat de néant, car tout impôt découlant des ajustements serait compensé au moyen d'attributs fiscaux non comptabilisés précédemment ou d'une provision pour moins-value. La charge d'impôt sur le résultat pro forma ne tient pas compte des répercussions potentielles des transactions, y compris l'incidence que l'impôt minimum mondial de 15 % prévu aux termes du Pilier Deux pourrait avoir sur l'impôt minimum de la société issue du regroupement dans les divers territoires de compétence où elle exerce ses activités.

7. AJUSTEMENTS PRO FORMA DE LA TRÉSORERIE ET DU FINANCEMENT

Comme il est décrit à la note 1, Gildan a obtenu, aux fins des transactions, un engagement de financement de 2,3 milliards de dollars composé d'une facilité-relais de 1,2 milliard de dollars et d'emprunts à terme totalisant 1,1 milliard de dollars. Le 7 octobre 2025, Gildan a émis des billets de série 1 en dollars américains d'un capital de 600 millions de dollars et des billets de série 2 en dollars américains d'un capital de 600 millions de dollars. Par conséquent, la facilité de crédit-relais a été résiliée à la clôture du placement des billets de série 1 en dollars américains et des billets de série 2 en dollars américains. Gildan a engagé des coûts de résiliation de 9,3 millions de dollars relativement à la facilité de crédit-relais, lesquels ont été inclus dans l'état consolidé du résultat net de Gildan pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 28 septembre 2025. Afin de financer la contrepartie en trésorerie des transactions, de payer les frais et charges connexes et d'éteindre la dette existante de Hanesbrands, Gildan devrait utiliser a) le produit net tiré des billets de série 1 en dollars américains et des billets de série 2 en dollars américains, b) les fonds en caisse et c) le produit net tiré des emprunts à terme.

Les billets de série 1 en dollars américains portent intérêt au taux annuel de 4,70 % et les billets de série 2 en dollars américains portent intérêt au taux annuel de 5,40 %. Les emprunts à terme se composent d'une facilité d'emprunt à terme de premier rang non garantie de 2 ans d'un montant en capital total de 500 millions de dollars et d'une facilité d'emprunt à terme de premier rang non garantie de 3 ans d'un montant en capital total de 600 millions de dollars. Les emprunts à terme portent intérêt, au gré de Gildan, au taux SOFR à terme majoré d'un ajustement de 0,10 % et d'une marge applicable allant de 1,45 % à 1,57 % ou au taux de base de remplacement majoré d'une marge fondée sur la notation de crédit, la marge applicable variant en fonction des notations de la dette publique de Gildan. Les emprunts à terme comprendront des clauses restrictives essentiellement similaires à celles des conventions de crédit existantes de Gildan. Le taux d'intérêt effectif global des billets de série 1 en dollars américains, des billets de série 2 en dollars américains et des emprunts à terme aux fins de l'état consolidé résumé pro forma du résultat net s'établit à 5,7 %.

Des ajustements ont été apportés à la dette à long terme et aux charges financières pour tenir compte de l'utilisation des billets de série 1 en dollars américains, des billets de série 2 en dollars américains et des emprunts à terme pour payer la contrepartie en trésorerie et éteindre le solde impayé sur l'encours de la dette de Hanesbrands au 28 septembre 2025.

- i) Reflet d'une augmentation de 2,3 milliards de dollars de l'encours de la dette et de la trésorerie au 28 septembre 2025 au titre de la dette à long terme de Gildan par suite du refinancement de 2,3 milliards de dollars sur la dette existante de Hanesbrands, composée d'une facilité d'emprunt renouvelable de 162,5 millions de dollars, d'emprunts à terme A et B totalisant 1,5 milliard de dollars et de billets de premier rang totalisant 600 millions de dollars, au moyen des nouveaux billets de série 1 en dollars américains et billets de série 2 en dollars américains de Gildan à hauteur de 1,2 milliard de dollars et d'emprunts à terme à hauteur de 1,1 milliard de dollars.
- ii) Reflet de coûts de financement de 18,4 millions de dollars liés aux nouvelles facilités de financement, qui sont inscrits au bilan en réduction des billets de série 1 en dollars américains, des billets de série 2 en dollars américains et des emprunts à terme et qui sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts sur la durée des obligations liées à la dette connexe. La partie non amortie des frais d'émission de titres d'emprunt de 24,3 millions de dollars relativement à la facilité de crédit renouvelable, aux emprunts à terme et aux billets de premier rang existants de Hanesbrands ainsi que des ajustements de la juste valeur de 41,1 millions de dollars au titre de l'ajustement décrit en 4 e) v) ci-dessus ont également été éliminés lors du refinancement décrit à l'alinéa i) ci-dessus.
- iii) Reflet de la pénalité de 33,5 millions de dollars liée au remboursement anticipé des billets de premier rang de Hanesbrands qui ont été comptabilisés en charges pour l'exercice clos le 29 décembre 2024. La charge ne devrait pas avoir d'incidence récurrente.
- iv) Diminution de 48,7 millions de dollars et de 51,3 millions de dollars, respectivement, des charges financières pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 et l'exercice clos du 29 décembre 2024 pour refléter : i) l'écart entre les taux d'intérêt imputés sur les billets de série 1 en dollars américains, les billets de série 2 en dollars américains et les emprunts à terme et la charge d'intérêts inscrite à l'état historique du résultat net de Hanesbrands, ce qui correspond à une réduction d'environ 2,6 % des taux d'intérêt effectifs globaux; ii) l'incidence du solde impayé sur l'encours des billets de série 1 en dollars américains, des billets de série 2 en dollars américains et des emprunts à terme sur la durée des périodes visées par l'état consolidé résumé pro forma du résultat net; iii) la réduction de la charge d'intérêts découlant de l'ajustement de la juste valeur de la dette à long terme de Hanesbrands [note 6 a) iii)]. Aucun autre ajustement n'a été apporté aux charges financières historiques de Hanesbrands.
- v) Comptabilisation pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 d'une charge d'impôt sur le résultat de 10,2 millions de dollars calculée par application du taux prévu par la loi de 21 % au palier fédéral américain, l'impôt étatique étant présumé être de néant. Un impôt sur le résultat de néant a été comptabilisé pour l'exercice clos le 29 décembre 2024, car tout impôt découlant des ajustements serait compensé au moyen d'attributs fiscaux non comptabilisés précédemment ou d'une provision pour moins-value. La charge d'impôt sur le résultat pro forma ne tient pas compte des répercussions potentielles de l'acquisition, y compris l'incidence que l'impôt minimum mondial de 15 % prévu aux termes du Pilier Deux pourrait avoir sur l'impôt minimum de la société issue du regroupement dans les divers territoires de compétence où elle exerce ses activités.

La charge d'intérêts pro forma sur les billets en dollars américains et les emprunts à terme a été calculée par application d'un taux d'intérêt effectif d'environ 5,7 %. L'augmentation ou la diminution de 1/8 de point de pourcentage du taux d'emprunt entraînerait une augmentation ou une diminution, respectivement, de la charge d'intérêts d'environ 2,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 et de 3,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 décembre 2024.

8. RÉSULTATS PRO FORMA PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un sommaire du résultat pro forma de base et dilué par action ordinaire de Gildan émise et en circulation.

(en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)	Période de neuf mois close le 28 septembre 2025	Exercice clos le 29 décembre 2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de Gildan en circulation	150 662	162 928
Nombre présumé d'actions ordinaires de Gildan devant être émises à l'acquisition	36 088	36 088
Nombre moyen pondéré pro forma d'actions ordinaires de Gildan en circulation – de base	186 750	199 016
Effet dilutif des options sur actions, des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie de Gildan	73	251
Nombre moyen pondéré pro forma d'actions ordinaires de Gildan en circulation – dilué	186 823	199 267
Résultat net pro forma	756 448	167 570
Résultat pro forma par action – de base et dilué	4,05	0,84
Résultat pro forma par action – de base et dilué	4,05	0,84

États financiers consolidés audités de
Hanesbrands Inc.
Aux 28 décembre 2024 et 30 décembre 2023
et
pour chacun des trois exercices de la période close le
28 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

HANESBRANDS INC.

	Page
États financiers consolidés :	
Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	2
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant (numéro 238 du PCAOB)	3
États consolidés des résultats pour les exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022	6
États consolidés du résultat global pour les exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022	7
Bilans consolidés au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023	8
États consolidés des capitaux propres pour les exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022	9
Tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 1 ^{er} janvier 2022	10
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11

Hanesbrands Inc.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de Hanesbrands Inc. (« Hanesbrands ») est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, tel qu'il est défini à la règle 13a-15(f) de l'*Exchange Act*. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une Société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hanesbrands comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de Hanesbrands; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et que les encaissements et décaissements de Hanesbrands ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de Hanesbrands; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps opportun de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisée d'actifs de Hanesbrands qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Aussi, la projection, sur des périodes futures, de quelque appréciation de l'efficacité est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou au risque de détérioration de la conformité aux principes directeurs et procédures. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hanesbrands au 28 décembre 2024 en fonction des critères d'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière décrits dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hanesbrands était efficace au 28 décembre 2024.

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 28 décembre 2024 a été audité par PricewaterhouseCoopers LLP, un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, comme il est indiqué dans son rapport, qui est inclus dans les pages qui suivent.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Hanesbrands Inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Hanesbrands Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, ainsi que des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 28 décembre 2024, y compris les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 28 décembre 2024 en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 28 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique. De plus, à notre avis, la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 28 décembre 2024, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (le « PCAOB ») et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nos audits ont également comporté la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une Société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne soient faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Aussi, la projection, sur des périodes futures, de quelque appréciation de l'efficacité est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou au risque de détérioration de la conformité aux principes directeurs et procédures.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est la question découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiquée au comité d'audit, ou qui doit l'être, et qui : i) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés, et ii) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication d'une question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas une opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies auxquels elle se rapporte.

Tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée - Une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée dans les secteurs américain et des activités internationales

Comme il est décrit aux notes 2 et 11 afférentes aux états financiers consolidés, les soldes consolidés du goodwill et des marques de commerce à durée de vie indéterminée de la Société s'établissaient respectivement à 638 millions de dollars et à 850 millions de dollars au 28 décembre 2024, dont une partie du solde consolidé du goodwill se rapporte à une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et une partie importante du solde consolidé des marques de commerce à durée de vie indéterminée se rapporte à certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis et du Secteur des activités internationales. Le goodwill et les immobilisations incorporelles identifiables qui ne sont pas amortissables sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, au premier jour du troisième trimestre de l'exercice de la Société, et plus fréquemment si des événements déclencheurs surviennent. La direction estime la juste valeur des unités opérationnelles ou des immobilisations incorporelles de la Société, qui est déterminée au moyen de l'approche par le résultat, et compare la juste valeur à la valeur comptable. Si la valeur comptable excède la juste valeur de l'actif, une perte de valeur d'un montant égal à cet excédent est comptabilisée. Les justes valeurs d'unités opérationnelles et d'immobilisations incorporelles sont principalement fondées sur les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par ces activités ou cet actif. Dans le cadre de l'exécution de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la direction pose divers jugements, fait des estimations et formule des hypothèses, dont les plus importantes concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance des produits, le taux de croissance final et le taux de la marge bénéficiaire opérationnelle.

Les principales considérations pour déterminer que les procédures mises en œuvre liées aux évaluations de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée d'une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et de certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis et du Secteur des activités internationales constituent une question critique de l'audit sont i) le jugement important de la direction lors de l'élaboration des estimations de la juste valeur d'une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et de certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis et du Secteur des activités internationales; ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans les procédures de mise en œuvre et l'évaluation des hypothèses importantes de la direction relatives aux taux de croissance des produits et aux taux de la marge bénéficiaire opérationnelle pour une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et une certaine marque de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis, et relativement au coût moyen pondéré des capitaux, des taux de croissance des produits, des taux de la marge bénéficiaire opérationnelle et du taux de croissance final d'une certaine marque de commerce à durée de vie indéterminée dans le Secteur des activités internationales; iii) les travaux d'audit qui ont nécessité le recours à des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées.

Le traitement de la question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer des éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures comprenaient des tests de l'efficacité des contrôles relatifs aux évaluations de la direction de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation d'une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et de certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis et du Secteur des activités internationales. Ces procédures comprenaient également, entre autres, i) des tests du processus utilisé par la direction pour établir les estimations de la juste valeur d'une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et de certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis et du Secteur des activités internationales; ii) l'évaluation du caractère approprié des analyses des flux de trésorerie actualisés utilisées par la direction; iii) des tests de l'exhaustivité et de l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans les analyses des flux de trésorerie actualisés; et iv) l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses importantes formulées par la direction relativement aux taux de croissance des produits et aux taux de la marge bénéficiaire opérationnelle pour une certaine unité opérationnelle du Secteur des activités internationales et une certaine marque de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des États-Unis, ainsi que le coût moyen pondéré des capitaux, des taux de croissance des produits, des taux de la marge bénéficiaire opérationnelle et des taux de croissance finaux relativement à une certaine marque de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des activités internationales. L'évaluation des hypothèses posées par la direction sur les taux de croissance des produits et les taux de la marge bénéficiaire opérationnelle a consisté à évaluer si les hypothèses étaient raisonnables en tenant compte i) de la performance actuelle et passée d'une certaine unité opérationnelle et des produits de marque associés à certaines marques de commerce à durée de vie indéterminée, ii) de la cohérence avec les données externes du marché et du secteur et iii) de la cohérence de ces hypothèses avec les éléments probants obtenus dans d'autres aspects de l'audit. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été utilisés pour aider à l'évaluation du caractère raisonnable du coût moyen pondéré de capital et des hypothèses de taux de croissance final pour une certaine marque de commerce à durée de vie indéterminée du Secteur des activités internationales.

/s/PricewaterhouseCoopers LLP
Greensboro (Caroline du Nord)
Le 14 février 2025

Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 2006.

HANESBRANDS INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
(en milliers, sauf les données par action)

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Ventes nettes	3 507 438 \$	3 639 386 \$	3 862 809 \$
Coût des ventes	2 147 914	2 347 496	2 515 774
Bénéfice brut	1 359 524	1 291 890	1 347 035
Charges de vente et charges générales et administratives	1 173 576	1 025 612	1 079 664
Bénéfice opérationnel	185 948	266 278	267 371
Autres charges	47 441	37 761	8 294
Charges d'intérêts, montant net	195 901	214 187	131 733
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	(57 394)	14 330	127 344
Charge d'impôt sur le résultat (économie)	40 601	(14 818)	447 889
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	(97 995)	29 148	(320 545)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(222 436)	(46 874)	193 341
Perte nette	(320 431) \$	(17 726) \$	(127 204) \$
Bénéfice (perte) par action – de base			
Activités poursuivies	(0,28) \$	0,08 \$	(0,92) \$
Activités abandonnées	(0,63)	(0,13)	0,55
Perte nette	(0,91) \$	(0,05) \$	(0,36) \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)			
Activités poursuivies	(0,28) \$	0,08 \$	(0,92) \$
Activités abandonnées	(0,63)	(0,13)	0,55
Perte nette	(0,91) \$	(0,05) \$	(0,36) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HANESBRANDS INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(en milliers)

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Perte nette	(320 431) \$	(17 726) \$	(127 204) \$
Autres éléments du résultat global			
Écarts de conversion	(120 824)	15 321	(94 802)
Profit latent (perte latente) sur couvertures admissibles de flux de trésorerie, après impôt de (1 584) \$, de 1 430 \$ et de (226) \$, respectivement	6 978	(13 246)	3 239
Produits non comptabilisés des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt de (379) \$, de 104 \$ et de (650) \$, respectivement	28 935	17 622	131 158
Cumul des autres éléments du résultat global	(84 911)	19 697	39 595
Résultat global	(405 342) \$	1 971 \$	(87 609) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HANESBRANDS INC.
BILANS CONSOLIDÉS
(en milliers, sauf les données sur les actions et les données par action)

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214 854 \$	185 217 \$
Créances clients, montant net	376 195	423 682
Stocks	871 044	956 430
Autres actifs courants	152 853	113 281
Actifs courants détenus en vue de la vente	100 430	597 605
Total des actifs courants	1 715 376	2 276 215
Biens immobiliers, montant net	188 259	353 035
Actifs au titre de droits d'utilisation	222 759	271 751
Marques de commerce et autres actifs incorporels identifiables, montant net	886 264	959 851
Goodwill	638 370	659 361
Actifs d'impôt différé	13 591	18 176
Autres actifs non courants	116 729	135 247
Actifs non courants détenus en vue de la vente	59 593	966 678
Total des actifs	3 840 941 \$	5 640 314 \$
Passifs et capitaux propres		
Créditeurs	593 377 \$	538 782 \$
Charges à payer et autres :		
Salaires et avantages du personnel	121 267	82 711
Publicité et promotion	111 080	130 242
Autres	220 593	197 199
Obligations locatives	64 233	64 547
Facilité de titrisation des créances clients	95 000	6 000
Partie courante de la dette à long terme	—	59 000
Passifs courants destinés à la vente	42 990	312 087
Total des passifs courants	1 248 540	1 390 568
Dette à long terme	2 186 057	3 235 640
Obligations locatives - non courantes	206 124	235 453
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	66 171	98 170
Autres passifs non courants	67 452	121 150
Passifs non courants destinés à la vente	32 587	139 980
Total des passifs	3 806 931	5 220 961
Capitaux propres		
Actions privilégiées (50 000 000 d'actions autorisées; valeur nominale de 0,01 \$)		
Émises et en circulation - aucune	—	—
Actions ordinaires (2 000 000 000 d'actions autorisées; valeur nominale de 0,01 \$)		
Émises et en circulation - 352 541 826 et 350 137 826, respectivement	3 525	3 501
Capital d'apport supplémentaire	373 213	353 367
Résultats non distribués	234 494	554 796
Cumul des autres éléments du résultat global	(577 222)	(492 311)
Total des capitaux propres	34 010	419 353
Total des passifs et des capitaux propres	3 840 941 \$	5 640 314 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HANESBRANDS INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers, sauf les données par action)

	Actions ordinaires		Capital d'apport supplémentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	Actions	Montant				
Soldes au 1^{er} janvier 2022	349 903	3 499 \$	315 337 \$	935 260 \$	(551 603) \$	702 493 \$
Perte nette	—	—	—	(127 204)	—	(127 204)
Dividendes (0,60 \$ par action ordinaire)	—	—	—	(212 375)	—	(212 375)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	39 595	39 595
Rémunération à base d'actions	—	—	23 157	—	—	23 157
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	683	7	(2 391)	—	—	(2 384)
Rachats d'actions	(1 577)	(16)	(1 427)	(23 575)	—	(25 018)
Soldes au 31 décembre 2022	349 009	3 490 \$	334 676 \$	572 106 \$	(512 008) \$	398 264 \$
Perte nette	—	—	—	(17 726)	—	(17 726)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	19 697	19 697
Rémunération à base d'actions	—	—	20 304	—	—	20 304
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	1 129	11	(1 613)	416	—	(1 186)
Soldes au 30 décembre 2023	350 138	3 501 \$	353 367 \$	554 796 \$	(492 311) \$	419 353 \$
Perte nette	—	—	—	(320 431)	—	(320 431)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(84 911)	(84 911)
Rémunération à base d'actions	—	—	25 686	—	—	25 686
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	2 404	24	(5 840)	129	—	(5 687)
Soldes au 28 décembre 2024	352 542	3 525 \$	373 213 \$	234 494 \$	(577 222) \$	34 010 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HANESBRANDS INC.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers)

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024 ¹⁾	30 décembre 2023 ¹⁾	31 décembre 2022 ¹⁾
Activités opérationnelles			
Perte nette	(320 431) \$	(17 726) \$	(127 204) \$
Ajustements pour rapprocher la perte nette et les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles :			
Amortissement	69 861	75 268	76 294
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition	12 020	16 569	18 204
Autres amortissements	10 174	13 200	11 769
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill	76 746	—	—
Charges de dépréciation des stocks, déduction faite des recouvrements	119 748	—	—
Perte à l'extinction d'une dette	9 412	8 466	—
Perte (profit) sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente	114 161	3 641	(3 162)
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et de l'escompte sur la dette	12 535	8 939	7 300
Charge de rémunération à base d'actions	25 845	20 546	23 457
Impôt sur le résultat différé	(11 974)	(84 745)	388 607
Autres	909	610	7 511
Variations des actifs et des passifs			
Débiteurs	(1 785)	174 249	154 145
Stocks	114 931	599 982	(437 641)
Autres actifs	17 555	82 672	(107 742)
Créditeurs	17 649	(194 602)	(241 557)
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite à payer	(4 662)	6 799	(2 023)
Charges à payer et autres	1 549	(152 119)	(126 760)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	264 243	561 749	(358 802)
Activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	(37 889)	(44 056)	(112 122)
Achat de marques de commerce	—	—	(103 000)
Produit de la vente d'actifs	12 362	331	157
Produit de (paiements liés à) la cession d'entreprises	838 560	1 300	(10 816)
Autres	—	18 942	9 353
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	813 033	(23 483)	(216 428)
Activités de financement			
Emprunts sur facilités de prêt à terme	—	891 000	—
Remboursements sur facilités de prêt à terme	(1 127 483)	(44 250)	(25 000)
Emprunts sur la facilité de titrisation des créances clients	1 831 000	2 270 000	1 840 389
Remboursements sur la facilité de titrisation des créances clients	(1 742 000)	(2 473 500)	(1 630 889)
Emprunts sur facilités de prêt renouvelables	613 500	1 923 000	1 792 000
Remboursements sur facilités de prêt renouvelables	(613 500)	(2 275 500)	(1 439 500)
Emprunts sur les billets de premier rang	—	600 000	—
Remboursements sur les billets de premier rang	—	(1 436 884)	—
Emprunts sur les billets à payer	—	—	21 454
Remboursements sur les billets à payer	—	—	(21 713)
Rachats d'actions	—	—	(25 018)
Dividendes en trésorerie versés	—	—	(209 312)
Paiements visant à modifier et à refinancer les facilités de crédit	(783)	(31 020)	(3 159)
Autres	(7 454)	(2 921)	(3 423)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(1 046 720)	(580 075)	295 829
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(20 703)	8 897	(42 815)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 853	(32 912)	(322 216)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	205 501	238 413	560 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	215 354 \$	205 501 \$	238 413 \$
Soldes inclus dans les bilans consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214 854 \$	185 217 \$	196 237 \$
Trésoreries et équivalents de trésorerie inclus dans les actifs courants détenus en vue de la vente	500	20 284	42 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	215 354 \$	205 501 \$	238 413 \$

- 1) Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées n'ont pas été séparés et demeurent inclus dans les principales catégories d'actifs et de passifs. Par conséquent, les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprennent les résultats des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

1) Mode de présentation

Hanesbrands Inc., une Société du Maryland (la « Société »), est un chef de file mondial socialement responsable dans le secteur des vêtements emblématiques de tous les jours qui exerce ses activités dans les Amériques, en Australie et en Asie, sous certaines des marques de vêtements les plus reconnues au monde dans la catégorie des vêtements de base et des vêtements essentiels, notamment *Hanes*, *Bonds*, *Bali*, *Maidenform*, *Playtex*, *Bras N Things*, *Berlei*, *Wonderbra*, *Zorba*, *JMS/Just My Size* et *Comfortwash*. La Société conçoit, fabrique, fournit et vend principalement un large éventail de vêtements d'intérieur, comme des t-shirts, des soutiens-gorge, des culottes, des vêtements amincissants, des sous-vêtements et des chaussettes, ainsi que d'autres vêtements qui sont fabriqués ou achetés dans la chaîne d'approvisionnement de classe mondiale de la Société.

L'exercice de la Société prend fin le samedi le plus près du 31 décembre. Toutes les mentions de « 2024 », de « 2023 » et de « 2022 » se rapportent aux exercices de 52 semaines clos le 28 décembre 2024, le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, respectivement. Trois filiales de la Société terminent leur exercice trois jours après la clôture de l'exercice consolidé de la Société. La différence dans la présentation de l'information financière pour ces filiales n'a pas eu d'effet significatif sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.

Stratégie d'entreprise

La stratégie d'entreprise de la Société intègre la supériorité de sa marque, l'innovation de pointe dans le secteur et une chaîne d'approvisionnement mondiale à faible coût pour offrir des produits de plus grande valeur tout en réduisant les coûts de production. La Société exerce ses activités principalement dans la catégorie des vêtements d'intérieur à l'échelle internationale, de même que dans d'autres catégories de vêtements, grâce à des activités à plus petite échelle. La stratégie d'entreprise repose sur la gestion et la croissance des marques emblématiques de la Société selon les trois principes clés suivants : simplifier pour stimuler la croissance, cibler l'impact et améliorer continuellement pour gagner. En simplifiant le portefeuille, la Société continue de rehausser ces marques en offrant une qualité et une valeur à ses consommateurs grâce à des expériences de marques et de produits novatrices. La Société continue de se concentrer sur les produits de base tout en prenant de l'expansion grâce à l'innovation et à de nouvelles occasions d'affaires pour avoir une plus grande incidence sur le marché.

La Société prend des mesures décisives pour rationaliser ses activités et obtenir des résultats mesurables, et elle a fait pression pour réduire les stocks et les unités de produits grâce à une gestion rigoureuse des stocks. La Société a segmenté et consolidé sa chaîne d'approvisionnement de classe mondiale pour en accroître l'efficacité et la souplesse, et elle a réinventé sa stratégie de mise en marché pour en arriver à une cadence gagnante et reproductible, appuyée par un processus d'innovation solide, dirigé par les consommateurs, qui la maintient à l'avant-garde des tendances du secteur. La Société est convaincue que son portefeuille de marques emblématiques, sa chaîne d'approvisionnement de classe mondiale et son innovation liée aux produits lui permettront d'augmenter constamment ses ventes, d'accroître ses marges et de générer des flux de trésorerie.

Au cours des trois dernières années, la Société a dû faire face à plusieurs défis imprévus, notamment une inflation importante des coûts, des perturbations du marché et des vents contraires de la demande des consommateurs. Malgré le contexte d'exploitation mondial difficile, la Société a été en mesure de trouver un équilibre entre la gestion à court terme de ses activités et la réalisation des investissements à long terme nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie et à la transformation de la Société. Au cours de cette période, la Société a réalisé des progrès importants à l'égard de plusieurs de ses initiatives stratégiques. Elle a réorienté ses activités américaines liées aux vêtements d'intérieur afin d'accroître sa part de marché grâce au lancement de produits novateurs, à l'augmentation des investissements dans la commercialisation des marques de ses marques et à l'amélioration de la disponibilité des produits en rayon. La Société a simplifié son portefeuille en vendant ses activités de magasins d'usine *Champion* aux États-Unis et ses activités liées aux bas collants diaphanes aux États-Unis et ses activités liées aux vêtements d'intérieur en Europe.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Activités abandonnées

En septembre 2023, la Société a annoncé que son conseil d'administration et son équipe de haute direction, avec l'aide de conseillers financiers et juridiques, procédaient à une évaluation des alternatives stratégiques pour les activités mondiales liées à *Champion*, qui comprenaient un large éventail de solutions de rechange visant à maximiser la valeur pour les actionnaires, et qu'ils envisageaient également une évaluation des alternatives stratégiques pour l'entreprise américaine de magasins d'usine touchée par les activités mondiales liées à *Champion*. En juin 2024, la Société a pris la décision de se retirer des activités de magasins d'usine aux États-Unis et des activités mondiales liées à *Champion*, à l'exclusion des activités japonaises liées à *Champion* (« activités mondiales liées à *Champion* »). En juillet 2024, la Société a mené à terme la sortie de ses activités de magasins d'usine aux États-Unis et le 30 septembre 2024, elle a conclu la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels relativement aux activités mondiales liées à *Champion* au quatrième trimestre de 2024. En décembre 2024, la Société a finalisé ses plans de sortie des activités japonaises liées à *Champion* et prévoit réaliser la vente de celles-ci au cours des 12 prochains mois. La Société a déterminé que la sortie des activités mondiales liées à *Champion*, de l'entreprise américaine de magasins d'usine et des activités japonaises liées à *Champion* représente les composantes multiples d'un plan stratégique unique qui respecte les critères comptables liés aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées en 2024. Par conséquent, la Société a commencé à présenter séparément les résultats de ces activités à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées.

Sauf indication contraire, les informations contenues dans ces notes afférentes aux états financiers consolidés portent sur les activités poursuivies. Se reporter à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente » pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités abandonnées. De plus, la Société a réaligné ses secteurs à présenter au deuxième trimestre de 2024 et a appliqué ce changement à toutes les périodes présentées. Se reporter à la note « Informations sur les secteurs d'activité » pour obtenir de plus amples renseignements sur les secteurs à présenter.

Attaque par rançongiciel

Comme il a été indiqué précédemment, le 24 mai 2022, la Société a déterminé qu'elle avait fait l'objet d'une attaque par rançongiciel qui a touché certains de ses systèmes de technologie de l'information. La Société a activé ses plans d'intervention en cas d'incident et de continuité des activités et a circonscrit l'incident. Il n'y a pas d'incidence opérationnelle continue sur la capacité de la Société à fournir ses produits et services. La Société souscrit une assurance, y compris une couverture pour les cyberattaques, sous réserve de certaines franchises et limites établies dans sa police, d'un montant qu'elle juge approprié.

En 2023, la Société a comptabilisé un avantage lié au produit de l'assurance perte d'exploitation de 24 062 \$, dont une tranche de 23 354 \$ est portée au poste « Coûts des ventes » et une tranche de 708 \$ est portée au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats. En 2023, la Société a reçu un produit total de 25 562 \$ au titre de l'assurance perte d'exploitation, dont une partie a été comptabilisée à titre de recouvrement d'assurance attendu en 2022, relativement au recouvrement du profit perdu découlant des interruptions d'activités. En 2022, la Société a engagé des coûts de 15 427 \$, déduction faite des recouvrements d'assurance attendus, liés à l'attaque par rançongiciel. Les coûts, déduction faite des recouvrements d'assurance attendus, engagés en 2022 comprennent un montant de 14 168 \$ se rapportant principalement aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui sont reflétées dans le poste « Coût des ventes » des états consolidés des résultats, et un montant de 1 259 \$ se rapportant principalement aux honoraires juridiques, de technologie de l'information et de consultation, qui sont reflétés dans le poste « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

2) Sommaire des principales méthodes comptables

a) Consolidation

Les états financiers consolidés ci-joints comprennent les comptes de la Société et de ses filiales entièrement détenues. Tous les soldes et toutes les transactions intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation, à l'exception de certaines ventes intersociétés et des profits et créances connexes de la chaîne d'approvisionnement de la Société liée à ses activités européennes de vêtements d'intérieur, qui ont été classées comme des activités abandonnées dans les états financiers consolidés en 2022 et ont été vendues le 5 mars 2022. La Société a commencé à présenter séparément les résultats de ses activités mondiales liées à *Champion*, des activités des magasins d'usine aux États-Unis et des activités japonaises liées à *Champion* à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente en 2024. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées. Sauf indication contraire, les informations contenues dans ces notes afférentes aux états financiers consolidés portent sur les activités poursuivies. Se reporter à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente » pour un complément d'information.

b) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR ») exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur certaines informations à fournir sur les états financiers à la date des états financiers et sur les valeurs comptables des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Écarts de conversion

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars américains aux cours de change en vigueur aux dates de clôture respectives. Les écarts de conversion résultant des fluctuations des cours de change sont comptabilisés comme une composante distincte du cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG ») dans les capitaux propres. La Société convertit les résultats d'exploitation de ses établissements à l'étranger aux cours de change moyens des périodes respectives. Les profits et les pertes découlant des transactions en monnaie étrangère sont inclus à la fois dans les postes « Coûts des ventes » et « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats.

d) Comptabilisation des ventes et incitatifs

La Société comptabilise les produits lorsque les obligations aux termes d'un contrat conclu avec un client sont remplies, ce qui se produit à un moment précis, soit lors de l'expédition, soit lors de la livraison au client. Les produits sont évalués comme étant le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert de biens, ce qui comprend des estimations de contreparties variables. La Société comptabilise une réduction des ventes au titre des retours et des rendus sur ventes en fonction de l'historique des retours. La Société réalise des produits de redevances au moyen de contrats de licence avec des fabricants d'autres produits de consommation qui intègrent certaines de ses marques. Elle comptabilise les produits gagnés aux termes de ces contrats en fonction des ventes déclarées des titulaires de licences. La Société offre divers incitatifs à la vente aux revendeurs et aux consommateurs de ses produits, et les politiques relatives à la comptabilisation et à la présentation de ces incitatifs dans les états consolidés des résultats sont les suivantes :

Rabais, coupons et remises

La Société offre aux clients des rabais et des remises qui sont explicitement énoncés dans ses contrats et qui sont comptabilisés en réduction des produits dans la période au cours de laquelle les produits tirés des marchandises sont comptabilisés. Le coût de ces incitatifs est estimé à l'aide d'un certain nombre de facteurs, y compris les taux d'utilisation et de rachat historiques. La Société tient compte des incitatifs offerts sous forme de produits gratuits dans la détermination du coût des ventes.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

S'il y a lieu, la Société estime le montant des contreparties variables en utilisant la valeur prévue, laquelle tient compte de l'expérience passée, des exigences contractuelles courantes, d'événements commerciaux connus spécifiques et des tendances d'achat et de paiement prévues des clients. Dans l'ensemble, ces réserves reflètent les meilleures estimations de la Société quant au montant de la contrepartie auquel le client a droit selon les modalités des contrats.

Incidatifs basés sur le volume

Les incitatifs basés sur le volume comprennent des remises ou des remboursements en trésorerie qui ne sont remboursables que si le client effectue un nombre spécifié d'opérations de vente. Dans le cadre de ces programmes incitatifs, la Société estime la remise prévue à payer et attribue une partie du coût estimatif de la remise à chaque opération de vente sous-jacente avec le client. La Société comptabilise les incitatifs basés sur le volume en réduction des produits.

Publicité coopérative

Aux termes d'ententes de coopération en matière de publicité, la Société convient de rembourser au détaillant une partie des coûts engagés par ce dernier pour la publicité et la promotion de certains produits de la Société. La Société comptabilise le coût des programmes coopératifs de publicité dans la période au cours de laquelle les activités de publicité et de promotion ont lieu en tant que réduction des produits.

Présentoirs et étagères

Les revendeurs utilisent périodiquement les présentoirs et les étagères des magasins pour exposer les produits de la Société. La Société passe en charges le coût de ces présentoirs et étagères dans la période au cours de laquelle ils sont livrés aux revendeurs. La Société tient compte des coûts des présentoirs et des étagères engagés par les revendeurs et imputés à la Société dans le calcul des ventes nettes. Les présentoirs et les étagères achetés par la Société et fournis aux revendeurs sont inclus à la rubrique « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats.

Retours de produit

La Société offre généralement aux clients un droit de retour limité pour un produit acheté. La Société estime le montant de ses ventes de produits qui peuvent être retournés par ses clients et comptabilise ce montant en réduction des produits au cours de la période où les produits tirés des marchandises connexes sont comptabilisés.

e) Frais de publicité

La publicité est l'une des méthodes de valorisation de la marque utilisées par la Société. Les frais de publicité, qui comprennent le développement et la production de matériel publicitaire et la communication de ce matériel par divers moyens de communication, sont passés en charges au cours de la période où la publicité est utilisée pour la première fois. De plus, la Société a conclu des ententes avec certains de ses plus importants clients en matière de publicité numérique, et le coût de ces programmes est passé en charges au cours de la période où les activités de publicité et de promotion ont lieu pour la première fois. La Société a comptabilisé des frais de publicité de 174 418 \$, de 126 280 \$ et de 136 047 \$ au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

f) Frais d'expédition et de manutention

Les produits reçus au titre des frais d'expédition et de manutention sont inclus dans les ventes nettes et se sont chiffrés à 5 845 \$, à 6 665 \$ et à 6 950 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement. Les frais d'expédition, qui comprennent les frais versés aux expéditeurs tiers, et les frais de manutention, qui comprennent les frais d'entreposage dans les diverses installations de distribution de la Société, se sont établis respectivement à 245 407 \$, à 254 962 \$ et à 274 626 \$ en 2024, en 2023 et en 2022. La Société comptabilise les frais d'expédition, de manutention et de distribution dans le poste « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats.

g) Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats. Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses liées aux nouveaux produits, aux améliorations technologiques apportées aux produits existants et à l'innovation dans les processus, lesquelles comprennent principalement les salaires, les services-conseils et les fournitures attribuables au temps consacré aux activités de recherche et de développement. Les coûts supplémentaires comprennent l'amortissement et l'entretien du matériel et des installations de recherche et de développement. Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 15 988 \$, à 18 360 \$ et à 20 077 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement.

h) Régimes à cotisations définies

La Société est le promoteur de régimes 401 k) et d'autres régimes à cotisations définies. La charge liée à ces régimes s'est établie à 25 256 \$, à 22 578 \$ et à 23 647 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Tous les placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois au moment de l'achat sont considérés comme des équivalents de trésorerie. La trésorerie qui est assujettie à des restrictions juridiques ou qui n'est pas disponible pour des besoins d'exploitation généraux est classée dans les liquidités soumises à des restrictions et est incluse au poste « autres actifs courants » dans les bilans consolidés.

j) Évaluation des débiteurs

Les débiteurs sont présentés à la valeur nette de réalisation. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la Société quant aux pertes probables inhérentes dans le portefeuille de débiteurs. Les créances clients sont évaluées en une seule fois et regroupées sur la base de caractéristiques de risque similaires qui sont déterminées sur la base des pertes historiques, du classement chronologique des créances clients, des tendances du secteur et de la solidité financière, de la qualité de crédit, des paiements et de l'historique des défauts de paiement de ses clients.

k) Évaluation des stocks

Les stocks sont présentés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS ») pour les stocks. Les stocks obsolètes, endommagés et excédentaires sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation, laquelle est déterminée en évaluant les taux de recouvrement historiques, la conjoncture du marché et les plans de commercialisation et de vente futurs. Les rabais, les escomptes et les autres contreparties en trésorerie reçus d'un fournisseur relativement à des achats de stocks sont comptabilisés à titre de réductions au poste « Coûts des ventes » dans les états consolidés des résultats au titre des stocks connexes et sont donc comptabilisés dans les coûts des ventes lorsque l'article connexe est vendu.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

l) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont présentés au coût historique et la charge d'amortissement est calculée selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Le matériel et l'outillage sont amortis sur des périodes allant de un an à 15 ans, et les bâtiments et les améliorations des bâtiments sur des périodes allant jusqu'à 40 ans. Une variation de la durée de vie amortissable est traitée comme un changement d'estimation comptable et l'amortissement accéléré est comptabilisé dans la période au cours de laquelle la variation a lieu et les périodes futures. Les entrées et les améliorations qui prolongent considérablement la durée d'utilité d'un bien particulier et les coûts financiers engagés pendant la période de construction des biens immobiliers importants sont inscrites à l'actif. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Lors de la vente ou de la cession d'un actif, le coût et le cumul des amortissements connexe sont sortis des comptes.

Les biens immobiliers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements comprennent des changements défavorables importants dans le climat des affaires, plusieurs périodes de pertes opérationnelles ou de flux de trésorerie, des pertes continues prévues ou une attente courante selon laquelle un actif ou un groupe d'actifs sera sorti avant la fin de sa durée d'utilité. La recouvrabilité des immobilisations corporelles est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs aux flux de trésorerie nets non actualisés futurs qui devraient être générés par l'actif ou le groupe d'actifs. Si ces comparaisons indiquent qu'un actif n'est pas recouvrable, la perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur estimée. Lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée pour des actifs devant être détenus et utilisés, la valeur comptable ajustée de ces actifs est amortie sur la durée d'utilité restante. Le rétablissement d'une perte de valeur antérieurement comptabilisée n'est pas permis en vertu des PCGR.

m) Contrats de location

La Société comptabilise les contrats de location en vertu de l'ASU 2016-02, « *Leases* (Topic 842) », publiée par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »). La Société détermine si un accord est un contrat de location à la passation de celui-ci. À la date de passation, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. La Société a des contrats de location simple relativement à l'immobilier (principalement des magasins de vente au détail et des installations de fabrication) et à certains équipements. Les contrats de location-financement de la Société ne sont pas significatifs. Les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins ne sont pas comptabilisés au bilan; la Société comptabilise des charges locatives relativement à ces contrats de location selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location.

L'exercice des options de renouvellement de contrats de location est à la seule discrétion de la Société. En règle générale, dans le cas de l'immobilier de détail loué, la Société n'inclura pas d'options de renouvellement dans la durée du contrat de location sous-jacente. Toutefois, si une situation survient où le bailleur a le contrôle des périodes d'option de renouvellement, la Société inclura ces périodes dans la durée du contrat de location. La durée de vie amortissable des actifs et des améliorations locatives est limitée par la durée du contrat de location prévue.

Certains des contrats de location de la Société comprennent des loyers fondés sur un pourcentage des ventes au détail par rapport aux niveaux contractuels, tandis que d'autres comprennent des loyers ajustés périodiquement en fonction de l'inflation. Les contrats de location de la Société ne contiennent aucune garantie de valeur résiduelle importante ni clause restrictive importante.

Comme la plupart des contrats de location de la Société ne fournissent pas de taux implicite, la Société utilise son taux d'emprunt marginal fondé sur l'information disponible à la date de début du contrat de location pour déterminer la valeur actualisée des paiements de loyers.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

n) Marques de commerce et autres immobilisations incorporelles identifiables

Les principales immobilisations incorporelles identifiables de la Société sont les marques de commerce, les contrats de licence, les relations avec les clients et les distributeurs et les logiciels. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties et celles à durée d'utilité indéterminée ne le sont pas. La durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée est fondée sur un certain nombre de facteurs, notamment l'expérience passée, le niveau des dépenses d'entretien nécessaires pour obtenir les flux de trésorerie futurs, les plans d'affaires futurs et la période au cours de laquelle l'actif sera économiquement utile. Les marques de commerce dont la durée de vie est déterminée sont généralement amorties sur des périodes allant de 10 à 20 ans, les contrats de licence sont généralement amortis sur des périodes allant de trois à 15 ans, les relations avec les clients et les distributeurs sont généralement amorties sur des périodes allant de un an à 15 ans, les logiciels sont généralement amortis sur des périodes allant de quatre à sept ans et les autres immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur des périodes allant de un an à 10 ans.

Les immobilisations incorporelles identifiables qui sont amortissables sont évaluées aux fins de la dépréciation au moyen d'un processus similaire à celui utilisé pour évaluer les biens immobiliers. Les immobilisations incorporelles identifiables qui ne sont pas amortissables sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, au premier jour du troisième trimestre de l'exercice, et plus fréquemment si des événements déclencheurs surviennent. Le test de dépréciation des immobilisations incorporelles identifiables non amortissables consiste à comparer la juste valeur de l'immobilisation incorporelle, qui est déterminée au moyen de l'approche par le résultat, à sa valeur comptable. Si la valeur comptable excède la juste valeur de l'actif, une perte de valeur d'un montant égal à cet excédent est comptabilisée. Les justes valeurs des immobilisations incorporelles sont principalement fondées sur les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par cet actif. Dans le cadre de l'exécution de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la direction pose divers jugements, fait des estimations et formule des hypothèses, dont les plus importantes concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance des produits, le taux de croissance final et le taux de la marge bénéficiaire opérationnelle. Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie dépendent des taux d'intérêt et du coût du capital à un moment précis. Il existe des incertitudes inhérentes liées à ces facteurs et au jugement de la direction pour les appliquer à l'analyse de la dépréciation de l'immobilisation incorporelle.

La Société inscrit à l'actif les frais de développement internes liés aux logiciels engagés au cours de l'étape de développement de l'application, qui comprennent les coûts réels d'achat de logiciels auprès de fournisseurs et comprennent généralement les coûts liés au personnel et les coûts connexes des membres du personnel qui ont été directement associés à l'amélioration et à la mise en œuvre des logiciels achetés. Les entrées de logiciels sont incluses au poste « Dépenses d'investissement » des tableaux consolidés des flux de trésorerie.

o) Goodwill

Le goodwill est l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans un regroupement d'entreprises. Lorsqu'un regroupement d'entreprises est achevé, les actifs acquis et les passifs repris sont attribués à l'unité opérationnelle ou aux unités de la Société qui ont la responsabilité de gérer, de contrôler et de générer des rendements sur ces actifs et ces passifs. Dans de nombreux cas, tous les actifs acquis et passifs repris sont affectés à une seule unité opérationnelle et, dans ces cas, la totalité du goodwill est affectée à la même unité opérationnelle. Dans les cas où les actifs acquis et les passifs sont attribués à plus d'une unité opérationnelle, le goodwill à attribuer à chaque unité opérationnelle est déterminé de la même manière que le montant du goodwill comptabilisé dans un regroupement d'entreprises.

Le goodwill n'est pas amorti; toutefois, il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, au premier jour du troisième trimestre, et plus fréquemment si des événements déclencheurs surviennent. Pour évaluer la recouvrabilité du goodwill, la Société estime la juste valeur de ses unités opérationnelles, laquelle est déterminée à l'aide de l'approche par le résultat, et la compare à la valeur comptable. Si la valeur comptable de l'unité opérationnelle excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à cet excédent est comptabilisée. Les justes valeurs des unités opérationnelles sont principalement fondées sur les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par ces activités. Dans le cadre de l'exécution de l'analyse des flux de trésorerie

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

actualisés, la direction pose divers jugements, fait des estimations et formule des hypothèses, dont les plus importantes concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance des produits, le taux de croissance final et le taux de la marge bénéficiaire opérationnelle. Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie dépendent des taux d'intérêt et du coût du capital à un moment précis. Il existe des incertitudes inhérentes liées à ces facteurs et au jugement de la direction pour les appliquer à l'analyse de la dépréciation du goodwill.

p) Accords d'infonuagique

Les accords d'infonuagique de la Société comprennent des licences de logiciel achetées auprès de fournisseurs externes. Les coûts de licence de logiciels, les coûts de mise en œuvre engagés au cours de l'étape de développement d'une application et les autres coûts qui répondent à certains critères sont inscrits à l'actif, tandis que tous les autres coûts sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces actifs sont inclus dans les logiciels au poste « Marques de commerce et autres immobilisations incorporelles identifiables, montant net » dans les bilans consolidés et sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité déterminée. Se reporter à la note « Immobilisations incorporelles et goodwill » pour obtenir de plus amples renseignements.

Si un accord d'infonuagique ne comprend pas l'achat d'une licence de logiciel, l'accord est comptabilisé comme un contrat de service et les frais associés au service d'hébergement sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le paiement anticipé de ces coûts est inclus au poste « Autres actifs courants » dans les bilans consolidés. Les coûts de mise en œuvre engagés au cours de l'étape de développement de l'application ainsi que les coûts répondant à certains critères sont inscrits à l'actif et comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée des contrats d'hébergement, qui varie de quatre à sept ans. Les actifs inscrits à l'actif sont inclus au poste « Autres actifs non courants » dans les bilans consolidés. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, les actifs nets inscrits à l'actif s'établissaient respectivement à 92 194 \$ et à 93 514 \$. Les variations des actifs inscrits à l'actif sont comprises au poste « Autres actifs » des activités opérationnelles dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

q) Réserves pour assurance

La Société est autoassurée relativement aux biens immobiliers, aux accidents du travail, aux accidents médicaux et autres programmes de risques divers, jusqu'à concurrence de certaines limites relatives à l'excédent de pertes. Les passifs non actualisés au titre des expositions autoassurées sont comptabilisés à la valeur actualisée des pertes totales attendues inférieures à ces limites et sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, y compris les tendances historiques, les hypothèses actuarielles et les situations économiques.

r) Programmes de financement de fournisseurs

La Société examine régulièrement les modalités des fournisseurs et a négocié des prolongations du délai de paiement au cours des dernières années dans le cadre de ses efforts visant à gérer efficacement le fonds de roulement et à améliorer les flux de trésorerie. Indépendamment des prolongations de délais de paiement susmentionnées, la Société et certaines institutions financières offrent des programmes volontaires de financement des fournisseurs qui permettent aux fournisseurs participants d'effectuer une demande de paiement de leurs factures auprès des institutions financières plus tôt que ce qui est prévu aux termes de la politique de paiement de la Société. La Société n'est pas partie aux ententes conclues entre les fournisseurs et les institutions financières, et ses obligations envers les fournisseurs, y compris les montants à recevoir et les dates de paiement prévues, ne sont pas touchées par la participation des fournisseurs dans les programmes de financement de fournisseurs. Les modalités de paiement de la Société aux institutions financières, y compris le calendrier et le montant des paiements, sont fondées sur les factures originales des fournisseurs. La Société n'a aucun intérêt économique dans la décision d'un fournisseur de participer aux programmes de financement de fournisseurs et ne subit aucune incidence financière en lien avec ces programmes. Par conséquent, les obligations au titre de ces programmes demeurent des dettes fournisseurs et ne sont pas représentatives d'ententes d'emprunt. Se reporter à la note « Programmes de financement de fournisseurs » pour obtenir de plus amples renseignements.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

s) Rémunération fondée sur des actions

La Société a mis sur pied le Régime incitatif général Hanesbrands Inc. (dans sa version modifiée et mise à jour) (le « Régime incitatif général ») afin d'attribuer des options sur actions, des droits à la plus-value des actions, des actions soumises à des restrictions, des unités d'actions incessibles, des unités d'actions différées, des actions liées au rendement et de la trésorerie à ses membres du personnel, administrateurs non salariés et membres du personnel de ses filiales pour promouvoir les intérêts de la Société, accroître la performance et fidéliser les membres du personnel. La rémunération fondée sur des actions est estimée à la date d'attribution en fonction de la juste valeur de l'attribution et est comptabilisée en charges sur la période de service requise. La Société estime les renoncations pour les attributions à base d'actions octroyées dont les droits ne devraient pas être acquis.

t) Impôt sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés pour les incidences fiscales futures des différences temporaires entre les informations financières et les informations sur l'impôt sur le résultat au moyen des taux d'impôt en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. Compte tenu des pertes qui continuent d'être subies dans certains territoires où la Société exerce ses activités selon un taux de rendement distinct, une provision pour moins-value a été établie pour les actifs d'impôt différé situés dans ces emplacements précis. La Société estime périodiquement les obligations fiscales probables au moyen de l'expérience passée dans les juridictions fiscales et d'un jugement éclairé. Il existe des incertitudes inhérentes relatives à l'interprétation de la réglementation fiscale dans les territoires où la Société exerce des activités. Les jugements et les estimations formulés à un moment précis peuvent changer en fonction des résultats des vérifications fiscales, ainsi que des modifications apportées aux règlements ou des interprétations plus poussées de ceux-ci. La charge d'impôt sur le résultat est ajustée dans la période au cours de laquelle ces événements se produisent, et ces ajustements sont inclus dans les états consolidés des résultats de la Société. Si de tels changements surviennent, il existe un risque que le taux d'impôt effectif de la Société augmente ou diminue au cours d'une période donnée. Une société ne doit comptabiliser le produit d'impôt d'une position fiscale incertaine que s'il est plus probable qu'improbable que la position fiscale sera maintenue après examen par les autorités fiscales, en fonction de la valeur technique de la position. Les avantages fiscaux comptabilisés dans les états financiers à l'égard d'une telle position sont évalués en fonction de l'avantage le plus important qui a une probabilité supérieure à 50 % d'être réalisé au moment de la résolution finale.

La Société continue d'utiliser une approche de portefeuille pour libérer les incidences fiscales du cumul des autres éléments du résultat global liées aux prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite. Selon cette approche, les incidences fiscales sont sorties du CAÉRG en fonction des ajustements avant impôt aux passifs des régimes de retraite ou des actifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les incidences fiscales qui demeurent dans le CAÉRG ne sont libérées que lorsque la totalité du portefeuille de prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite est liquidée, vendue ou éteinte.

u) Instruments financiers

La Société utilise des contrats de change à terme et a eu recours à des contrats de swap de devises pour gérer son exposition aux fluctuations des taux de change et a eu recours à des contrats de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. La Société a également eu recours à une combinaison de contrats de swap de devises et de dette à long terme pour gérer son exposition au risque de change lié à l'investissement net de la Société dans certaines filiales européennes. L'utilisation de ces dérivés et instruments financiers non dérivés modifie l'exposition de la Société à ces risques dans le but de réduire le risque ou le coût pour la Société. La Société n'utilise pas de dérivés à des fins de transaction et n'est pas partie à des contrats dérivés à effet de levier.

Selon la nature du risque sous-jacent couvert, ces dérivés et instruments financiers non dérivés sont comptabilisés soit comme flux de trésorerie, soit comme couvertures d'investissements nets ou à la valeur de marché pour parer aux fluctuations de la valeur des éléments couverts. Les dérivés sont comptabilisés dans les bilans consolidés à la juste valeur. La juste valeur est fondée soit sur les cours de marché pour les instruments

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

négociés activement, soit sur des offres indépendantes pour les instruments non négociés en bourse. La comptabilisation des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé dépend de la question de savoir si l'instrument a été désigné comme faisant partie d'une relation de couverture. La Société détermine si un instrument dérivé répond aux critères aux fins de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net à la date d'exécution du dérivé. Les dérivés comptabilisés comme couvertures à la valeur de marché ne sont pas désignés comme couvertures à des fins comptables.

La Société documente officiellement ses relations de couverture, y compris l'identification des instruments de couverture et des éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et ses stratégies pour entreprendre la transaction de couverture. Ce processus comprend l'établissement d'un lien entre les instruments financiers et les actifs, passifs, engagements fermes, transactions prévues ou investissements nets couverts.

La Société pourrait être exposée à des pertes de crédit en cas de non-exécution de la part de contreparties individuelles ou de l'ensemble du groupe de contreparties aux contrats dérivés de la Société. Le risque de non-exécution de contreparties est atténué en traitant avec des contreparties hautement cotées et en diversifiant les contreparties.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la Société détermine de façon méthodique, à la date de mise en place de la couverture et au moins une fois par trimestre par la suite, si l'instrument dérivé désigné est hautement efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert. La variation de la juste valeur d'un instrument dérivé qui est désigné et hautement efficace comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée à titre de profit ou de perte différé au poste « Cumul des autres éléments du résultat global » dans les bilans consolidés. Lorsque l'élément couvert a une incidence sur l'état des résultats, le profit ou la perte différé lié à l'instrument dérivé est reclassé du CAÉRG et comptabilisé dans le même poste que l'élément couvert dans les états consolidés des résultats. La Société n'exclut pas du test d'efficacité les montants au titre des couvertures de flux de trésorerie qui devraient être comptabilisés en résultat net en fonction des variations de la juste valeur. S'il est déterminé qu'un instrument dérivé désigné cesse d'être une couverture de flux de trésorerie hautement efficace, ou si l'opération prévue n'est plus susceptible de se produire, la Société cesse la comptabilité de couverture, et tout profit ou perte différé est reclassé du CAÉRG et comptabilisé au même poste dans les états consolidés des résultats que l'élément couvert.

Les flux de trésorerie provenant des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont classés dans la même catégorie que l'élément couvert dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Couvertures d'un investissement net

Dans le cas d'une couverture d'un investissement net, la Société détermine de façon méthodique, à la date de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si l'instrument financier désigné est hautement efficace en tant que couverture économique du risque de change associé à l'investissement net couvert. La variation de la juste valeur d'un instrument dérivé ou la variation de la valeur comptable d'un instrument financier non dérivé qui est désigné et hautement efficace comme une couverture d'un investissement net est comptabilisée en tant que profit ou perte différé dans la composante des écarts de conversion cumulés du CAÉRG, ce qui compense le profit ou la perte de change pour l'investissement net couvert.

La Société évalue l'efficacité de la couverture d'un investissement net et évalue les résultats de la couverture d'un investissement net pour les instruments de couverture dérivés et non dérivés après impôt. La composante intérêts d'un contrat dérivé de swap de devises désigné dans une couverture d'un investissement net hautement efficace est exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture et est initialement comptabilisée dans la composante des écarts de conversion cumulés du CAÉRG. Cette composante exclue est amortie en résultat selon une méthode systématique et rationnelle sur la durée du contrat dérivé de swap de devises et comptabilisée au poste « Charge d'intérêt, montant net » des états consolidés des résultats.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Si une relation de couverture d'investissement net cesse d'être hautement efficace, la Société cesse d'exercer sa comptabilité de couverture, et tout changement futur de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé ou du changement futur de la valeur comptable de l'instrument de couverture non dérivé est comptabilisé au poste « Autres charges » dans les états consolidés des résultats, où le profit ou la perte sur la vente ou la liquidation substantielle de l'investissement net sous-jacent serait comptabilisé. Toutefois, tout profit ou perte différé comptabilisé antérieurement dans la composante des écarts de conversion cumulés du CAÉRG demeurera dans le CAÉRG jusqu'à ce que l'investissement net couvert soit vendu ou substantiellement liquidé, moment où le profit ou la perte cumulé différé est reclassé du CAÉRG et comptabilisé au poste « Autres charges » dans les états consolidés des résultats.

Les flux de trésorerie provenant des règlements périodiques et définitifs des contrats de swap de devises sont présentés à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'investissement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, car l'élément couvert est un investissement net dans les filiales étrangères, et les flux de trésorerie versés ou reçus dans le cadre de l'acquisition ou de la vente des filiales seraient habituellement classés comme des investissements.

Instruments de couverture à la valeur de marché

Un instrument dérivé dont la variation de la juste valeur sert à couvrir contre des variations de la valeur d'un élément couvert, mais qui n'est pas désigné comme couverture en vertu des normes comptables, est comptabilisé comme un instrument de couverture à la valeur de marché. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés lorsque l'élément couvert est comptabilisé à titre d'actif ou de passif, puis sont réévalués à chaque période comptable. Les variations de la juste valeur des dérivés comptabilisés à titre d'instruments de couverture à la valeur de marché sont présentées aux postes « Coûts des ventes » et « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats.

Les flux de trésorerie provenant de dérivés non désignés comme couvertures sont classés comme des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

v) Actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle la Société doit répartir le coût d'une entreprise acquise entre les actifs acquis et les passifs repris en fonction de leurs justes valeurs estimées à la date d'acquisition. La Société comptabilise l'excédent du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à titre de goodwill. Les justes valeurs sont déterminées au moyen de l'approche par le résultat en fonction d'hypothèses intervenantes du marché axées sur les projections des flux de trésorerie futurs et les normes reconnues du secteur.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

w) Récentes prises de position comptables

Ventilation des charges inscrites à l'état des résultats

En novembre 2024, le FASB a publié l'ASU 2024-03, *Income Statement — Reporting Comprehensive Income — Expense Disaggregation Disclosures* (« Subtopic 220-40 »): *Disaggregation of Income Statement Expenses*, qui vise à accroître la transparence quant à la nature et à la fonction des charges. Les nouvelles règles comptables exigent que, sur une base annuelle et intermédiaire, les entités présentent des informations ventilées sur les charges opérationnelles au sujet de catégories spécifiques, y compris les achats de stocks, la rémunération des employés, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les frais de vente. Les nouvelles règles comptables entreront en vigueur pour la Société à compter de la période annuelle de 2027 et pour les périodes intermédiaires à compter de 2028. L'adoption anticipée est permise. Cette ASU peut être adoptée i) de façon prospective à l'égard d'états financiers émis pour des périodes de présentation de l'information financière après la date d'entrée en vigueur de l'ASU ou ii) de façon rétrospective à l'égard de l'une ou de la totalité des périodes de présentation de l'information financière antérieures présentées dans les états financiers. Bien que les nouvelles règles comptables n'aient aucune incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie de la Société, l'adoption des nouvelles règles comptables donnera lieu à des informations supplémentaires à fournir. La Société évalue actuellement l'incidence de ces directives sur ses informations à fournir.

Réforme des taux de référence

En mars 2020, le FASB a publié l'ASU 2020-04, *Reference Rate Reform (Topic 848): Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting*. En janvier 2021, le FASB a clarifié la portée de ces directives en publiant l'ASU 2021-01, *Reference Rate Reform: Scope*. Les nouvelles règles comptables prévoient des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des PCGR aux contrats, aux relations de couverture et aux autres opérations touchées par la réforme des taux de référence. En décembre 2022, le FASB a reporté la date d'expiration du Topic 848 avec la publication de l'ASU 2022-06, *Reference Rate Reform: Deferral of the Sunset Date of Topic 848*. Les nouvelles règles comptables prolongent l'allègement prévu dans le Topic 848 au-delà de la date de cessation du taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») en dollars américains. Les nouvelles règles comptables sont entrées en vigueur pour la Société au quatrième trimestre de 2024. Étant donné que les contrats de la Société fondés sur le TIOL ont déjà été modifiés ou remplacés par des contrats fondés sur le taux de financement à un jour garanti (SOFR), l'adoption des nouvelles règles comptables n'a pas eu d'incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou les informations à fournir de la Société.

Obligations au titre des programmes de financement de fournisseurs

En septembre 2022, le FASB a publié l'ASU 2022-04, *Liabilities — Supplier Finance Programs (Subtopic 405-50): Disclosure of Supplier Finance Program Obligations*. Les nouvelles règles comptables établissent certaines obligations d'information pour un acheteur à l'égard d'un programme de financement de fournisseurs. Les nouvelles règles comptables exigent la présentation d'informations qualitatives et quantitatives, y compris les principales modalités du programme, la présentation au bilan des montants connexes, le montant de l'obligation que l'acheteur a confirmé comme étant valide pour les institutions financières et le report de l'obligation. Les règles comptables n'ont pas d'incidence sur la comptabilisation, l'évaluation ou la présentation dans les états financiers des obligations au titre des programmes de financement de fournisseurs. La présentation du report des obligations s'applique à la Société pour les périodes annuelles ouvertes en 2024, et toutes les autres informations s'appliquaient à la Société au premier trimestre de 2023. Bien que les nouvelles règles comptables n'aient eu aucune incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie de la Société, l'adoption des nouvelles règles comptables a donné lieu à la présentation d'informations supplémentaires à compter du premier trimestre de 2023, lesquelles sont incluses à la note « Programmes de financement de fournisseurs ».

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Contrats de location

En mars 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-01, *Leases (Topic 842): Common Control Arrangements*. Les nouvelles règles comptables exigent que les améliorations locatives associées à des contrats de location entre entités sous contrôle commun soient amorties par le preneur sur la durée d'utilité des améliorations locatives au sein du groupe de contrôle commun (quelle que soit la durée du contrat de location), pourvu que le preneur contrôle l'utilisation de l'actif sous-jacent (l'actif loué) au moyen d'un contrat de location. Ces contrats de location doivent également être comptabilisés comme un transfert entre des entités sous contrôle commun au moyen d'un ajustement des capitaux propres si, et lorsque le preneur ne contrôle plus l'utilisation de l'actif sous-jacent. Les nouvelles règles comptables sont entrées en vigueur pour la Société au premier trimestre de 2024, y compris les périodes intermédiaires. L'adoption des nouvelles règles n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie et les informations à fournir de la Société.

Information sectorielle

En novembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-07, *Segment Reporting (Topic 280): Improvements to Reportable Segment Disclosures*. Les nouvelles règles comptables visent à améliorer les obligations d'information du secteur opérationnel à présenter, principalement par l'amélioration des informations à fournir sur les charges sectorielles importantes. Les nouvelles règles comptables s'appliquent à la Société pour la période annuelle de 2024 et aux périodes intermédiaires commençant en 2025. Bien que les nouvelles règles comptables n'aient eu aucune incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie de la Société, l'adoption des nouvelles règles comptables a donné lieu à la présentation d'informations supplémentaires, qui sont incluses dans la note « Informations sur les secteurs d'activité ».

Impôt sur le résultat

En décembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-09, *Income Taxes (Topic 740): Improvements to Income Tax Disclosure*. Les nouvelles règles comptables sur les informations concernant les impôts sur le résultat exigent que les entités déclarent 1) le rapprochement des taux par catégories spécifiques, 2) les revenus ou les pertes découlant des activités poursuivies avant la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat, selon la distinction entre les revenus à l'échelle nationale et les revenus générés à l'étranger, et 3) la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat provenant d'activités poursuivies, selon la distinction entre le revenu fédéral, étatique et étranger. Les nouvelles règles comptables exigent également des entités qu'elles divulguent leurs paiements d'impôt sur le résultat aux juridictions fédérale, étatiques et locales, ainsi qu'aux juridictions internationales, entre autres changements. Les nouvelles règles comptables entreront en vigueur pour la Société pour les périodes annuelles à compter de 2025 et devraient être appliquées sur une base prospective, mais l'application rétrospective est permise. L'adoption anticipée est permise. Bien que les nouvelles règles comptables n'aient aucune incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie de la Société, l'adoption des nouvelles règles comptables donnera lieu à des informations supplémentaires à fournir.

x) Reclassements

Certains montants des exercices antérieurs dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

3) Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs des entreprises classés comme détenus en vue de la vente dans les bilans consolidés se composent de ce qui suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	38 841 \$	513 247 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	61 589	47 870
Activités des magasins d'usine <i>Champion</i> aux États-Unis – activités abandonnées	—	36 488
Actifs courants détenus en vue de la vente	100 430 \$	597 605 \$
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	31 935 \$	916 239 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	27 658	30 772
Activités des magasins d'usine <i>Champion</i> aux États-Unis – activités abandonnées	—	19 667
Actifs non courants détenus en vue de la vente	59 593 \$	966 678 \$
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	10 716 \$	245 359 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	32 274	59 012
Activités des magasins d'usine <i>Champion</i> aux États-Unis – activités abandonnées	—	7 716
Passifs courants destinés à la vente	42 990 \$	312 087 \$
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	11 488 \$	110 451 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	21 099	22 083
Activités des magasins d'usine <i>Champion</i> aux États-Unis – activités abandonnées	—	7 446
Passifs non courants destinés à la vente	32 587 \$	139 980 \$

Activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis – Activités poursuivies

Au quatrième trimestre de 2021, la Société a pris la décision de se dessaisir de ses activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis, y compris la marque *L'eggs*, dans le cadre de sa stratégie visant à rationaliser son portefeuille aux termes de son plan de transformation Plein potentiel, et a déterminé que ces activités répondaient aux critères comptables de classement comme détenues en vue de la vente. La Société a comptabilisé une charge hors trésorerie au quatrième trimestre de 2021 à l'égard des actifs nets détenus en vue de la vente afin de réduire la valeur comptable du groupe à sortir à la juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie. En 2022, la Société a comptabilisé un profit hors trésorerie de 3 535 \$, qui est présenté au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés des résultats, afin d'ajuster la provision pour moins-valeur principalement en raison d'une diminution de la valeur comptable attribuable aux variations du fonds de roulement. En 2023, la Société a comptabilisé une perte, déduction faite du produit de 3 641 \$, qui est reflétée au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés des résultats, relativement à la vente des activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis et aux ajustements apportés à la provision pour moins-valeur connexe avant la vente découlant principalement des fluctuations de la valeur comptable attribuables aux variations du fonds de roulement. Les activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis ont été présentées au poste « Autres » pour toutes les périodes présentées à la note « Informations sur les secteurs d'activité ».

La Société a réalisé la vente de ses activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis à AllStar Hosiery LLC, société affiliée à AllStar Marketing Group, LLC, le 29 septembre 2023 pour un produit total de 3 300 \$, qui comprend un montant en trésorerie de 1 300 \$, lequel est présenté au poste « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, et une somme à recevoir de 2 000 \$, qui est présentée au poste « Autres actifs courants » dans les bilans consolidés au 30 décembre 2023. Les recouvrements de créances auprès d'AllStar en 2024 sont présentés au poste « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 28 décembre 2024.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Activités abandonnées

En 2024, la Société a déterminé que la sortie des activités mondiales liées à *Champion*, des activités de magasins d'usine *Champion* aux États-Unis, et des activités japonaises liées à *Champion* représentait les composantes multiples d'un plan stratégique unique qui respectait les critères de comptabilisation des activités détenues en vue de la vente et des activités abandonnées et elle a commencé à présenter séparément les résultats de ces activités à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés. En juillet 2024, la Société a mené à terme la sortie de ses activités de magasins d'usine aux États-Unis et le 30 septembre 2024, elle a conclu la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels liés aux activités mondiales *Champion* au quatrième trimestre de 2024. En décembre 2024, la Société a finalisé ses plans de sortie des activités japonaises liées à *Champion* et prévoit réaliser la vente de celles-ci au cours des 12 prochains mois. Les résultats de ces activités sont présentés au poste « Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées » dans les états consolidés des résultats. De plus, certaines charges relatives aux activités mondiales liées à *Champion*, aux activités des magasins d'usine aux États-Unis et aux activités japonaises liées à *Champion* ont été incluses dans les charges générales du siège social, les charges de restructuration et autres charges liées à des mesures et dans l'amortissement des immobilisations incorporelles, qui étaient auparavant exclus du bénéfice opérationnel sectoriel, et ont été reclassées dans les activités abandonnées en 2024. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées.

Au premier trimestre de 2021, la Société a annoncé qu'elle avait pris la décision de cesser ses activités européennes liées aux vêtements d'intérieur dans le cadre de sa stratégie visant à rationaliser son portefeuille et a déterminé que ces activités répondaient aux critères comptables de classement comme détenues en vue de la vente et d'activités abandonnées. Par conséquent, la Société a commencé à présenter séparément les résultats de ses activités européennes liées aux vêtements d'intérieur à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés. Les résultats des activités européennes liées aux vêtements d'intérieur, avant la réalisation de la vente en mars 2022, sont présentés au poste « Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées » dans les états consolidés des résultats de 2022.

Activités mondiales liées à Champion

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels de ses activités mondiales liées à *Champion* à Authentic Brands Group LLC (« Authentic »). Aux termes de l'entente, dans sa version modifiée, la Société a conclu la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels de ses activités mondiales liées à *Champion* à Authentic au quatrième trimestre de 2024 le 30 septembre 2024 (la « clôture initiale ») en échange d'un produit brut en trésorerie de 857 450 \$ et d'une somme à recevoir de 12 162 \$. De plus, la Société pourrait recevoir une contrepartie éventuelle en trésorerie supplémentaire pouvant atteindre 300 000 \$ aux termes de l'entente. La Société a continué d'exercer ses activités en lien avec *Champion* dans certains secteurs et régions au cours d'une période de transition qui s'est terminée le 31 janvier 2025 (les « activités reportées »). La Société a poursuivi certaines ventes de sa chaîne d'approvisionnement à Authentic et aux bénéficiaires de services applicables sur une base transitoire après la vente de l'entreprise dans le cadre d'une entente de fabrication et d'approvisionnement signée en lien avec la clôture de la transaction. De plus, la Société a conclu un accord de services transitoires aux termes duquel elle a fourni des services transitoires, notamment des services de technologies de l'information, de ressources humaines, de finances et de comptabilité. La Société continuera de fournir ces services à Authentic et aux bénéficiaires de services concernés sur une période d'environ 12 mois. Les ventes et le profit connexe sont inclus dans les activités poursuivies dans les états consolidés des résultats et dans Autres à la note « Informations sur les secteurs d'activité ». Les montants à recevoir connexes de Authentic ou des bénéficiaires de services applicables sont inclus dans les postes « Créances clients, montant net » et « Autres actifs courants » dans les bilans consolidés pour toutes les périodes présentées.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

La Société a utilisé le produit net de la clôture initiale de la vente de 783 208 \$, qui exclut les coûts de transaction habituels et les autres déductions permises en vertu de la facilité de crédit garantie de premier rang de la Société (la « facilité de crédit garantie de premier rang »), pour rembourser une partie de la dette à terme en cours de la Société en octobre 2024. En 2024, la Société a comptabilisé une perte nette sur la clôture initiale de 50 756 \$ et une charge hors trésorerie de 8 554 \$ pour réduire la valeur comptable des actifs nets des activités reportées à la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie, qui sont tous deux pris en compte au poste « Perte sur la vente d'une entreprise et classement des actifs détenus en vue de la vente » de l'information financière résumée des activités abandonnées ci-dessous. La Société a réalisé la vente des activités reportées (la « clôture reportée ») en échange de produits bruts en trésorerie de 31 020 \$ le 31 janvier 2025.

Bien que les activités mondiales liées à *Champion* aient été reflétées dans tous les secteurs à présenter avant son reclassement dans les activités abandonnées, les activités américaines liées à *Champion* représentaient la majeure partie de l'ancien secteur Vêtements de sport de la Société. Se reporter à la note « Informations sur les secteurs d'activité » pour une analyse du réalignement des secteurs opérationnels à présenter de la Société en 2024.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du produit reçu de la clôture initiale, qui est présenté au poste « Produit de (paiements liés à) la cession d'entreprises » dans les activités d'investissement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, avec la perte comptabilisée à la clôture initiale des activités mondiales liées à *Champion*, qui est présentée au poste « Perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente » dans les activités opérationnelles des tableaux consolidés des flux de trésorerie :

	Pour l'exercice clos le 28 décembre 2024
Produits bruts en trésorerie reçus	857 450 \$
Montant à recevoir d'Authentic	12 162
Total de la contrepartie	869 612
Moins : valeur comptable nette	894 046
Moins : coûts de vente	26 322
Perte sur la clôture initiale des activités mondiales liées à <i>Champion</i>	(50 756) \$

Activités de magasins d'usine aux États-Unis

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a commencé à commercialiser activement ses activités de magasins d'usine aux États-Unis auprès d'acheteurs potentiels. En juillet 2024, la Société a conclu un contrat d'achat avec Restore Capital (HCR Stores), LLC (« Restore »), une société affiliée de Hilco Merchant Resources, LLC. Aux termes du contrat d'achat, la Société a versé 12 000 \$ à Restore à la clôture et un montant supplémentaire de 3 000 \$ en janvier 2025 et a fourni certains stocks à Restore, en échange de quoi Restore a accepté d'assumer les activités et certains passifs des magasins d'usine de la Société situés aux États-Unis. Au 28 décembre 2024, la Société disposait d'une provision pour moins-value de 1 377 \$ pour le solde complet des stocks restants qui n'avaient pas encore été transférés à Restore. Le solde des stocks restants au 28 décembre 2024 est reflété au poste « Stocks » et la provision pour moins-value compensatoire est reflétée au poste « Provision pour moins-value - Activités des magasins d'usine aux États-Unis » de l'information financière résumée des activités abandonnées ci-dessous. Le contrat avec Restore ne comprenait pas de magasins de vente au détail *Champion* aux États-Unis, lesquels ont été traités conformément au contrat d'achat régissant la vente des activités mondiales liées à *Champion* à Authentic, qui a été conclu au quatrième trimestre de 2024, le 30 septembre 2024.

Une fois qu'elle a satisfait aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au deuxième trimestre de 2024, ce qui était considéré comme un événement déclencheur, la Société a réalisé une analyse de la dépréciation du goodwill lié à ses activités de magasins d'usine aux États-Unis, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation hors trésorerie de 2 500 \$ en 2024. La Société a également comptabilisé une perte nette de 54 851 \$ en 2024 au titre de la vente des activités de magasins d'usine aux États-Unis, montant qui est reflété au poste « Perte sur la vente d'entreprise et le classement des actifs détenus en vue de la vente » de l'information financière résumée des activités abandonnées ci-dessous.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les activités des magasins d'usine aux États-Unis ont été présentées à la rubrique « Autres » de la note « Informations sur les secteurs d'activité » avant d'être reclassées dans les activités abandonnées.

Activités japonaises liées à Champion

La vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels des activités mondiales liées à *Champion*, qui a eu lieu au quatrième trimestre de 2024, a exclu les activités japonaises liées à *Champion*. En décembre 2024, la Société a finalisé ses plans de sortie des activités japonaises liées à *Champion* et prévoit réaliser la vente de l'entreprise au cours des 12 prochains mois. La Société a déterminé que la sortie des activités japonaises liées à *Champion* représentait une composante du plan stratégique unique qui comprenait les activités mondiales liées à *Champion* et les magasins d'usine aux États-Unis, qui respectaient les critères de comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente et des activités abandonnées en 2024. Par conséquent, la Société a commencé à présenter séparément les résultats des activités japonaises liées à *Champion* à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés au quatrième trimestre de 2024. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées. La Société continuera d'exploiter les activités japonaises liées à *Champion* à titre de titulaire de licence d'Authentic conformément aux modalités d'un contrat de licence conclu à la clôture initiale jusqu'à la conclusion de la vente des activités japonaises liées à *Champion*. Les activités japonaises liées à *Champion* étaient présentées auparavant dans le Secteur des activités internationales.

Activités européennes liées aux vêtements d'intérieur

En novembre 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de ses activités européennes liées aux vêtements d'intérieur à une société affiliée à Regent, L. P., aux termes de laquelle l'acheteur a reçu la totalité des actifs et passifs opérationnels des activités européennes liées aux vêtements d'intérieur, et a conclu la vente en mars 2022. La Société a comptabilisé la perte finale de 373 \$ relativement à la vente des activités européennes liées aux vêtements d'intérieur en 2022, laquelle est reflétée au poste « Perte liée à la vente d'activités et classement des actifs détenus en vue de la vente » dans l'information financière résumée des activités abandonnées ci-dessous. Auparavant, les activités européennes liées aux vêtements d'intérieur étaient présentées principalement dans le Secteur des activités internationales.

La Société a poursuivi certaines ventes de sa chaîne d'approvisionnement aux activités européennes liées aux vêtements d'intérieur sur une base transitoire après la vente des activités. La Société a été engagée par contrat pour fournir des services aux termes d'un accord de fabrication et d'approvisionnement qui a été signé dans le cadre de la clôture de la transaction jusqu'en janvier 2024. De plus, la Société a conclu un accord de services transitoires aux termes duquel elle a fourni des services transitoires, notamment des technologies de l'information, des ressources humaines, des services de gestion d'installations, ainsi que des services de finances et de comptabilité limités, qui ont expiré en mars 2023. Les ventes et le bénéfice connexe sont inclus dans les activités poursuivies des états consolidés des résultats et dans Autres à la note « Informations sur les secteurs d'activité » pour toutes les périodes présentées et n'ont pas été éliminés à titre de transactions intragroupes sur une base consolidée pour la période au cours de laquelle les activités européennes liées aux vêtements d'intérieur étaient détenues par la Société en 2022. Les créances connexes des activités européennes liées aux vêtements d'intérieur sont incluses au poste « Créances clients, montant net » dans les bilans consolidés pour toutes les périodes présentées.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Résultats financiers des activités abandonnées

Les résultats opérationnels des activités abandonnées ne reflètent que les produits et les charges qui sont directement attribuables aux activités mondiales liées à *Champion*, aux magasins d'usine situés aux États-Unis, aux activités japonaises liées à *Champion* et aux activités européennes liées aux vêtements d'intérieur (les « activités abandonnées ») qui ont été éliminées des activités poursuivies. Les activités abandonnées ne comprennent pas la répartition des frais généraux du siège social. La Société a attribué aux activités abandonnées des activités mondiales liées à *Champion* des charges d'intérêts de 54 387 \$, 65 703 \$ et 25 807 \$, respectivement, en 2024, 2023 et 2022, en raison de l'obligation de rembourser une partie de la dette à terme en cours de la Société aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang au moyen du produit net tiré de la vente des activités mondiales liées à *Champion*. Une charge d'intérêts a été attribuée aux activités mondiales liées à *Champion* proportionnellement au montant prévu de la dette devant être remboursée aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang, comparativement au total de l'encours de la dette à terme assujetti à l'obligation de remboursement. Aucun intérêt n'a été attribué aux activités abandonnées des activités de magasins d'usine aux États-Unis, des activités japonaises liées à *Champion* ou des activités européennes liées aux vêtements d'intérieur. Les éléments clés des résultats opérationnels des activités abandonnées sont les suivants :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Ventes nettes	1 404 277 \$	1 997 137 \$	2 472 155 \$
Coût des ventes	967 573	1 392 617	1 557 183
Bénéfice brut	436 704	604 520	914 972
Charges de vente et charges générales et administratives	486 675	582 016	676 588
Dépréciation du goodwill	2 500	—	—
Perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente	114 161	—	373
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	(166 632)	22 504	238 011
Autres charges	704	759	1 723
Charges d'intérêts, montant net	48 729	61 167	25 350
Bénéfice (perte) des activités abandonnées avant l'impôt sur le résultat	(216 065)	(39 422)	210 938
Charge d'impôts sur le résultat	6 371	7 452	17 597
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(222 436) \$	(46 874) \$	193 341 \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les actifs et les passifs des activités abandonnées relatives aux activités mondiales liées à *Champion*, aux activités de magasins d'usine aux États-Unis et aux activités japonaises liées à *Champion* classés comme étant détenues en vue de la vente dans les bilans consolidés au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 se présentent comme suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	500 \$	20 284 \$
Créances clients, montant net	32 122	134 047
Stocks	63 058	411 588
Autres actifs courants	14 681	31 686
Provision pour moins-value – clôture différée des activités liées à <i>Champion</i> à l'échelle mondiale	(8 554)	—
Provision pour moins-value – activités de magasins d'usine aux États-Unis	(1 377)	—
Actifs courants détenus en vue de la vente – activités abandonnées	100 430	597 605
Biens immobiliers, montant net	10 585	61 331
Actifs au titre de droits d'utilisation	39 137	157 167
Marques de commerce et autres actifs incorporels identifiables, montant net	273	275 853
Goodwill	4 907	453 383
Actifs d'impôt différé	—	3 778
Autres actifs non courants	4 691	15 166
Actifs non courants détenus en vue de la vente – activités abandonnées	59 593	966 678
Total des actifs d'activités abandonnées	160 023 \$	1 564 283 \$
Créditeurs	15 139 \$	197 470 \$
Charges à payer	14 640	68 524
Obligations locatives	13 211	46 093
Passifs courants détenus en vue de la vente - activités abandonnées	42 990	312 087
Obligations locatives - non courantes	24 771	118 562
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	4 983	6 085
Autres passifs non courants	2 833	15 333
Passifs non courants détenus en vue de la vente - activités abandonnées	32 587	139 980
Total des passifs d'activités abandonnées	75 577 \$	452 067 \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées n'ont pas été séparés et sont inclus dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les informations hors trésorerie pour les activités abandonnées :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Amortissement des immobilisations corporelles	7 521 \$	14 137 \$	14 969 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	5 454 \$	10 946 \$	11 912 \$
Dépenses d'investissement	5 962 \$	19 002 \$	11 470 \$
Dépréciation du goodwill	2 500 \$	— \$	— \$
Charges de dépréciation des stocks, déduction faite des recouvrements	63 348 \$	— \$	— \$
Perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente	114 161 \$	— \$	373 \$
Dépenses d'investissement incluses dans les crédettes à la clôture de la période	— \$	403 \$	10 549 \$
Trésorerie versée pour les montants inclus dans l'évaluation des obligations locatives - flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des contrats de location	53 077 \$	62 547 \$	57 292 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation obtenus en échange d'obligations locatives	19 159 \$	48 835 \$	4 893 \$

4) Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les obligations aux termes d'un contrat conclu avec un client sont remplies, ce qui se produit à un moment précis, soit au moment de l'expédition ou de la livraison au client. Les produits sont évalués comme étant le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert de biens, ce qui comprend des estimations de contreparties variables. Les contreparties variables comprennent les remises commerciales, les rabais, les incitatifs basés sur le volume, la publicité coopérative et les retours de produit, qui sont offerts dans le cadre de contrats conclus entre la Société et ses clients, lesquels utilisent une mesure de simplification pour couvrir les coûts du contrat. Les éléments accessoires qui ne sont pas significatifs dans le contexte du contrat sont comptabilisés en charges à la date de transaction.

Le tableau qui suit présente les produits de la Société ventilés selon le mode d'achat du client :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits de gros	3 011 260 \$	3 119 447 \$	3 256 993 \$
Magasins de vente au détail détenus et sites Web	496 178	519 939	605 816
Total des ventes nettes	<u>3 507 438 \$</u>	<u>3 639 386 \$</u>	<u>3 862 809 \$</u>

Sources de produits

Produits de gros

Les produits de gros sont principalement générés par les ventes des produits de la Société aux détaillants afin de soutenir leurs magasins ayant pignon sur rue et leurs plateformes de commerce électronique. Les produits de gros comprennent également les produits de redevances liés aux contrats de licence ainsi que des accords d'approvisionnement et des ententes de services de transition à court terme. La Société touche des redevances grâce à des contrats de licence avec des fabricants d'autres produits de consommation qui intègrent certaines de ses marques. La Société comptabilise les produits gagnés aux termes de ces contrats en fonction des ventes déclarées des titulaires de licences.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Produits tirés des magasins de vente au détail détenus et des sites web

Les produits tirés des magasins de vente au détail ayant pignon sur rue détenus et des sites web sont générés par les ventes directement attribuables aux consommateurs par l'entremise des magasins appartenant à la Société et des plateformes de commerce électronique.

5) Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice (la perte) de base par action a été calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice (la perte) dilué(e) par action a été calculé pour tenir compte de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles pouvant être émises au moyen de la méthode du rachat d'actions. En 2024 et en 2022, tous les titres dilutifs potentiels ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions dilué parce que la Société a engagé une perte nette pour ces années et que leur inclusion aurait un effet antidilutif.

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice de base et du bénéfice (perte) dilué(e) par action se présente comme suit :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	352 139	350 592	349 970
Incidence des titres dilutifs potentiels :			
Unités d'actions incessibles	—	455	—
Régime d'achat d'actions des membres du personnel et autres	—	10	—
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	352 139	351 057	349 970

Les titres suivants ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions dilué parce qu'ils auraient un effet antidilutif :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Options sur actions	250	250	252
Unités d'actions incessibles	2 395	3 795	1 907
Régime d'achat d'actions des membres du personnel et autres	4	—	8

6) Rémunération fondée sur des actions

La Société a établi un Régime incitatif général pour attribuer des options sur actions, des droits à la plus-value des actions, des actions à négociation restreinte, des unités d'actions incessibles, des unités d'actions différées, des actions liées au rendement et de la trésorerie à ses membres du personnel, administrateurs non salariés et membres du personnel de ses filiales afin de promouvoir les intérêts de la Société, inciter le rendement et fidéliser les membres du personnel. En avril 2020, les actionnaires de la Société ont approuvé le Régime incitatif général Hanesbrands Inc. 2020 (le « Régime général 2020 »). La Société satisfait à l'exigence relative aux actions ordinaires des paiements fondés sur des actions aux membres du personnel aux termes du Régime général de 2020 en émettant de nouvelles actions autorisées. Le Régime général de 2020 autorisait initialement un total de 11 000 actions ordinaires de la Société pour les attributions accordées aux termes du Régime général de 2020, plus le nombre d'actions ordinaires de la Société disponibles aux fins d'attribution en vertu du Régime incitatif général Hanesbrands Inc. antérieur (le « régime antérieur ») qui n'avaient pas encore été assujetties aux attributions aux termes du régime antérieur à la date d'entrée en vigueur du Régime général de 2020. En avril 2023, les actionnaires de la Société ont approuvé une modification du Régime général de 2020 visant à augmenter de 5 300 actions ordinaires les actions ordinaires autorisées de la Société disponibles aux fins d'attribution. Après la modification d'avril 2023, le Régime général de 2020 comptait 79 520 actions autorisées aux fins d'attribution d'options sur actions et d'unités d'actions incessibles, dont 11 785 actions étaient disponibles pour des attributions futures au 28 décembre 2024.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Options sur actions

En vertu du Régime incitatif général, le prix d'exercice de chaque option sur actions est égal au cours de clôture des actions de la Société à la date d'attribution. Les options attribuées sont acquises proportionnellement sur trois ans et peuvent être exercées sur une durée de 10 ans. La juste valeur de chaque attribution d'options a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Aucune option n'a été attribuée en 2024, en 2023 ou en 2022 aux termes du Régime incitatif général.

Les 250 options sur actions en cours ont été attribuées par la Société en 2020 en dehors du Régime général de 2020 en vertu de l'exemption relative aux incitatifs à l'embauche en vertu de la règle 303A.08 du *Listed Company Manual* de la Bourse de New York. Le prix d'exercice de chaque option sur actions est égal soit au cours de clôture des actions de la Société à la date d'attribution, soit au cours de clôture des actions de la Société à la date d'attribution, multiplié par un facteur de prime d'exercice déterminé applicable à chaque option. Les droits rattachés aux options attribuées sont acquis au prorata sur trois ans et peuvent être exercés sur une période de 10 ans. La juste valeur de chaque attribution d'options a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des options sur actions en cours des membres du personnel de la Société :

	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Valeur intrinsèque globale	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
Options sur actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2022	250	17,18	200 \$	8,59
Attribuées	—	—		
Exercées	—	—		
Options sur actions en circulation au 31 décembre 2022	250	17,18 \$	— \$	7,59
Attribuées	—	—		
Exercées	—	—		
Options sur actions en circulation au 30 décembre 2023	250	17,18 \$	— \$	6,59
Attribuées	—	—		
Exercées	—	—		
Options sur actions en circulation au 28 décembre 2024	250	17,18 \$	— \$	5,59
Options exerçables au 28 décembre 2024	250	17,18 \$	— \$	5,59

Il n'y a eu aucun exercice d'option sur actions en 2024, 2023 ou 2022.

Attributions d'unités d'actions

Aux termes du Régime incitatif général, des unités d'actions incessibles (les « UAI ») de la Société sont attribuées à certains administrateurs non salariés et membres du personnel de la Société afin de favoriser l'embauche ainsi que le rendement incitatif et la fidélisation sur des périodes allant de un an à trois ans. Au moment de l'acquisition des droits, les UAI sont converties en actions ordinaires de la Société à raison de une pour une et émises aux bénéficiaires. Certaines UAI qui ont été attribuées en vertu du Régime incitatif général sont acquises au moment du service futur continu à la Société, tandis que d'autres comportent également une clause d'acquisition fondée sur le rendement. Le coût de ces attributions est déterminé en fonction de la juste valeur des actions à la date d'attribution, et la charge de rémunération est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires fournissent les services requis à la Société.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des unités d’actions incessibles attribuées en cours :

	Actions	Juste valeur moyenne pondérée à la date d’attribution	Valeur intrinsèque globale	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
Unités d’actions dont les droits ne sont pas acquis en circulation au 1 ^{er} janvier 2022	2 121	16,53 \$	35 455 \$	1,18
Attribuées - non liées au rendement	1 178	15,39		
Attribuées – liées au rendement	1 624	16,98		
Acquises	(829)	15,92		
Renoncées	(435)	16,84		
Unités d’actions dont les droits ne sont pas acquis en circulation au 31 décembre 2022	3 659	16,46 \$	23 268 \$	1,24
Attribuées - non liées au rendement	2 026	7,76		
Attribuées – liées au rendement	1 662	7,92		
Acquises	(931)	15,45		
Renoncées	(688)	14,85		
Unités d’actions dont les droits ne sont pas acquis en circulation au 30 décembre 2023	5 728	11,26 \$	25 547 \$	1,18
Attribuées - non liées au rendement	2 328	5,26		
Attribuées - liées au rendement	2 840	5,99		
Acquises	(3 176)	11,03		
Renoncées	(631)	9,86		
Unités d’actions dont les droits ne sont pas acquis en circulation au 28 décembre 2024	7 089	7,41 \$	58 343 \$	1,30

La juste valeur totale des actions dont les droits ont été acquis en 2024, en 2023 et en 2022 s’est établie respectivement à 35 026 \$, à 14 381 \$ et à 13 199 \$. Certains participants ont choisi de reporter la réception des actions gagnées à l’acquisition des droits.

En plus d’octroyer des UAI dont les droits sont acquis uniquement au moment du service futur continu à la Société, cette dernière accorde également des UAI liées au rendement lorsque le nombre d’actions ordinaires de la Société qui seront reçues à l’acquisition des droits varie de 0 % à 200 % du nombre d’unités attribuées selon la réalisation par la Société d’une combinaison de certaines mesures de rendement et des conditions de marché. Ces attributions d’actions fondées sur le rendement, qui sont incluses dans le tableau ci-dessus, représentent des attributions qui sont gagnées en fonction du rendement et des services futurs. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre d’UANR fondées sur le rendement attribuées chaque année représente le nombre initial de parts attribuées à la date d’attribution, majoré ou minoré de tout ajustement au titre des parts qui ont été gagnées en fonction de l’atteinte finale des seuils de rendement respectifs.

La Société a modifié toutes les UAI et les unités d’actions liées au rendement en cours attribuées avant 2024 à l’égard des membres du personnel liés aux activités de *Champion* afin d’accélérer l’acquisition des droits à la date de la clôture initiale, sous réserve du maintien de l’emploi au sein de la Société jusqu’à cette date. Les subventions modifiées pour 18 membres du personnel n’ont donné lieu à aucun coût marginal pour la Société.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Pour toutes les attributions fondées sur des actions accordées, la Société a comptabilisé la charge de rémunération comme suit :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Charge de rémunération incluse dans les activités poursuivies	18 769 \$	17 439 \$	22 249 \$
Charge de rémunération incluse dans les activités abandonnées	6 917	2 865	908
Total de la charge de rémunération	25 686 \$	20 304 \$	23 157 \$

Pour toutes les attributions fondées sur des actions accordées, la Société n'a comptabilisé aucun avantage d'impôt différé en 2024, en 2023 ou en 2022.

Au 28 décembre 2024, une tranche de 20 967 \$ du total de la charge de rémunération non comptabilisée se rapportait à des accords de rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis, dont une tranche de 13 285 \$, de 6 680 \$ et de 1 002 \$ devrait être comptabilisée dans les activités poursuivies en 2025, en 2026 et en 2027, respectivement.

7) Créances clients

Provisions pour créances clients

Les variations de la provision pour créances douteuses et de la provision pour les ajustements et autres déductions des clients s'établissent comme suit :

	Provision pour créances douteuses	Provision pour les ajustements et autres déductions des clients	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	28 708 \$	20 215 \$	48 923 \$
Montant imputé aux charges	5 383	16 924	22 307
Déductions, radiations et ajustements	(19 018)	(12 442)	(31 460)
Écarts de conversion	(69)	(268)	(337)
Solde au 31 décembre 2022	15 004 \$	24 429 \$	39 433 \$
Montant imputé aux charges	966	12 059	13 025
Déductions, radiations et ajustements	(2 594)	(12 849)	(15 443)
Écarts de conversion	774	369	1 143
Solde au 30 décembre 2023	14 150 \$	24 008 \$	38 158 \$
Montant imputé aux charges	(2 890)	7 964	5 074
Déductions, radiations et ajustements	(1 361)	(19 812)	(21 173)
Écarts de conversion	(774)	(165)	(939)
Solde au 28 décembre 2024	9 125 \$	11 995 \$	21 120 \$

Les charges au titre de la provision pour créances douteuses sont inscrites à la rubrique « Charges de vente et charges générales et administratives » des états consolidés des résultats et les charges au titre de la provision pour les ajustements et autres déductions des clients sont principalement inscrites à titre de réduction au poste « Ventes nettes » dans les états consolidés des résultats. Les déductions, les radiations et les ajustements qui n'augmentent ni ne diminuent le revenu, représentent des radiations et des ajustements de créances clients précédemment réservées, d'ajustements et de déductions des clients autorisées par rapport aux créances clients brutes.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Ventes de créances clients

La Société a conclu des ententes visant à vendre certaines créances clients aux institutions financières en fonction de programmes commandités par la Société ainsi que des programmes de fonds de roulement offerts par certains de ses clients. En raison de la grande solvabilité de ces clients, le rabais accordé sur la plupart de ces programmes est inférieur au taux d'emprunt marginal sur les facilités de crédit à taux variables de la Société. Dans tous les contrats, après la vente, la Société ne conserve aucun droit de bénéficiaire sur les créances. L'institution financière applicable assure le service des créances clients et les perçoit directement auprès du client pour les programmes offerts par les clients de la Société. Dans le cas des programmes parrainés par la Société, celle-ci continue d'agir à titre d'organisme de gestion pour percevoir les créances clients auprès du client et procéder aux paiements auprès des institutions financières. Le produit net de ces programmes de vente de créances clients est comptabilisé dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

En 2024, en 2023 et en 2022, la Société a vendu des créances clients liées à des programmes parrainés par la Société totalisant 1 820 094 \$, 1 421 592 \$ et 372 693 \$, respectivement, et a sorti les créances clients de son bilan au moment de la vente. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, une tranche de 383 878 \$ et de 297 807 \$, respectivement, des créances clients vendues était toujours en cours auprès des institutions financières en raison de l'obligation de service connexe. Les recouvrements de créances clients qui n'ont pas encore été soumis aux institutions financières sont remis dans la semaine suivant le recouvrement et comptabilisés au poste « Créditeurs » dans les bilans consolidés. Comme ces fonds sont liés au contrat de service en cours et ne servent pas à titre de financement, les flux de trésorerie perçus auprès des clients et soumis aux institutions financières sont comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comme faisant partie des activités opérationnelles.

La Société a comptabilisé des frais de financement totaux de 25 990 \$, de 21 833 \$ et de 8 265 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement, au titre des ventes de créances clients aux institutions financières et aux programmes de fonds de roulement au poste « Autres charges » dans les états consolidés des résultats.

8) Stocks

Les stocks se composaient de ce qui suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Matières premières	43 243 \$	45 960 \$
Travaux en cours	63 436	70 932
Produits finis	764 365	839 538
	<u>871 044 \$</u>	<u>956 430 \$</u>

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

9) Biens immobiliers, montant net

Les biens immobiliers se résument comme suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Terrains	8 424 \$	21 810 \$
Bâtiments et améliorations ¹⁾	160 646	319 159
Matériel et outillage ¹⁾	681 885	839 028
Travaux de construction en cours	17 306	42 318
	<u>868 261</u>	<u>1 222 315</u>
Moins le cumul des amortissements ¹⁾	680 002	869 280
Biens immobiliers, montant net	<u><u>188 259 \$</u></u>	<u><u>353 035 \$</u></u>

- 1) Les soldes au 30 décembre 2023 ont été révisés afin de tenir compte de la correction d'une erreur non significative dans les informations à fournir de la période précédente.

Les dépenses d'investissement incluses dans les créiteurs au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 s'établissaient respectivement à 6 231 \$ et à 18 147 \$. Il n'y avait aucune dépense d'investissement dans les créiteurs au 31 décembre 2022.

10) Contrats de location

La Société a des contrats de location simple relativement à l'immobilier (principalement des magasins de vente au détail et des installations de fabrication) et à certains équipements. Les contrats de location-financement de la Société ne sont pas significatifs. Les contrats de location de la Société ont une durée résiduelle pouvant aller d'un mois à 33 ans, dont certains comprennent des options de prolongation des contrats de location pour une période maximale de 15 ans et d'autres comprennent des options de résiliation des contrats de location dans un délai d'un an.

Le total des coûts liés aux contrats de location simple, qui comprennent les coûts de location à court terme et les coûts variables, se sont chiffrés à 136 729 \$, à 145 658 \$ et à 145 484 \$ pour 2024, 2023 et 2022, respectivement. Pour 2024, 2023 et 2022, des coûts variables de 44 618 \$, de 46 344 \$ et de 59 507 \$, respectivement, ont été inclus dans le total des coûts liés aux contrats de location simple. Les coûts de location à court terme ont été négligeables en 2024, en 2023 et en 2022.

Le tableau qui suit présente l'information liée aux flux de trésorerie et à des éléments hors trésorerie liés aux contrats de location :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie versée pour les montants inclus dans l'évaluation des obligations locatives - flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des contrats de location	97 576 \$	100 423 \$	89 146 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation obtenus en échange d'obligations locatives - activités hors trésorerie ¹⁾	44 285 \$	96 918 \$	165 349 \$

- 1) Les soldes au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ont été révisés pour tenir compte de la correction d'une erreur non significative dans les informations à fournir de la période précédente.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Le tableau qui suit présente des informations supplémentaires sur les modalités et les taux d'actualisation des contrats de location simple :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Durée moyenne pondérée à courir des contrats de location	4,8 ans	5,4 ans	5,1 ans
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,89 %	5,55 %	4,93 %

Le tableau qui suit présente les échéances des passifs au titre de contrats de location simple au 28 décembre 2024 :

2025	77 688 \$
2026	75 034
2027	56 839
2028	44 381
2029	20 966
Par la suite	40 199
Total des paiements de loyers	315 107
Moins les intérêts	44 750
	<u>270 357 \$</u>

Au 28 décembre 2024, les passifs au titre des contrats de location simple de la Société excluaient des engagements découlant de contrats de location simple additionnels de 17 497 \$ qui n'ont pas encore débuté. Ces passifs au titre des contrats de location simple seront payés sur une période de 10 ans.

11) Immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles

Les principales composantes des immobilisations incorporelles de la Société et de l'amortissement cumulé connexe sont les suivantes :

	Solde brut	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
Exercice clos le 28 décembre 2024			
Immobilisations incorporelles amortissables :			
Marques de commerce	12 165 \$	6 674 \$	5 491 \$
Conventions de mise sous licence	11 300	11 300	—
Relations avec les clients et les distributeurs	83 404	67 777	15 627
Logiciels	122 353	107 620	14 733
Autres immobilisations incorporelles	3 120	3 120	—
	<u>232 342 \$</u>	<u>196 491 \$</u>	<u>35 851</u>
Immobilisations incorporelles non amortissables :			
Marques de commerce			850 413
Valeur comptable nette des immobilisations incorporelles			<u>886 264 \$</u>

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

	Solde brut	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023			
Immobilisations incorporelles amortissables :			
Marques de commerce	12 866 \$	6 438 \$	6 428 \$
Conventions de mise sous licence	11 300	11 300	—
Relations avec les clients et les distributeurs	88 191	64 411	23 780
Logiciels ¹⁾	140 480	116 722	23 758
Autres immobilisations incorporelles	3 292	3 292	—
	<u>256 129 \$</u>	<u>202 163 \$</u>	<u>53 966</u>
Immobilisations incorporelles non amortissables :			
Marques de commerce			905 885
Valeur comptable nette des immobilisations incorporelles			<u>959 851 \$</u>

- 1) Les soldes du montant brut et des amortissements cumulés au 30 décembre 2023 ont été révisés afin de corriger une erreur non significative dans les informations à fournir de la période précédente.

Dans le cadre de l'analyse de la dépréciation des immobilisations incorporelles annuelles réalisée au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a réalisé une évaluation quantitative en utilisant une approche par le résultat pour estimer les justes valeurs de certaines immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour estimer les justes valeurs des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprenaient le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance des produits, le taux de croissance final et le taux de la marge bénéficiaire opérationnelle. Bien que l'analyse ait indiqué que ces immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée avaient des justes valeurs qui excédaient leur valeur comptable, la Société a noté une baisse significative dans le coussin de juste valeur dépassant la valeur comptable pour l'une des marques de commerce à durée de vie indéterminée liée aux activités australiennes. La diminution attribuable à cette marque de commerce est due aux pressions macroéconomiques soutenues ayant une incidence sur les dépenses de consommation en Australie, ce qui a donné lieu à une juste valeur qui dépassait la valeur comptable d'environ 10 % au moment de l'analyse. Par conséquent, cette marque de commerce a été considérée comme présentant un risque plus élevé de dépréciation future si les conditions économiques s'aggravent ou si les bénéfices et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ne se redressent pas, comme l'estime actuellement la direction. Au 28 décembre 2024, la valeur comptable de cette marque de commerce s'élevait à 218 341 \$, montant qui est reflété au poste « Marques de commerce et autres immobilisations incorporelles identifiables, montant net » dans le bilan consolidé.

La charge d'amortissement pour les immobilisations incorporelles assujetties à l'amortissement s'est établie à 16 740 \$, à 18 823 \$ et à 18 060 \$ pour 2024, 2023 et 2022, respectivement. La charge d'amortissement estimée pour les cinq prochains exercices, en supposant qu'il n'y ait aucun changement dans les durées d'utilité estimée des immobilisations incorporelles identifiables ou de variations des taux de change, est la suivante : 14 683 \$ en 2025, 9 958 \$ en 2026, 4 035 \$ en 2027, 2 110 \$ en 2028 et 373 \$ en 2029.

b) Goodwill

Le goodwill et les variations de ces montants au cours de la période se présentent comme suit :

	États-Unis	International	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	402 228 \$	256 650 \$	658 878 \$
Écarts de conversion	—	483	483
Valeur comptable nette au 30 décembre 2023	402 228 \$	257 133 \$	659 361 \$
Écarts de conversion	—	(20 991)	(20 991)
Valeur comptable nette au 28 décembre 2024	<u>402 228 \$</u>	<u>236 142 \$</u>	<u>638 370 \$</u>

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Dans le cadre de l'analyse annuelle de la dépréciation du goodwill effectuée dans le troisième trimestre de 2024, la Société a effectué une évaluation quantitative en utilisant une approche par le résultat pour estimer la juste valeur de chaque unité opérationnelle. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour estimer les justes valeurs des unités opérationnelles comprennent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance des produits, le taux de croissance final et le taux de la marge bénéficiaire opérationnelle. La Société a terminé ses analyses quantitatives annuelles de la dépréciation pour chaque unité opérationnelle et pour les soldes du goodwill respectifs. L'analyse a indiqué que toutes les unités opérationnelles avaient des justes valeurs qui dépassaient leurs valeurs comptables de plus de 20 % au moment de l'analyse. Bien que la Société ait déterminé qu'il n'existait aucune dépréciation relative au goodwill de la Société à la date à laquelle l'analyse a été effectuée au cours du troisième trimestre de 2024, ces actifs pourraient être exposés à un risque de dépréciation future en raison des changements dans la conjoncture commerciale de la Société ou la conjoncture mondiale.

12) Programmes de financement des fournisseurs

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, les montants à payer aux fournisseurs participant aux programmes de financement des fournisseurs s'élevaient respectivement à 106 543 \$ et à 108 499 \$, lesquels sont inclus au poste « Crédeurs » dans les bilans consolidés.

Le tableau qui suit présente le suivi des obligations en cours de la Société dont la validité a été confirmée aux termes de ses programmes de financement des fournisseurs :

	28 décembre 2024
Obligations confirmées en cours à l'ouverture de l'exercice	108 499 \$
Factures confirmées au cours de l'exercice	560 794
Factures confirmées payées au cours de l'exercice	(562 750)
Obligations confirmées en cours à la clôture de l'exercice	<u>106 543 \$</u>

13) Dette

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette de la Société :

	Taux d'intérêt au 28 décembre 2024	Montant en principal		Date d'échéance
		28 décembre 2024	30 décembre 2023	
Facilité de crédit garantie de premier rang :				
Facilité d'emprunt renouvelable	—	— \$	— \$	Novembre 2026
Emprunt à terme A	6,42 %	403 070	937 500	Novembre 2026
Emprunt à terme B	8,32 %	300 197	893 250	Mars 2030
Billets de premier rang portant intérêt à 9,000 %	9,00 %	600 000	600 000	Février 2031
Billets de premier rang portant intérêt à 4,875 %	4,88 %	900 000	900 000	Mai 2026
Facilité de titrisation des créances clients	6,68 %	95 000	6 000	Mai 2025
		2 298 267	3 336 750	
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt à long terme et l'escompte sur la dette		17 210	36 110	
Moins les échéances courantes		95 000	65 000	
		2 186 057 \$	3 235 640 \$	

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Au 28 décembre 2024, les principales ententes de financement de la Société étaient la facilité de crédit garantie de premier rang (la « facilité de crédit garantie de premier rang »), les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % (les « billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % »), les billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % (les « billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % ») et la facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation des créances clients »). Les soldes impayés au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 sont présentés aux postes « Facilité de titrisation des créances clients », « Partie courante de la dette à long terme » et « Dette à long terme » dans les bilans consolidés.

Facilité de crédit garantie de premier rang

La facilité d'emprunt renouvelable de 1 000 000 \$, dont une partie peut être empruntée en euros ou en dollars australiens, est utilisée pour les besoins généraux de la Société et les besoins en fonds de roulement. Tous les emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable peuvent être remboursés et empruntés de nouveau de temps à autre sans pénalité, mais ils doivent être remboursés en totalité à l'échéance. Une partie de la facilité d'emprunt renouvelable est disponible pour l'émission de lettres de crédit et l'établissement de crédits-relais, et toute émission de lettres de crédit ou établissement d'un crédit-relais réduira le montant disponible aux termes de la facilité d'emprunt renouvelable. Au 28 décembre 2024, la Société disposait d'une capacité d'emprunt de 996 743 \$ aux termes de la facilité d'emprunt renouvelable, compte tenu d'un montant de 3 257 \$ au titre des lettres de crédit de soutien et de crédit commercial émises et en cours aux termes de cette facilité.

En novembre 2023, compte tenu de l'incertitude économique persistante et de l'incidence potentielle des bénéfices futurs qui en découle, la Société a modifié la convention de crédit qui régit la facilité de crédit garantie de premier rang avant toute violation éventuelle des clauses restrictives afin de modifier les clauses restrictives de nature financière et d'offrir une plus grande souplesse financière stratégique. La modification de novembre 2023 a entraîné des modifications de certaines clauses restrictives et dispositions aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang, y compris des modifications de certaines clauses restrictives et dispositions qui avaient précédemment été modifiées en novembre 2022 et en février 2023, au cours de la période commençant à compter du trimestre clos le 30 décembre 2023 et se poursuivant jusqu'à la fin du trimestre clos le 27 septembre 2025, ou à une date antérieure que la Société peut choisir (cette période, la « période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives »), y compris : a) une prolongation de la période initiale d'allègement des clauses restrictives du 30 mars 2024 au 27 septembre 2025; b) une augmentation du ratio de levier maximal, qui passe de 6,75 pour 1,00 pour les trimestres clos les 30 décembre 2023 et 30 mars 2024, de 6,63 pour 1,00 pour les trimestres clos les 29 juin 2024 et 28 septembre 2024, de 6,38 pour 1,00 pour le trimestre clos le 28 décembre 2024, de 5,63 pour 1,00 pour le trimestre clos le 29 mars 2025, de 5,25 pour 1,00 pour le trimestre clos le 28 juin 2025, et de 5,00 pour 1,00 pour le trimestre clos le 27 septembre 2025, et redescendant de 4,50 pour 1,00 pour chaque trimestre suivant la fin de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives; c) une réduction du ratio minimal de couverture des intérêts de 1,63 pour 1,00 pour le trimestre clos le 30 décembre 2023 jusqu'au 28 septembre 2024, de 1,75 pour 1,00 pour le trimestre clos le 28 décembre 2024, de 2,00 pour 1,00 pour le trimestre clos le 29 mars 2025, de 2,25 pour 1,00 pour le trimestre clos le 28 juin 2025 et de 2,50 pour 1,00 pour le trimestre clos le 27 septembre 2025 et chaque trimestre après la clôture de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives. La modification de novembre 2023 comprenait également les paniers et restrictions supplémentaires suivants : a) un panier supplémentaire pour les ventes d'actifs autorisées de 60 000 \$; b) la suspension des droits de réinvestissement de la Société à l'égard du produit net relatifs à certaines ventes d'actifs (y compris le panier supplémentaire de ventes d'actifs décrit en a) ci-dessus) et aux événements donnant lieu à des pertes et à des condamnations (obligeant la Société à rembourser par anticipation les obligations de prêt à terme de la convention de crédit au moyen du produit net, sous réserve de réductions progressives de cette exigence de remboursement anticipé en fonction du ratio de levier financier); c) la réduction du plafond du panier de privilèges généraux de la Société de 165 000 \$ à 85 000 \$ pendant la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives; d) la réduction à 100 000 \$ du montant maximal des facilités supplémentaires garanties par une sûreté pendant la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives; e) la suspension du versement des dividendes annuels pendant la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives, qui reviendra au plus élevé des montants suivants : x) 350 000 \$ et y) 8,0 % du total des actifs corporels après la clôture de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives. De plus, la modification de novembre 2023 a

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

augmenté les marges de taux d'intérêt applicables et les taux de commission d'engagement en fonction du ratio de levier financier pendant la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives.

En 2024, la Société a remboursé une tranche de 1 127 483 \$ de sa dette à terme en cours aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang, dont une tranche de 1 083 233 \$ est attribuable à des remboursements accélérés de la dette effectués au moyen d'une combinaison de trésorerie générée à l'aide de ses activités opérationnelles et du produit net de la vente provenant de la clôture initiale de la vente des activités mondiales liées à *Champion*, qui a été conclue le 30 septembre 2024. Se reporter à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente » pour un complément d'information.

Avant la modification de novembre 2023, la Société a modifié la facilité de crédit garantie de premier rang en novembre 2022 et en février 2023. Ces modifications antérieures comprenaient des changements à certaines dispositions et clauses restrictives aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang qui ont été prorogées jusqu'au 27 septembre 2025, mais qui n'ont pas autrement été touchées par les modifications de novembre 2023, notamment : a) la suspension des paiements soumis à des restrictions dans le cadre des rachats d'actions; b) la suspension des paiements soumis à des restrictions aux termes de clauses de paiements soumis à des restrictions fondés sur le ratio de levier financier et du « montant disponible » des paniers de restrictions de paiements de la Société; c) la suspension du panier de « montant disponible » de la Société pour les placements dans des filiales étrangères et d'autres placements; d) la suspension de l'augmentation de 0,50 pour 1,00 du ratio de levier financier total net consolidé maximal permis découlant d'une acquisition importante autorisée; e) l'ajout de deux nouveaux niveaux au sommet de la grille tarifaire si le ratio de levier financier total net consolidé maximal dépasse 5,00 pour 1,00 et 5,50 pour 1,00. De plus, la modification de novembre 2022 a fait passer de façon permanente la facilité de crédit garantie de premier rang du TIOL au taux de financement à un jour garanti (le « SOFR »), un ajustement de l'écart de crédit de 10 points de base étant déjà inclus dans la facilité de crédit garantie de premier rang.

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang portent intérêt à un taux variable fondé, au gré de la Société, soit sur le taux SOFR, soit sur un taux de base alternatif (les deux étant définis dans la facilité de crédit garantie de premier rang), ou sur le taux de référence SOFR approprié pour les emprunts qui ne sont pas en dollars américains, majorés, dans chaque cas, d'une marge applicable fondée sur le ratio de levier financier de la Société (tel que défini dans la facilité de crédit garantie de premier rang). Les intérêts sont payables trimestriellement pour les emprunts à taux de base, mais la Société a l'option de payer les intérêts plus fréquemment ou moins fréquemment pour les emprunts fondés sur le SOFR. La marge applicable était de 1,75 % majorée d'un ajustement de l'écart de crédit de 10 points de base pour les emprunts fondés sur le SOFR et de 0,75 % pour les emprunts à taux de base au 28 décembre 2024. Au cours de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives, la marge applicable varie d'un maximum de 2,75 % dans le cas des emprunts fondés sur le SOFR et de 1,75 % dans le cas des emprunts à taux de base si le ratio de levier financier de la Société est supérieur ou égal à 5,50 pour 1,00, et diminue dans le cas des écarts variables à un minimum de 1,25 % dans le cas des emprunts fondés sur le SOFR et de 0,25 % dans le cas des emprunts à taux de base si le ratio de levier financier de la Société est inférieur à 2,25 pour 1,00. Après la clôture de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives, la marge applicable variera d'un maximum de 1,75 % dans le cas des emprunts fondés sur le SOFR et de 0,75 % dans le cas des emprunts à taux de base si le ratio de levier financier de la Société est supérieur ou égal à 4,50 pour 1,00, et diminuera dans le cas des écarts variables à un minimum de 1,00 % dans le cas des emprunts fondés sur le SOFR et de 0,00 % dans le cas des emprunts à taux de base si le ratio de levier financier de la Société est inférieur à 2,25 pour 1,00.

La commission d'engagement pour la partie inutilisée de la facilité de crédit renouvelable, qui est fondée sur le ratio de levier financier de la Société (tel qu'il est défini dans la facilité de crédit garantie de premier rang, dans sa version modifiée), était de 0,275 % au 28 décembre 2024. Au cours de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives, la commission d'engagement varie d'un maximum de 0,425 % si le ratio de levier financier de la Société est supérieur ou égal à 5,50 pour 1,00, et diminue en écarts variables pour atteindre un minimum de 0,175 % si le ratio de levier financier de la Société est inférieur à 2,25 pour 1,00. Une fois la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives terminée, la commission d'engagement variera d'un maximum de 0,25 % si le ratio de levier financier de la Société est supérieur ou égal à 4,50 pour 1,00, et diminuera

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

en écarts variables pour atteindre un minimum de 0,15 % si le ratio de levier financier de la Société est inférieur à 2,25 pour 1,00.

Sous réserve des restrictions énoncées dans la facilité de crédit garantie de premier rang, qui a été modifiée en novembre 2022, en février 2023 et en novembre 2023, la Société peut ajouter une ou plusieurs tranches d'emprunts à terme ou augmenter les engagements aux termes de la facilité de crédit renouvelable après la clôture de la période d'assouplissement prolongée des clauses restrictives, pourvu que certaines conditions soient remplies, notamment qu'il n'y ait pas de défaut ou de cas de défaut, que la Société se conforme pro forma aux clauses restrictives de nature financière énoncées dans la facilité de crédit garantie de premier rang et que le ratio de levier financier garanti de premier rang de la Société ne dépasse pas 3,50 pour 1,00 sur une base pro forma compte tenu de l'endettement.

La facilité de crédit garantie de premier rang est garantie par la quasi-totalité de ses filiales américaines actuelles et futures et par certaines filiales étrangères, sous réserve de certaines exceptions usuelles ou convenues pour certaines filiales. La facilité de crédit garantie de premier rang est garantie par les titres de capitaux propres de la quasi-totalité de ses filiales américaines directes et indirectes et par 65 % des titres comportant droit de vote de certaines filiales étrangères directes, ainsi que par la quasi-totalité de ses biens immobiliers et de ses actifs actuels et futurs et de chacun de ses garants, à l'exception de certaines participations énumérées.

La facilité de crédit garantie de premier rang exige que la Société se conforme à des clauses restrictives usuelles de faire et de ne pas faire et de nature financière. Les clauses restrictives de nature financière comprennent un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio de la dette totale au BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat, charges d'amortissement et amortissement, calculés conformément à la facilité de crédit garantie de premier rang), ou ratio de levier financier, chacun étant défini dans la facilité de crédit garantie de premier rang. La méthode de calcul de toutes les composantes utilisées dans les clauses restrictives est incluse dans la facilité de crédit garantie de premier rang.

La facilité de crédit garantie de premier rang prévoit les cas habituels de défaut, y compris le non-paiement du principal à l'échéance, le non-paiement des intérêts, des frais ou d'autres montants après le délai de grâce indiqué, l'inexactitude importante des déclarations et des garanties, les violations de clauses restrictives, certaines faillites et liquidations, tout défaut croisé envers la dette significative, certains jugements importants, certains événements relatifs à l'ERISA, l'invalidité réelle ou alléguée de toute garantie, de tout document de sûreté ou de toute disposition de subordination ou la non-exécution de la sûreté, et un changement de contrôle (tel que défini dans la facilité de crédit garantie de premier rang).

Au 28 décembre 2024, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de nature financière relatives à la facilité de crédit garantie de premier rang. La Société prévoit continuer de se conformer à ses clauses restrictives de nature financière, telles que modifiées en novembre 2023, pendant au moins 12 mois à compter de l'émission de ces états financiers, selon ses attentes et prévisions actuelles.

Refinancement de 2023

En février et en mars 2023, la Société a refinancé sa structure de la dette afin d'offrir une plus grande souplesse financière à court terme compte tenu de l'incertitude qui entoure le contexte macroéconomique mondial. Le refinancement de 2023 consistait à conclure une nouvelle facilité d'emprunt à terme garantie de premier rang B d'un montant en capital total de 900 000 \$ échéant en 2030 (« emprunt à terme B de 2023 »), à émettre un montant en capital total de 600 000 \$ sur les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % et à rembourser les billets de premier rang portant intérêt à 4,625 % de la Société échéant en mai 2024 (les « billets de premier rang portant intérêt à 4,625 % ») et les billets de premier rang portant intérêt à 3,5 % échéant en juin 2024 (les « billets de premier rang portant intérêt à 3,5 % »).

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

La Société a utilisé le produit net tiré des emprunts aux termes de l'emprunt à terme B de 2023 ainsi que le produit net tiré du placement des billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % pour rembourser la totalité de ses billets de premier rang portant intérêt à 4,625 % et de ses billets de premier rang portant intérêt à 3,5 % en cours et payer les frais connexes, ce qui a donné lieu à des charges totales de 8 466 \$. Les charges, qui sont comptabilisées au poste « Autres charges » dans les états consolidés des résultats, comprennent un versement de 4 632 \$ pour une prime de remboursement anticipé requise liée au remboursement des billets de premier rang portant intérêt à 3,5 %, une charge hors trésorerie de 1 654 \$ pour la sortie du bilan des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis liée au remboursement des billets de premier rang portant intérêt à 3,5 % et une charge hors trésorerie de 2 180 \$ pour la sortie du bilan des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis liés au remboursement des billets de premier rang portant intérêt à 4,625 %. Les activités de refinancement de 2023 ont donné lieu à un escompte sur la dette de 9 000 \$ lié à l'emprunt à terme B de 2023 et à des frais d'émission de titres d'emprunt inscrits à l'actif totaux de 22 991 \$, qui comprenaient un montant de 11 917 \$ lié à l'emprunt à terme B de 2023 et un montant de 11 074 \$ lié au billet de premier rang portant intérêt à 9,000 %. L'escompte sur la dette et les frais d'émission de titres d'emprunt sont amortis dans la charge d'intérêts sur la durée respective des titres de créance. Les paiements en espèces de la prime de remboursement anticipé et les honoraires inscrits à l'actif à titre de frais d'émission de titres d'emprunt sont présentés dans les « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

L'émission de l'emprunt à terme B de 2023 a donné lieu à un produit, après déduction de l'escompte sur la dette de 9 000 \$ et à des frais d'émission de titres d'emprunt de 11 917 \$, soit environ 879 083 \$. L'emprunt à terme B de 2023 porte intérêt en fonction du SOFR majoré d'une marge applicable de 3,75 %, sous réserve d'un plancher de 0,50 %. La facilité d'emprunt à terme B de 2023 est garantie par chaque filiale nationale de la Société qui garantit les autres facilités aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang (les « filiales garantes américaines ») et est garantie par la quasi-totalité des actifs de la Société et des filiales garantes américaines, sur une base égale avec les autres facilités de la facilité de crédit garantie de premier rang. Les emprunts en cours aux termes de l'emprunt à terme B de 2023 sont remboursables en versements trimestriels de 0,25 %, le solde du principal restant dû étant remboursé à l'échéance. Si le prix de l'emprunt à terme B de 2023 est révisé ou refinancé au plus tard six mois après son financement et que, par suite de cette révision ou de ce refinancement, le taux d'intérêt effectif de l'emprunt à terme B de 2023 diminue, la Société devra payer des frais de remboursement anticipé correspondant à 1,0 % du montant en capital total de l'emprunt à terme B de 2023, sous réserve de cette révision ou de ce refinancement. De plus, la Société est tenue de rembourser par anticipation tout montant impayé relativement i) à la contraction de certaines dettes et ii) à la vente d'actifs dans le cours normal des activités ou à d'autres dispositions (y compris en cas d'accident ou de condamnation) qui excède certains seuils au cours d'une période de douze mois consécutifs, selon les dispositions habituelles en matière de réinvestissement. L'emprunt à terme B de 2023 exige également que la Société, le cas échéant, rembourse par anticipation tout prêt à terme impayé en vertu de l'emprunt à terme B de 2023 relativement aux flux de trésorerie excédentaires, pourcentage qui sera fondé sur le ratio de levier financier de la Société au cours de l'exercice pertinent. Tous ces paiements par anticipation seront faits proportionnellement en vertu de chacun des prêts à terme applicables qui sont assujettis à ces paiements par anticipation. L'emprunt à terme B de 2023 vient à échéance le 8 mars 2030.

Billets de premier rang portant intérêt à 9,000 %

En février 2023, la Société a émis des billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % d'un montant en capital total de 600 000 \$, les intérêts étant payables le 15 février et le 15 août de chaque année. L'émission des billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % a donné lieu à un produit, déduction faite des frais d'émission de titres d'emprunt de 11 074 \$, d'environ 588 926 \$. Les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % viennent à échéance le 15 février 2031.

Avant le 15 février 2026, la Société a le droit de racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % à un prix de rachat égal à 100 % du montant en capital, majoré d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus et impayés, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, à l'exclusion de celle-ci. De plus, avant le 15 février 2026, la Société peut, à une ou plusieurs occasions, rembourser jusqu'à 40 % des billets au moyen du produit net tiré de certains placements d'actions à un prix de rachat égal à 109,000 % du montant en capital de ces placements, majoré des intérêts courus et impayés, le cas échéant, jusqu'à la date de

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

rachat, à l'exclusion de celle-ci. À compter du 15 février 2026, la Société a le droit de racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang portant intérêt à 9,000 %, aux prix de rachat établis dans l'acte de fiducie régissant les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 %, majorés des charges à payer et des intérêts impayés, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, à l'exclusion de celle-ci. En cas de changement de contrôle de la Société et de révision à la baisse de sa notation, la Société devra offrir de racheter la totalité des billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % en cours à un prix d'acquisition en trésorerie égal à 101 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % sont des obligations non garanties de premier rang de la Société et sont garantis par la Société et certaines de ses filiales nationales qui garantissent ses facilités de crédit et certaines autres dettes significatives. L'acte de fiducie restreint la capacité de la Société et de ses filiales à grever leurs actifs d'un privilège, à conclure certaines transactions de cession-bail et à regrouper, fusionner ou vendre la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs, et il prévoit des clauses restrictives et des cas de défaut habituels. Les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % ont été émis dans le cadre d'une opération dispensée des exigences d'inscription en vertu de la *Securities Act* de 1933 et n'exigent pas la présentation d'une information financière distincte pour les filiales garantes.

Billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % et billets de premier rang portant intérêt à 4,625 %

En mai 2016, la Société a émis des billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % d'un montant en capital de 900 000 \$ et des billets de premier rang portant intérêt à 4,625 % d'un montant en capital de 900 000 \$ (collectivement, les « billets de premier rang en dollars américains »), les intérêts étant payables le 15 mai et le 15 novembre, chaque année. L'émission des billets de premier rang en dollars américains a donné lieu à un produit net d'environ 1 773 000 \$, qui a été utilisé pour rembourser en totalité les billets de premier rang portant intérêt à 6,375 % de la Société et réduire les emprunts en cours aux termes de la facilité de crédit renouvelable.

Les billets de premier rang portant intérêt à 4,625 %, qui devaient arriver à échéance en mai 2024, ont été remboursés en totalité en mars 2023 dans le cadre du refinancement de 2023 décrit ci-dessus.

Les billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % arriveront à échéance en mai 2026. À compter du 15 février 2026, la Société peut racheter la totalité ou une partie des billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % à un prix correspondant à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Les billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % sont des obligations non garanties de premier rang de la Société et sont garantis intégralement et sans condition, sous réserve de certaines exceptions, par la quasi-totalité des filiales nationales courantes de la Société. L'acte de fiducie restreint la capacité de la Société et de ses filiales à grever leurs actifs d'un privilège, à conclure certaines transactions de cession-bail et à regrouper, fusionner ou vendre la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs, et il prévoit des clauses restrictives et des cas de défaut habituels.

Les billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % ont été émis dans le cadre d'une opération dispensée des exigences d'inscription en vertu de la *Securities Act* et n'exigent pas la présentation d'une information financière distincte pour les filiales garantes.

Billets de premier rang portant intérêt à 3,5 %

En juin 2016, la Société a émis des billets de premier rang portant intérêt à 3,5 % d'un montant en capital total de 500 000 €, les intérêts étant payables le 15 juin et le 15 décembre de chaque année. L'émission des billets de premier rang à 3,5 % a donné lieu à un produit net d'environ 492 500 €, qui a été utilisé pour financer une partie de l'acquisition de Champion Europe et Hanes Australasie.

Les billets de premier rang portant intérêt à 3,5 %, qui devaient arriver à échéance en juin 2024, ont été remboursés en totalité en février 2023 dans le cadre du refinancement de 2023 décrit ci-dessus.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Facilité de titrisation des créances clients

La capacité d'emprunt aux termes de la facilité de titrisation des créances clients, qui a été conclue en novembre 2007, était assujettie à une limite trimestrielle variable de la facilité allant de 200 000 \$ au premier et au deuxième trimestres en 2024 à 225 000 \$ au troisième et au quatrième trimestres en 2024 jusqu'à ce que la facilité de titrisation des créances clients soit modifiée en septembre 2024, date à laquelle la limite trimestrielle variable de la facilité a été réduite à 175 000 \$ au quatrième trimestre de 2024 et à 125 000 \$ par la suite jusqu'à la date d'expiration en mai 2025. Les emprunts sous forme de titrisation de créances clients ne sont permis que dans la mesure où la valeur nominale des créances dans le lot de sûretés, déduction faite des concentrations, des réserves et des autres déductions applicables, excède les prêts en cours. La Société a également modifié la facilité de titrisation des créances clients en juin 2022, en juin 2023 et en mai 2024. La modification de juin 2022 a donné lieu au report de la date d'échéance jusqu'en juin 2023 et a modifié l'option de taux d'intérêt de la Société, telle qu'elle est définie dans la facilité de titrisation des créances clients, en remplaçant le taux annoncé à l'occasion par PNC Bank, N. A. à titre de taux préférentiel ou le TIOL par le taux annoncé à l'occasion par PNC Bank, N. A. à titre de taux préférentiel ou le SOFR, et elle a donné lieu à l'augmentation de certaines créances au lot de sûretés donné en nantissement pour la facilité. La modification de juin 2023 a donné lieu au report de la date d'échéance jusqu'en mai 2024 et à la création de deux paliers de tarification fondés sur un ratio de levier financier total net consolidé de 4,50 pour 1,00. La modification de mai 2024 a donné lieu au report de la date d'échéance jusqu'en mai 2025, sans modifier le plafond trimestriel de la facilité de fluctuation. De plus, la modification a supprimé les deux paliers de tarification qui avaient été ajoutés dans la modification précédente, afin de revenir à une structure de tarification à palier unique. Au 28 décembre 2024, la limite trimestrielle variable de la facilité s'élevait à 175 000 \$, la capacité d'emprunt maximale s'élevait à 126 686 \$ et la Société avait une capacité d'emprunt de 31 686 \$ aux termes de la facilité de titrisation des créances clients.

Aux termes de la facilité de titrisation des créances clients, la Société et certaines de ses filiales vendent ou cèdent, sur une base continue, certaines créances clients nationales à HBI Receivables LLC (« Receivables LLC »), filiale en propriété exclusive hors d'atteinte en cas de faillite qui, à son tour, donne en gage les créances clients pour garantir les emprunts, lesquels sont financés au moyen de conduits et par l'entremise d'institutions financières qui ne sont pas affiliées à la Société. Le financement aux termes de la facilité de titrisation des créances clients est reçu soit de conduits qui sont parties à la facilité de titrisation des créances clients par l'émission de papier commercial sur le marché à court terme, soit par l'entremise d'acquéreurs bancaires engagés. Les actifs et les passifs de Receivables LLC sont entièrement reflétés dans les bilans consolidés, et la titrisation est traitée comme un emprunt garanti par Receivables LLC auprès de tiers et des institutions financières qui en sont parties à des fins comptables, mais les actifs de Receivables LLC seront utilisés uniquement pour satisfaire les créanciers de Receivables LLC, et non les autres créanciers de la Société. Les emprunts aux termes de la facilité de titrisation des créances clients demeurent impayés pendant toute la durée de la convention, sous réserve du maintien par Receivables LLC de créances admissibles suffisantes, en continuant d'acquérir des créances clients auprès de la Société et de certaines de ses filiales, à moins qu'un cas de défaut ne se produise.

La disponibilité du financement aux termes de la facilité de titrisation des créances clients dépend principalement du solde des créances impayées admissibles. Le solde impayé aux termes de la facilité de titrisation des créances clients est déclaré dans les bilans consolidés au poste « Facilité de titrisation des créances clients ». Dans le cas de tout créancier de la facilité de titrisation des créances clients qui est un conduit, le rendement du papier commercial, qui correspond au coût d'émission du papier commercial, majoré de certains frais de courtage, est considéré comme un coût de financement et est inclus au poste « Charges d'intérêts, montant net » des états consolidés des résultats. Dans le cas de tout créancier acquéreur bancaire engagé de la facilité de titrisation des créances clients, le taux d'intérêt serait payable au gré de la Société au taux annoncé de temps à autre par PNC Bank, N. A. à titre de taux préférentiel ou au SOFR (tel que défini dans la facilité de titrisation des créances clients) majoré de la marge applicable en vigueur de temps à autre. Si le SOFR (tel que défini dans la facilité de titrisation des créances clients) n'est pas disponible ou s'il ne reflète pas de façon exacte les coûts des emprunts pour ces créanciers, le taux d'intérêt serait généralement affecté par défaut au taux préférentiel. Ces montants sont également considérés comme des coûts de financement et sont inclus au poste « Charges d'intérêts, montant net » des états consolidés des résultats. De plus, Receivables LLC doit verser certaines indemnités et d'autres paiements à un acheteur de conduit, à un acheteur engagé ou à certaines entités qui lui fournissent du financement ou qui

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

sont affiliées à ceux-ci, y compris dans le cas où les actifs et les passifs d'un acheteur de conduit assujetti à la facilité de titrisation des créances clients sont regroupés à des fins comptables et/ou réglementaires avec certaines autres entités.

La facilité de titrisation des créances clients prévoit les cas de défaut habituels et exige que la Société conserve le même ratio de couverture des intérêts et le même ratio de levier financier que ceux contenus de temps à autre dans la facilité de crédit garantie de premier rang, pourvu que toute modification de ces clauses restrictives ne s'applique aux fins de la facilité de titrisation des créances clients que si elle est approuvée par les agents gestionnaires ou leurs sociétés affiliées. En date du 28 décembre 2024, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de nature financière.

Autres

La Société disposait de capacités d'emprunt de 3 477 \$ aux termes d'autres facilités de crédit internationales, compte tenu des emprunts en cours au 28 décembre 2024. Au 28 décembre 2024, des lettres de crédit internationales de 8 474 \$ étaient en cours. Les liquidités disponibles pour d'autres facilités de crédit internationales sont réduites pour toute lettre de crédit internationale en cours. Les lettres de crédit internationales ne sont pas en cours aux termes d'une facilité de crédit spécifique et ne réduisent pas la capacité d'emprunt réelle en vertu de facilités de crédit spécifiques.

Paiements de capital futur

Les paiements de capital futurs au titre de toutes les facilités décrites ci-dessus s'établissent comme suit : 95 000 \$ à verser en 2025, 1 303 070 \$ échéant en 2026, aucun paiement en 2027, en 2028 et en 2029 et 900 197 \$ à verser par la suite.

Trésorerie versée au titre des intérêts

Le total de la trésorerie versée au titre des intérêts sur la dette en 2024, en 2023 et en 2022 s'est établi à 239 864 \$, à 260 257 \$ et à 150 452 \$, respectivement.

Frais d'émission de titres d'emprunt

En 2024, en 2023 et en 2022, la Société a versé des frais d'émission de titres d'emprunt inscrits au bilan de 783 \$, de 35 388 \$ et de 3 159 \$, respectivement, en lien avec les ententes de financement de la Société conclues dans le cadre des activités poursuivies. Les frais d'émission de titres d'emprunt sont amortis à titre de charges d'intérêts sur la durée de vie respective des titres de créance, qui varie de un an à 10 ans. Au 28 décembre 2024, la valeur comptable nette des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis pour les facilités de crédit renouvelables, qui est incluse au poste « autres actifs non courants » dans les bilans consolidés, s'élevait à 4 290 \$ et la valeur comptable nette des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis pour le reste de la dette de la Société, qui est incluse au poste « Dette à long terme » dans les bilans consolidés, s'établissait à 17 210 \$. L'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt de la Société dans les activités poursuivies s'est établi à 12 535 \$, à 8 939 \$ et à 7 300 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

14) Régimes de retraite à prestations définies

Au 28 décembre 2024, les régimes de retraite de la Société se composaient des régimes de retraite américains, ce qui comprend l'Ancien régime de retraite de Hanesbrands Inc. et le Régime de retraite de Hanesbrands Inc. (collectivement, les « Régimes de retraite américains »), divers régimes de retraite non admissibles et régimes internationaux, y compris certains régimes à prestations définies acquis dans le cadre de l'achat de Hanes Australasie. Les prestations inhérentes aux Régimes de retraite américains ont été gelées le 31 décembre 2005. Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2022, la Société a regroupé la majorité des participants du Régime de retraite de Hanesbrands Inc. sous un nouveau régime distinct, l'Ancien régime de retraite de Hanesbrands Inc., et un petit nombre de participants demeurent dans le Régime de retraite de Hanesbrands Inc.

Les composantes des coûts nets des prestations de la période et autres montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des régimes de retraite à prestations définies non contributifs de la Société se présentent comme suit :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Coût des services passés	423 \$	397 \$	626 \$
Coût financier	42 541	44 870	27 631
Rendement attendu des actifs des régimes	(46 734)	(54 197)	(49 189)
Coût de règlement	1 430	—	—
Amortissement des éléments suivants :			
Coût des services passés	(7)	(6)	(6)
Perte actuarielle nette	15 965	16 672	20 959
Coût net des prestations de la période	13 618 \$	7 736 \$	21 \$
Autres variations des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Gain net	(29 391) \$	(16 996) \$	(129 399) \$
Crédit pour services passés	7	6	6
Total du profit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(29 384)	(16 990)	(129 393)
Total comptabilisé dans le coût net des prestations de la période et dans les autres éléments du résultat global	(15 766) \$	(9 254) \$	(129 372) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

La situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la Société à la clôture des exercices respectifs s'établissait comme suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Obligation au titre des prestations		
À l'ouverture de l'exercice	914 398 \$	919 334 \$
Coût des services passés	423	397
Coût financier	42 541	44 870
Prestations versées	(102 304)	(62 815)
Règlements	(13 740)	—
Incidence de la variation du cours de change	(1 117)	639
(Gain actuariel) perte actuarielle	(45 959)	12 018
Autres	(20)	(45)
À la clôture de l'exercice	794 222	914 398
Juste valeur des actifs des régimes		
À l'ouverture de l'exercice	822 360	816 244
Rendement réel des actifs des régimes	12 606	66 627
Cotisations de l'employeur	16 338	1 603
Prestations versées	(102 304)	(62 815)
Règlements	(13 740)	—
Incidence de la variation du cours de change	(1 385)	746
Autres	(20)	(45)
À la clôture de l'exercice	733 855	822 360
Situation de capitalisation	(60 367) \$	(92 038) \$

En 2024, la Société a acheté un contrat de rente pour transférer une tranche de 40 409 \$ des obligations brutes au titre des régimes de retraite à prestations définies et les actifs du régime connexes des Régimes de retraite américains à une société d'assurance pour environ 3 900 retraités et bénéficiaires. Le contrat de rente a été acheté au moyen d'actifs des Régimes de retraite américains et aucune contribution financière supplémentaire n'a été nécessaire. Cette transaction n'a eu aucune incidence sur le montant, le calendrier ou la forme des prestations de retraite mensuelles versées aux retraités ou aux bénéficiaires touchés. La transaction n'a pas déclenché la comptabilisation des règlements en vertu de l'ASC 715 du FASB, *Compensation - Retirement Benefits*.

Le gain actuariel de 2024 pris en compte dans les obligations au titre des prestations est principalement attribuable à l'augmentation des hypothèses relatives au taux d'actualisation aux États-Unis. La perte actuarielle en 2023 incluse dans les obligations au titre des prestations est principalement attribuable à la baisse des hypothèses relatives au taux d'actualisation aux États-Unis.

Comme la plupart des régimes de retraite de la Société sont gelés, l'obligation au titre des prestations constituées se rapproche de l'obligation au titre des prestations. Le total de l'obligation au titre des prestations ainsi que l'obligation au titre des prestations et la juste valeur des actifs des régimes de retraite de la Société dont l'obligation au titre des prestations est supérieure à l'actif du régime se présentent comme suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Obligation au titre des prestations	794 222 \$	914 398 \$
Régimes dont l'obligation au titre des prestations excède l'actif du régime :		
Obligation au titre des prestations	787 062	892 163
Juste valeur des actifs des régimes	722 570	795 765

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les montants comptabilisés dans les bilans consolidés de la Société se composent de ce qui suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Autres actifs non courants	4 124 \$	4 361 \$
Charges à payer et autres charges : Salaires et avantages du personnel	(1 378)	(1 452)
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	(63 113)	(94 947)
Cumul des autres éléments du résultat global	(393 757)	(423 141)

Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global se composent de ce qui suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Coût des services passés	(118) \$	(125) \$
Perte actuarielle	393 875	423 266
Cumul des autres éléments du résultat global	393 757 \$	423 141 \$

a) Date d'évaluation et hypothèses

Une date d'évaluation au 31 décembre est utilisée pour évaluer les actifs et les obligations des régimes de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation, la Société a recours à la méthode de la courbe des rendements intégrale pour calculer les composantes obligation au titre des régimes, coût financier et coût des services passés du coût net des prestations de la période. Les taux au comptant spécifiques le long de la courbe de rendement sont appliqués aux flux de trésorerie projetés pertinents, et des taux d'actualisation équivalents uniques sont présentés aux fins de présentation. Le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes est fondé sur la répartition cible du portefeuille d'actifs entre les diverses catégories d'actifs prévue dans la politique de placement de la Société et sur les rendements réels prévus de chaque catégorie d'actifs pour diverses périodes. Les hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées pour évaluer le coût net des prestations de la période et les obligations au titre des régimes pour les périodes présentées sont les suivantes :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Coût net des prestations de la période :			
Taux d'actualisation	4,98 %	5,18 %	2,90 %
Taux de rendement à long terme des actifs des régimes	5,94	6,94	5,24
Taux d'augmentation de la rémunération ¹⁾	3,25	3,24	3,25
Taux d'inscription au crédit des intérêts	5,50	5,50	5,50
Obligations au titre des régimes			
Taux d'actualisation	5,63 %	4,98 %	5,18 %
Taux d'augmentation de la rémunération ¹⁾	3,33	3,25	3,24
Taux d'inscription au crédit des intérêts	5,50	5,50	5,50

- 1) Pour les périodes closes le 28 décembre 2024, le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, l'hypothèse relative à la rémunération ne s'applique qu'à certains régimes internationaux, puisque les prestations des régimes de retraite américains sont maintenant toutes gelées.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

b) Actifs des régimes, versements prévus des prestations et financement

La répartition des actifs des régimes de retraite aux dates d'évaluation respectives de clôture de période se présente comme suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Catégorie d'actifs :		
Titres de créance	53 %	40 %
Titres de capitaux propres américains	22	21
Titres de capitaux propres étrangers	17	22
Placements immobiliers	7	7
Fonds de couverture de fonds	—	9
Trésorerie et autres	1	1

La stratégie d'actifs et l'objectif de placement principal de la Société consistent à maximiser la valeur du capital des actifs du régime afin de respecter les obligations au titre des prestations prévues et futures envers les participants aux régimes et leurs bénéficiaires. Pour atteindre cet objectif, les actifs du régime sont largement diversifiés afin de prémunir le régime contre les pertes de placement importantes et de réduire la probabilité d'une volatilité excessive des rendements et de la situation de capitalisation. La diversification des actifs est réalisée au moyen d'affectations stratégiques à diverses catégories d'actifs, ainsi qu'à divers styles de placement au sein de ces catégories d'actifs, et en retenant de multiples sociétés de gestion de placements tierces ayant des styles et des philosophies de placement complémentaires pour mettre en œuvre ces affectations. La Société a établi une répartition des actifs cible fondée sur l'analyse de la relation risque-rendement et des corrélations entre la composition de l'actif compte tenu des données historiques à long terme, des rendements prospectifs sur les marchés financiers et des passifs prévus des régimes. La répartition des actifs cibles se rapproche de la répartition réelle des actifs au 28 décembre 2024. En plus de la protection contre la volatilité, la diversification permet aux actifs du régime d'offrir les meilleures occasions de générer des rendements adéquats afin d'atteindre les objectifs de rendement des placements de la Société. Ces objectifs comprennent, sur une période de cinq ans, l'atteinte d'un rendement total qui dépasse le taux de rendement actuariel requis pour le régime et un rendement supérieur à celui d'un portefeuille passif, qui comprend une répartition similaire des actifs.

La Société utilise des données de marché ou des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix des actifs du régime de retraite. Les actifs de niveau 1 se composaient principalement de certains titres de capitaux propres américains, titres de capitaux propres étrangers et de trésorerie et équivalents de trésorerie. Certains titres de capitaux propres américains, titres de capitaux propres étrangers et titres de créance sont évalués à leur valeur liquidative, laquelle est déterminée en fonction des données d'entrée facilement disponibles dans les marchés publics, et des placements dans des fonds de couverture de fonds et de placements immobiliers qui sont fondés sur des données d'entrée non observables pour lesquelles il n'existe que peu ou pas de données de marché et qui sont évalués à la valeur liquidative. Il n'est pas nécessaire de classer les actifs évalués au moyen de la valeur liquidative dans la hiérarchie des justes valeurs.

Il y a lieu de se reporter à la note « Juste valeur des actifs et des passifs » pour obtenir des informations complètes sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

Les versements prévus des prestations se présentent comme suit : 61 604 \$ en 2025, 62 357 \$ en 2026, 62 949 \$ en 2027, 62 558 \$ en 2028, 62 485 \$ en 2029 et 306 624 \$ de 2030 à 2034.

La Société prévoit effectuer les cotisations en trésorerie requises de 12 000 \$ à ses régimes de retraite américains en 2025 selon un calcul préliminaire effectué par son actuaire. En 2024, la Société a effectué des cotisations en trésorerie totalisant 15 000 \$ à ses régimes de retraite américains, dont une tranche de 10 000 \$ était requise. La Société n'a fait aucune cotisation en trésorerie à ses régimes de retraite américains en 2023.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

15) Impôt sur le résultat

Pour les exercices 2024, 2023 et 2022, la Société a comptabilisé un bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies, avant impôt, de (57 394) \$, de 14 330 \$ et de 127 344 \$, respectivement. La charge d'impôt sur le résultat (économie) calculée en appliquant le taux prévu par la loi aux États-Unis au bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies, avant impôt, telle que rapprochée avec les provisions réelles, s'établit comme suit :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies, avant impôt :			
Au pays	631,0 %	(1 997,0) %	(161,9) %
À l'étranger	(531,0)	2 097,0	261,9
	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Charge d'impôt au taux prévu par la loi aux États-Unis	21,0 %	21,0 %	21,0 %
Impôt sur le résultat étatique	(5,6)	(85,0)	(8,0)
Impôt sur les montants réels et attendus des distributions de bénéfices étrangers	(11,9)	71,9	(4,5)
Impôt sur les bénéfices étrangers (réforme fiscale aux États-Unis – GILTI et FDII)	(79,7)	90,8	7,6
Impôt étranger inférieur au taux prévu par la loi aux États-Unis	97,4	(248,6)	(36,5)
Déduction pour actions prévue par la loi et autres ajustements d'impôt étranger ¹⁾	—	(593,0)	62,3
Avantages du personnel	(8,5)	25,3	2,8
Variations de la provision pour moins-value	66,1	610,1	294,2
Pilier 2 du BEPS de l'OCDE	(11,1)	—	—
Coûts de transaction	(23,3)	—	—
Redomiciliation de la propriété intellectuelle	(67,7)	—	—
Reprise au titre des réserves pour avantages fiscaux non comptabilisés	(10,4)	6,7	(2,0)
Changement de taux d'impôt	(20,0)	(13,2)	8,7
Ajustements de la provision pour impôts et révisions des déclarations des exercices précédents	(19,1)	23,3	9,9
Charges non déductibles et revenus exonérés d'impôt, montant net	0,2	(0,7)	(3,0)
Crédits d'impôt au pays	3,8	(17,0)	(1,5)
Autres, montant net	(1,9)	5,0	0,7
Impôts aux taux d'impôt effectifs mondiaux	(70,7) %	(103,4) %	351,7 %

- 1) En 2022, la Société a comptabilisé un passif d'impôt différé lié aux pertes de valeur aux fins de l'impôt des actions de ses filiales en Suisse, ce qui a donné lieu à un report prospectif de pertes opérationnelles nettes. En vertu des lois fiscales suisses, la perte subie est sujette à récupération, pour laquelle un passif d'impôt différé a été comptabilisé en excédent de l'actif d'impôt différé en 2022. En 2023, le passif d'impôt différé lié au montant de récupération de 2022 a été repris, ce qui a donné lieu à une économie d'impôt.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les charges (économies) d'impôt exigible et différé se présentaient comme suit :

	Exigible	Différé	Total
Pour l'exercice clos le 28 décembre 2024			
Au pays	(11 885) \$	6 430 \$	(5 455) \$
À l'étranger	55 814	(18 533)	37 281
Étatique	5 117	3 658	8 775
	<u>49 046 \$</u>	<u>(8 445) \$</u>	<u>40 601 \$</u>
Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023			
Au pays	19 356 \$	29 \$	19 385 \$
À l'étranger	54 274	(89 325)	(35 051)
Étatique	848	—	848
	<u>74 478 \$</u>	<u>(89 296) \$</u>	<u>(14 818) \$</u>
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022			
Au pays	11 757 \$	201 112 \$	212 869 \$
À l'étranger	50 862	97 755	148 617
Étatique	(4 751)	91 154	86 403
	<u>57 868 \$</u>	<u>390 021 \$</u>	<u>447 889 \$</u>
	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Paiements en trésorerie au titre de l'impôt sur le résultat	61 501 \$	92 937 \$	95 331 \$

Du montant des paiements en trésorerie au titre de l'impôt sur le résultat, une tranche de 52 089 \$, une tranche de 75 882 \$ et une tranche de 74 397 \$ se rapportent aux activités poursuivies pour 2024, 2023 et 2022, respectivement.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les actifs et passifs d'impôt différé à la clôture de chaque exercice se présentaient comme suit :

	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Actifs d'impôt différé		
Stocks	79 746 \$	79 697 \$
Provision pour créances irrécouvrables	6 379	6 923
Charges à payer	10 969	6 664
Avantages du personnel	41 248	43 684
Crédits d'impôt	26 471	18 483
Perte opérationnelle nette et autres reports prospectifs d'impôt	688 820	497 456
Crédit-bail	74 517	100 696
Reports en avant d'intérêts	124 018	94 204
Frais de recherche inscrits à l'actif	20 451	18 813
Autres	12 978	3 121
Actifs d'impôt différé, montant brut	1 085 597	869 741
Moins les provisions pour moins-value	(684 007)	(729 247)
Moins les pertes opérationnelles nettes compensées en vertu de la FIN 48	(27 921)	(10 543)
Actifs d'impôt différé	373 669	129 951
Passifs d'impôt différé		
Instruments dérivés	1 249	296
Immobilisations corporelles	4 589	9 498
Crédit-bail	60 228	87 774
Impôt à payer sur les bénéfices étrangers non distribués	31 159	29 138
Immobilisations incorporelles	59 696	17 903
Perte de valeur prévue par la loi	224 361	5 849
Charges payées d'avance	5 810	99
Passifs d'impôt différé	387 092	150 557
Passifs d'impôt différé, montant net	(13 423) \$	(20 606) \$

Pour déterminer la probabilité de réalisation des actifs d'impôt différé, la direction évalue s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou que la totalité des actifs d'impôt différé sera réalisée. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé dépend de la génération d'un bénéfice imposable futur au cours des périodes pendant lesquelles ces différences temporaires deviennent déductibles. La direction tient compte de la résorption prévue des passifs d'impôt différé, du bénéfice imposable futur projeté et des stratégies de planification fiscale dans son évaluation. Compte tenu du niveau de bénéfice imposable historique et des projections du bénéfice imposable futur sur les périodes au cours desquelles les actifs d'impôt différé sont déductibles, la Société est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable qu'elle réalisera les économies découlant de ces différences déductibles, déduction faite des provisions pour moins-value existantes.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les variations de la provision pour moins-value au titre des actifs d'impôt différé de la Société se présentent comme suit :

1 ^{er} janvier 2022	304 913 \$
Montant imputé à la charge d'impôt sur le résultat	343 386
Montant imputé aux autres comptes ¹⁾	(36 421)
Au 31 décembre 2022	611 878 \$
Montant imputé à la charge d'impôt sur le résultat	119 953
Montant imputé aux autres comptes ¹⁾	(2 584)
30 décembre 2023	729 247 \$
Montant imputé à la charge d'impôt sur le résultat	(39 098)
Montant imputé aux autres comptes ¹⁾	(6 142)
28 décembre 2024	684 007 \$

- 1) Les charges imputées à d'autres comptes comprennent l'incidence de l'écart de conversion et les variations des provisions pour moins-value par suite de la ventilation des impôts de l'exercice.

Au 28 décembre 2024, la provision pour moins-value au titre des actifs d'impôt différé s'élevait à 684 007 \$, laquelle se composait d'une tranche de 311 409 \$ au titre des reports prospectifs de pertes liées aux activités à l'étranger, d'une tranche de 26 049 \$ au titre des autres actifs d'impôt différé étranger, d'une tranche de 88 705 \$ au titre des reports prospectifs de pertes opérationnelles fédérales et étatiques aux États-Unis et d'une tranche de 257 844 \$ au titre d'autres actifs d'impôt différé fédéral et étatique aux États-Unis. La variation nette de la provision pour moins-value totale pour 2024 s'est chiffrée à 45 240 \$, laquelle est attribuable à une augmentation de 14 633 \$ au titre des reports prospectifs de pertes liées aux activités à l'étranger, à une diminution de 234 \$ au titre d'autres actifs d'impôt différé étranger, à une diminution de 90 318 \$ au titre des reports prospectifs de pertes opérationnelles fédérales et étatiques aux États-Unis et à une augmentation de 30 679 \$ au titre d'autres actifs d'impôt différé fédéral et étatique aux États-Unis.

La diminution nette au pays reflète une provision pour moins-value complète comptabilisée à l'égard des actifs d'impôt différé fédéral et étatique aux États-Unis en 2024. Au 28 décembre 2024, la Société avait conclu que, d'après son évaluation de tous les éléments probants favorables et défavorables disponibles, la réalisation de ses actifs d'impôt différé fédéral et étatique aux États-Unis avait cessé d'être plus probable qu'improbable. Pour en arriver à cette conclusion, la Société a évalué les éléments probants favorables, y compris ses projections du bénéfice imposable futur qui indiquent un retour à la rentabilité aux États-Unis sur le long terme, et les éléments probants défavorables, y compris les pertes fiscales récentes et les pertes fiscales prévues à court terme liées à ses activités nationales ainsi que l'absence de différences temporaires imposables suffisantes censées se résorber dans les périodes futures, et a déterminé que les éléments probants défavorables l'emportaient sur les éléments probables favorables.

Au 28 décembre 2024, la Société disposait d'un montant brut de reports de pertes opérationnelles nettes liées aux activités à l'étranger d'environ 2 300 168 \$ (d'après la déclaration fiscale), lesquelles peuvent expirer comme suit :

Exercice	
2025	— \$
2026	546
2027	267
2028	6 400
2029	23 856
Par la suite	2 269 099

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite **Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022** **(les montants sont en milliers, sauf les données par action)**

Au 28 décembre 2024, la Société disposait de reports en avant de crédits d'impôt nationaux totalisant 26 141 \$, lesquels expirent après 2024.

Au 28 décembre 2024, la Société disposait d'un montant brut de reports en avant d'intérêts étrangers, fédéraux et étatiques aux États-Unis d'environ 419 456 \$, 240 396 \$ et 91 493 \$ (selon la déclaration fiscale), respectivement, qui sont reportés indéfiniment.

Au 28 décembre 2024, la Société disposait d'un montant brut de reports en avant de pertes opérationnelles nettes fédérales et étatiques aux États-Unis d'environ 327 478 \$ et de 1 295 402 \$, respectivement, qui expirent après 2024.

En 2022, la Société a comptabilisé des pertes opérationnelles nettes étrangères supplémentaires de 696 028 \$ en raison des pertes de valeur déductibles aux fins de l'impôt en Suisse et au Luxembourg. Ces pertes ont fait l'objet d'une récupération en Suisse et au Luxembourg, de sorte qu'elles auraient été imposables au cours d'un exercice futur; par conséquent, des passifs d'impôt différé ont été comptabilisés en 2022. En 2023, des mesures ont été prises par la Société relativement aux passifs d'impôt différé liés aux pertes sujettes à récupération en Suisse et au Luxembourg. Par conséquent, les passifs d'impôt différé établis en 2022 ont été repris en 2023, ce qui a donné lieu à une économie d'impôt de 85 122 \$.

La Société a déterminé qu'une partie de ses bénéfices étrangers non distribués au 28 décembre 2024, totalisant environ 65 649 \$, n'était pas réinvestie de façon permanente à l'étranger. La Société a des bénéfices étrangers additionnels totalisant 1 267 470 \$ qui ne sont pas réinvestis de façon permanente dans sa structure étrangère, mais qui le sont de façon permanente aux États-Unis. Le reste des bénéfices étrangers de la Société continuera d'être réinvesti de façon permanente pour financer les besoins en fonds de roulement et les activités à l'étranger. Au 28 décembre 2024, la Société avait comptabilisé des impôts sur le résultat de 32 014 \$ à l'égard des bénéfices étrangers qu'elle a l'intention de distribuer dans l'avenir. Ces incidences fiscales comprennent les incidences au niveau fédéral et étatique aux États-Unis ainsi qu'au titre des activités à l'étranger et des retenues d'impôt, conformément à la distribution prévue de ces bénéfices étrangers. Il n'est pas possible d'établir une estimation des coûts d'impôt sur le résultat qui pourraient être engagés si la partie réinvestie de façon permanente des bénéfices étrangers non distribués devait être distribuée.

En 2024, en 2023 et en 2022, la Société a comptabilisé des réductions d'économies d'impôt non comptabilisées au titre de positions fiscales d'exercices antérieurs de 330 \$, de 483 \$ et de 311 \$, respectivement. En 2024, en 2023 et en 2022, les économies d'impôt comptabilisées relativement à l'expiration des délais de prescription étaient de 20 506 \$, de 2 814 \$ et de 7 191 \$, respectivement. La Société estime qu'il est raisonnablement possible que le montant des économies d'impôt non comptabilisées diminue de 20 339 \$ au cours des 12 prochains mois en raison de l'expiration de délais de prescription.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Le rapprochement du montant d'ouverture et du montant de clôture des économies d'impôt non comptabilisées se présente comme suit :

Solde au 1 ^{er} janvier 2022 (solde brut de 40 706 \$)	39 572 \$
Ajustements liés au solde de clôture de l'exercice	1 138
Entrées fondées sur les positions fiscales liées à l'exercice considéré	2 857
Entrées fondées sur les positions fiscales d'exercices antérieurs	798
Expiration du délai de prescription	(7 191)
Réductions au titre des positions fiscales d'exercices antérieurs	(311)
Solde au 31 décembre 2022 (solde brut de 37 818 \$)	36 863 \$
Entrées fondées sur les positions fiscales liées à l'exercice considéré	2 994
Entrées fondées sur les positions fiscales d'exercices antérieurs	646
Expiration du délai de prescription	(2 814)
Réductions au titre des positions fiscales d'exercices antérieurs	(483)
Solde au 30 décembre 2023 (solde brut de 38 156 \$)	37 206 \$
Entrées fondées sur les positions fiscales liées à l'exercice considéré	5 156
Entrées fondées sur les positions fiscales d'exercices antérieurs	24 458
Expiration du délai de prescription	(20 506)
Réductions au titre des positions fiscales d'exercices antérieurs	(330)
Solde au 28 décembre 2024 (solde brut de 47 883 \$)	45 984 \$

Au 28 décembre 2024, le solde des économies d'impôt non comptabilisées de la Société, qui, s'il était comptabilisé, aurait une incidence sur le taux d'impôt effectif annuel de la Société, s'établissait à 18 062 \$. La Société a pour politique de comptabiliser les intérêts et/ou les pénalités liés aux questions fiscales dans la charge d'impôt sur le résultat. La Société a comptabilisé des montants de (4 475) \$, 509 \$ et 81 \$ en 2024, 2023 et 2022, respectivement, au titre des intérêts et des pénalités au poste « Charge d'impôt sur le résultat (économie) » dans les états consolidés des résultats. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, les intérêts et les pénalités à payer au titre des économies d'impôt non comptabilisées de la Société totalisaient 2 324 \$ et 6 805 \$, respectivement.

La Société produit des déclarations fiscales fédérales aux États-Unis ainsi que des déclarations fiscales distinctes et combinées dans de nombreux États et territoires étrangers. La Société demeure assujettie aux vérifications fiscales fédérales aux États-Unis pour les années d'imposition 2019 à 2024. La Société peut également faire l'objet de vérifications par diverses autorités fiscales étatiques et internationales. Les années d'imposition faisant l'objet d'une vérification varient selon les territoires. La Société évalue régulièrement les résultats des vérifications de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs afin de s'assurer que ses provisions pour impôts sont suffisantes. La Société comptabilise les passifs en fonction d'estimations quant à la question de savoir si des impôts supplémentaires seront exigibles et elle est d'avis que ses provisions sont suffisantes advenant toute cotisation éventuelle. Il n'est pas prévu que les résultats d'une vérification donnée, dont certaines pourraient se conclure au cours des 12 prochains mois, auront une incidence significative sur la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

La Société exerce ses activités dans une zone de libre-échange régie et établie par les lois du Costa Rica et les règlements applicables en vertu de ces lois. En 2023, la Société a reçu l'approbation d'exercer ses activités dans la zone de libre-échange, laquelle ne peut être révoquée de façon arbitraire. La Société pourra continuer d'exercer ses activités dans la zone de libre-échange tant qu'elle respectera ses obligations et engagements juridiques. Cela s'est traduit par une économie de taux de 44 000 \$ et de 45 000 \$ pour 2024 et 2023, respectivement.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

16) Engagements et éventualités

La Société est partie à diverses procédures judiciaires, réclamations et actions en matière d'environnement en cours intentées par des organismes gouvernementaux. Conformément aux règles comptables relatives aux éventualités, la Société comptabilise une provision à l'égard d'une réclamation, d'une poursuite, d'une enquête ou d'une procédure lorsqu'il est probable qu'un passif a été engagé et que le montant de la perte peut raisonnablement être estimé. Toutes les provisions sont passées en revue au moins une fois par trimestre et ajustées pour tenir compte de l'incidence et du statut des règlements, des décisions, des conseils juridiques et d'autres renseignements pertinents au regard de la question particulière. Les passifs comptabilisés au titre de ces éléments n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société pour l'un ou l'autre des exercices présentés. Bien que l'issue de ces questions ne puisse être déterminée avec certitude, le conseiller juridique et la direction de la Société sont d'avis que leur issue définitive n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée, les résultats opérationnels consolidés ou les liquidités.

Engagements d'achat

Dans le cadre normal des activités, la Société a conclu des engagements d'achat visant les matières premières, la production et les produits finis. Les paiements exigibles aux termes de ces ententes, dont la durée à l'échéance est habituellement de moins de un an, totalisent 240 398 \$ pour 2025.

Contrats de licence

La Société est partie à plusieurs contrats de licence assortis de redevances pour l'utilisation de marques de commerce de tiers dans certains de ses produits. Les contrats de licence exigent habituellement qu'un paiement de garantie minimal soit versé au début du contrat, à une date désignée pendant la durée du contrat ou à la fin de la période visée par le contrat. Lorsque les paiements sont effectués avant leur échéance, la Société comptabilise un paiement anticipé et amortit la charge au poste « Coût des ventes » dans les états consolidés des résultats uniformément sur la période de garantie. Dans le cas des paiements de garantie devant être versés à la conclusion du contrat, les redevances sont comptabilisées en charges au poste « Coûts des ventes » dans les états consolidés des résultats à mesure que les ventes connexes sont réalisées. La Société a passé en revue tous les contrats de licence et a conclu qu'aucun passif n'était comptabilisé à la date de passation des contrats.

En 2024, 2023 et 2022, la Société a engagé des charges de redevances d'environ 20 610 \$, 23 004 \$ et 23 882 \$, respectivement.

Les montants minimums exigibles en vertu des contrats de licence sont d'environ 20 760 \$ pour 2025, 20 919 \$ pour 2026, 21 199 \$ pour 2027, 21 586 \$ pour 2028, 21 625 \$ pour 2029 et 5 525 \$ par la suite.

17) Capitaux propres

La Société est autorisée à émettre jusqu'à 2 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 \$ l'action, et jusqu'à 50 000 actions privilégiées, d'une valeur nominale de 0,01 \$ l'action, et le conseil d'administration peut, sans l'approbation des actionnaires, augmenter ou diminuer le nombre total d'actions ou le nombre d'actions de toute catégorie ou série que la Société est autorisée à émettre. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, 352 542 et 350 138 actions ordinaires, respectivement, étaient émises et en circulation, et aucune action privilégiée n'était émise ou en circulation.

Le 2 février 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions visant le rachat d'actions d'une valeur maximale de 600 000 \$ au moyen de transactions sur le marché libre ou de transactions négociées de gré à gré, sous réserve des conditions du marché, des obligations juridiques et d'autres facteurs. De plus, la direction a été autorisée à établir un plan de négociation en vertu de la règle 10b5-1 de l'Exchange Act relativement aux rachats d'actions, ce qui permet à la Société de racheter des actions sur le marché libre pendant les périodes où la négociation d'actions n'est par ailleurs pas permise pour la Société, les administrateurs de la Société et certains de ses dirigeants et membres du personnel en vertu de la politique sur les délits d'initiés de la Société. Le nouveau programme a remplacé l'ancien programme de rachat

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

d'actions de la Société visant un maximum de 40 000 actions, qui avait initialement été approuvé le 6 février 2020. En 2022, Société n'a racheté aucune de ses actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions du 6 février 2020, et ce, jusqu'à l'expiration du programme le 2 février 2022. Dans le cadre du nouveau programme, la Société a conclu des transactions visant le rachat de 1 577 actions à un prix de rachat moyen pondéré de 15,84 \$ l'action pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les actions ont été rachetées au coût total de 25 018 \$, y compris des commissions de courtage de 31 \$. La Société n'a racheté aucune action aux termes du nouveau programme en 2023 ou en 2024, et ce, jusqu'à l'expiration du programme le 28 décembre 2024. Les rachats d'actions sont actuellement interdits en vertu de la facilité de crédit garantie de premier rang. Se reporter à la note « Dette » pour obtenir de plus amples renseignements.

Dividendes

En 2022, le conseil d'administration de la Société a déclaré des dividendes en trésorerie trimestriels réguliers de 0,15 \$ par action ordinaire en circulation de la Société, qui ont été versés en 2022.

En janvier 2023, le conseil d'administration de la Société a éliminé le dividende en trésorerie trimestriel de la Société, celle-ci ayant modifié sa stratégie d'affectation des capitaux afin de concentrer l'utilisation de tous ses flux de trésorerie disponibles (flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins dépenses d'investissement) sur la réduction de la dette et de ramener son ratio de levier financier à une fourchette qui ne dépasse pas deux à trois fois le ratio de la dette nette au BIIA ajusté. La déclaration de dividendes futurs et, le cas échéant, le montant de ces dividendes, seront tributaires des bénéfices actuels et futurs de la Société, de ses exigences en matière de capital, des restrictions réglementaires, des clauses restrictives liées à sa dette et d'autres restrictions contractuelles et du pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration de la Société. Le versement de dividendes annuels est actuellement interdit en vertu de la facilité de crédit garantie de premier rang. Se reporter à la note « Dette » pour obtenir de plus amples renseignements.

18) Cumul des autres éléments du résultat global

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat global sont les suivantes :

	Écart de conversion cumulé ¹⁾	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies	Impôt sur le résultat	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 31 décembre 2022	(228 803) \$	8 709 \$	(437 353) \$	145 439 \$	(512 008) \$
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	—	(11 190)	16 315	1 868	6 993
Activité au titre des autres éléments du résultat global de la période considérée	15 321	(3 486)	1 203	(334)	12 704
Total des autres éléments du résultat global	15 321	(14 676)	17 518	1 534	19 697
Solde au 30 décembre 2023	(213 482) \$	(5 967) \$	(419 835) \$	146 973 \$	(492 311) \$
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	(17 388)	(10 729)	17 204	1 710	(9 203)
Activité au titre des autres éléments du résultat global de la période considérée	(103 436)	19 291	12 110	(3 673)	(75 708)
Total des autres éléments du résultat global	(120 824)	8 562	29 314	(1 963)	(84 911)
Solde au 28 décembre 2024	(334 306) \$	2 595 \$	(390 521) \$	145 010 \$	(577 222) \$

- 1) L'écart de conversion cumulé comprend les écarts de conversion et les couvertures de l'investissement net. Se reporter à la note « Instruments financiers et gestion des risques » pour un complément d'information sur les couvertures de l'investissement net.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

La Société a recours à une approche de portefeuille pour retrancher du cumul des autres éléments du résultat global l'incidence fiscale des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Selon cette approche, l'incidence fiscale est retranchée du cumul des autres éléments du résultat global en fonction des ajustements avant impôt apportés aux passifs ou actifs au titre des prestations de retraite comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Toute incidence fiscale qui demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global n'est retranchée que lorsque la totalité du portefeuille de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est liquidée, vendue ou éteinte.

Les reclassements hors du cumul des autres éléments du résultat global de la Société se présentent comme suit :

Composante du cumul des autres éléments du résultat global	Poste du reclassement depuis le cumul des autres éléments du résultat global	Montant du reclassement du cumul des autres éléments du résultat global dans les résultats		
		Exercices clos les		
		28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Radiation de l'écart de conversion cumulé lié à la vente d'une entreprise	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	17 388 \$	— \$	13 473 \$
Profit (perte) sur les contrats de change à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Coût des ventes	2 855	6 523	4 643
	Impôt sur le résultat	(957)	(2 308)	(1 507)
	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	1 111	(1 639)	4 567
	Après impôt	3 009	2 576	7 703
Profit sur les contrats de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Charges d'intérêts, montant net	6 242	5 279	—
	Impôt sur le résultat	—	—	—
	Après impôt	6 242	5 279	—
Profit (perte) sur les swaps de devises désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Charges de vente et charges générales et administratives	—	973	(20 016)
	Charges d'intérêts, montant net	—	581	(5 940)
	Impôt sur le résultat	—	—	—
	Après impôt	—	1 554	(25 956)
Amortissement de la perte actuarielle différée et des coûts des services rendus et du coût de règlement	Autres charges	(17 209)	(16 315)	(20 809)
	Impôt sur le résultat	(232)	(87)	52
Activité de retraite liée à la vente d'une entreprise	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	5	—	(460)
	Après impôt	(17 436)	(16 402)	(21 217)
Total des reclassements		9 203 \$	(6 993) \$	(25 997) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

19) Instruments financiers et gestion des risques

La Société utilise des contrats de change à terme et a eu recours à des contrats de swap de devises pour gérer son exposition aux variations du cours du change, principalement attribuables au dollar australien, au peso mexicain et au dollar canadien, et elle a eu recours à des contrats de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. La Société a également eu recours à une combinaison de contrats de swap de devises et de dette à long terme pour gérer son exposition au risque de change lié à l'investissement net dans ses filiales européennes.

	Type de couverture	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Montant notionnel équivalent en dollars américains des instruments dérivés :			
Contrats de change à terme	Flux de trésorerie et évaluation à la valeur du marché	154 310 \$	308 760 \$
Contrats de taux d'intérêt	Flux de trésorerie	— \$	900 000 \$

Justes valeurs des instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés liés aux contrats de change à terme, aux contrats de swap de devises et aux contrats de taux d'intérêt comptabilisés dans les bilans consolidés de la Société se présentent comme suit :

		Juste valeur	
		28 décembre 2024	30 décembre 2023
	Poste du bilan		
Dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Autres actifs courants	4 431 \$	57 \$
Contrats de taux d'intérêt	Autres actifs courants	—	23
Contrats de change à terme	Autres actifs non courants	361	—
Dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Autres actifs courants	3 941	142
Total des actifs dérivés		8 733	222
Dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Charges à payer et autres – Autres	(41)	(2 508)
Contrats de change à terme	Autres passifs non courants	—	(290)
Contrats de taux d'intérêt	Autres passifs non courants	—	(5 929)
Dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Charges à payer et autres – Autres	(20)	(2 784)
Total des passifs dérivés		(61)	(11 511)
Actif (passif) dérivé, montant net		8 672 \$	(11 289) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Couvertures de flux de trésorerie

La Société utilise des contrats de change à terme et a eu recours à des contrats de swap de devises pour réduire l'incidence des variations du cours du change sur les transactions libellées en devises, les placements libellés en devises et d'autres risques de change connus. Les profits et les pertes découlant de ces contrats visent à compenser les pertes et les profits sur la transaction couverte dans le but de réduire la volatilité du bénéfice liée aux variations du cours de change. La Société a également eu recours à des contrats de taux d'intérêt pour réduire l'incidence de la variabilité des paiements d'intérêts futurs sur la dette à taux variable afin de fixer avec certitude les flux de trésorerie futurs.

Le 1^{er} avril 2021, dans le cadre d'une réduction du montant des billets de premier rang à 3,5 % désignés dans la couverture de l'investissement net en Europe dont il est question ci-dessous, la Société a conclu trois contrats de swap de devises payeur taux fixe / receveur taux fixe d'un montant notionnel total de 300 000 €. La Société a désigné ces contrats de swap de devises comme couverture de la partie non désignée de son exposition aux flux de trésorerie en monnaies étrangères liée à ses billets de premier rang à 3,5 %. Ces contrats de swap de devises ont permis d'échanger des paiements d'intérêts libellés en euros contre des paiements d'intérêts libellés en dollars américains, convertissant ainsi économiquement une tranche de 300 000 € des billets de premier rang à taux fixe de 3,5 % d'un montant de 500 000 € de la Société en une obligation à taux fixe de 4,7945 % libellée en dollars américains. En février 2023, dans le cadre du rachat des billets de premier rang à 3,5 %, la Société a dénoué ces contrats de swap de devises, dont la date d'échéance initiale était le 15 juin 2024. La Société a versé 30 935 \$ en règlement des contrats de swap de devises, montant qui a été inscrit au poste « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de 2023. Le profit résiduel de 1 254 \$ dans le cumul des autres éléments du résultat global a été comptabilisé dans les résultats au moment du règlement au poste « Charge d'intérêts, montant net » dans les états consolidés des résultats de 2023. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, la Société n'avait aucun contrat de swap de devises désigné comme couverture de flux de trésorerie.

En mars 2023, la Société a conclu un contrat de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 900 000 \$, qui sera amorti pour s'établir à 600 000 \$ au 31 mars 2025. La Société a désigné ce contrat de taux d'intérêt, qui vient à échéance le 31 mars 2026, comme couverture de la variabilité des taux d'intérêt spécifiés contractuellement au-delà de 50 points de base associée aux paiements d'intérêts futurs sur une partie des prêts à terme à taux variable de la Société afin de fixer avec certitude les flux de trésorerie futurs. En octobre 2024, dans le cadre du remboursement de la dette à terme liée à la clôture initiale de la vente des activités mondiales liées à *Champion*, la Société a mis fin au contrat de taux d'intérêt, qui comportait une perte résiduelle de 4 155 \$ dans le cumul des autres éléments du résultat global à la date de résiliation et qui sera amortie par imputation aux résultats jusqu'à la date d'échéance initiale du contrat, soit le 31 mars 2026. Au 28 décembre 2024, la Société n'avait aucun contrat de taux d'intérêt désigné comme couverture de flux de trésorerie.

La Société prévoit reclasser un profit net d'environ 2 823 \$ du cumul des autres éléments du résultat global dans les résultats au cours des 12 prochains mois. La Société couvre son exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs libellés en devises au titre des transactions prévues au cours des 16 prochains mois. La Société prévoit également comptabiliser l'amortissement au titre du cumul des autres éléments du résultat global lié au contrat de taux d'intérêt au cours des 15 prochains mois.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

L'incidence des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sur les états consolidés des résultats et le cumul des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

		Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des instruments dérivés		
		Exercices clos les		
		28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Contrats de change à terme		10 767 \$	28 \$	10 843 \$
Contrats de taux d'intérêt		8 524	(649)	—
Contrats de swaps de devises		—	(2 865)	(22 305)
Total		19 291 \$	(3 486) \$	(11 462) \$

		Montant du profit (de la perte) reclassé du cumul des autres éléments du résultat global dans les résultats		
		Exercices clos les		
		28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Contrats de change à terme ¹⁾	Emplacement du profit (de la perte) reclassé(e) du cumul des autres éléments du résultat global dans les résultats Coût des ventes	2 855 \$	6 523 \$	4 643 \$
Contrats de change à terme ¹⁾	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	1 632	(2 166)	6 386
Contrats de taux d'intérêt	Charges d'intérêts, montant net	6 242	5 279	—
Contrats de swaps de devises ¹⁾	Charges de vente et charges générales et administratives	—	973	(20 016)
Contrat de swap de devises ¹⁾	Charges d'intérêts, montant net	—	581	(5 940)
Total		10 729 \$	11 190 \$	(14 927) \$

1) La Société n'exclut pas du test d'efficacité les montants au titre des couvertures de flux de trésorerie qui devraient être comptabilisés en résultats en fonction des variations de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les postes des états consolidés des résultats dans lesquels l'incidence des couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Coût des ventes	2 147 914 \$	2 347 496 \$	2 515 774 \$
Charges de vente et charges générales et administratives	1 173 576 \$	1 025 612 \$	1 079 664 \$
Charges d'intérêts, montant net	195 901 \$	214 187 \$	131 733 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(222 436) \$	(46 874) \$	193 341 \$

Couvertures de l'investissement net

En juillet 2019, la Société a conclu deux swaps de devises payeur taux fixe / receveur taux fixe d'un montant notionnel total de 300 000 €, qui ont été désignés comme couvertures d'une partie du solde d'ouverture de l'investissement net de la Société dans ses filiales européennes. Ces contrats de swap de devises, dont la date d'échéance initiale était le 15 mai 2024, ont permis d'échanger des paiements d'intérêts libellés en dollars américains contre des paiements d'intérêts libellés en euros, convertissant ainsi économiquement une partie des billets de premier rang à taux fixe de 4,625 % de la Société en une obligation libellée en euros à taux fixe de 2,3215 %.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

En juillet 2019, la Société a également désigné le montant total de ses billets de premier rang à 3,5 % d'une valeur comptable de 500 000 €, qui étaient des instruments financiers non dérivés, comme couverture d'une partie du solde d'ouverture de l'investissement net en Europe de la Société. Le 1^{er} avril 2021, la Société a réduit la valeur de ses billets de premier rang à 3,5 % désignés comme couverture de l'investissement net en Europe, la faisant passer de 500 000 € à 200 000 €.

En février 2023, dans le cadre du rachat des billets de premier rang à 3,5 %, la Société a révoqué la désignation du reste des billets de premier rang à 3,5 % comme couverture de l'investissement net en Europe et a dénoué ces contrats de swap de devises. La Société a reçu un montant de 18 942 \$ en règlement des contrats de swap de devises, montant qui a été présenté au poste « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de 2023. Il y avait un profit cumulé de 5 525 \$ provenant de la partie désignée des billets de premier rang à 3,5 % et un profit cumulé de 19 001 \$ provenant des contrats de swap de devises qui sont demeurés dans l'écart de conversion cumulé, une composante du cumul des autres éléments du résultat global. Les deux éléments ont été comptabilisés dans les résultats à l'achèvement de la clôture initiale des activités mondiales liées à *Champion* au quatrième trimestre de 2024. Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, la Société n'avait aucun instrument financier dérivé ou non dérivé désigné comme couverture de l'investissement net.

Le montant du profit (de la perte) après impôt comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les bilans consolidés au titre des instruments dérivés et des instruments financiers non dérivés désignés comme couvertures de l'investissement net se présente comme suit :

	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat global		
	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Dette à terme à long terme libellée en euros	— \$	(469) \$	9 716 \$
Contrats de swap de devises	—	531	14 497
Total	— \$	62 \$	24 213 \$

L'incidence des instruments dérivés et non dérivés désignés comme couvertures de l'investissement net sur les états consolidés des résultats se présente comme suit :

	Emplacement du profit (de la perte) reclassé(e) du cumul des autres éléments du résultat global dans les résultats	Montant du profit (de la perte) reclassé du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats		
		Exercices clos les		
		28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Dette à terme à long terme libellée en euros	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	5 525 \$	— \$	(13 348) \$
Contrats de swaps de devises	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	19 001	—	(2 505)
Contrats de swap de devises (montants exclus du test d'efficacité)	Charges d'intérêts, montant net	—	960	8 368
Total		24 526 \$	960 \$	(7 485) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Le tableau qui suit présente les postes des états consolidés des résultats dans lesquels l'incidence des couvertures de l'investissement net est comptabilisée :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(222 436)\$	(46 874) \$	193 341 \$
Charge d'intérêts, montant net (montants exclus du test d'efficacité)	195 901 \$	214 187 \$	131 733 \$

Couvertures au titre de l'évaluation à la valeur de marché

Les dérivés utilisés dans les couvertures au titre de l'évaluation à la valeur de marché ne sont pas désignés comme couvertures en vertu des normes comptables. La Société utilise les contrats dérivés de change à terme comme couvertures de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les soldes existants des créances clients et des créditeurs et les transactions de prêt intersociétés libellés en devises. Les contrats dérivés de change à terme sont comptabilisés en tant que couvertures au titre de l'évaluation à la valeur de marché lorsque l'élément couvert est un actif ou un passif comptabilisé qui est réévalué dans chaque période comptable. Le profit ou la perte découlant des variations de la juste valeur est comptabilisé directement dans les résultats. Le profit ou la perte sur ces contrats compense en grande partie le profit net ou la perte nette de réévaluation sur les actifs et les passifs connexes.

L'incidence des instruments dérivés non désignés comme couvertures sur les états consolidés des résultats se présente comme suit :

	Emplacement du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les résultats au titre des dérivés	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les résultats		
		Exercices clos les		
		28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Contrats de change à terme	Coût des ventes	2 910 \$	(6 801) \$	(7 830) \$
Contrats de change à terme	Charges de vente et charges générales et administratives	—	222	(290)
Contrats de change à terme	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	522	302	(8 727)
Total		3 432 \$	(6 277) \$	(16 847) \$

20) Juste valeur des actifs et des passifs

La juste valeur est une valeur de sortie qui s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La Société utilise des données de marché ou des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. Une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux, qui classe par ordre de priorité les données utilisées pour évaluer la juste valeur, est utilisée pour présenter la juste valeur des actifs et des passifs de la Société. Ces niveaux sont les suivants : le niveau 1 s'entend des données d'entrée observables comme les cours sur des marchés actifs; le niveau 2 s'entend des données d'entrée autres que les cours sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement; et le niveau 3 s'entend des données d'entrée non observables pour lesquelles aucune ou peu de données de marché existent, ce qui oblige l'entité à élaborer ses propres hypothèses.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les actifs et passifs évalués à la juste valeur sont fondés sur une ou plusieurs des trois techniques d'évaluation suivantes :

- L'approche par le marché se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché sur des actifs ou des passifs identiques ou comparables.
- L'approche par les coûts reflète le montant qui serait requis actuellement pour remplacer la capacité de service d'un actif ou le coût de remplacement.
- L'approche par le résultat désigne des techniques utilisées pour convertir des montants futurs en un montant unique actualisé fondé sur les attentes du marché, y compris des techniques d'actualisation, des modèles d'évaluation des options et d'autres modèles.

La Société applique principalement l'approche par le marché pour les contrats dérivés liés aux marchandises et pour tous les actifs de placement des régimes à prestations définies et l'approche par le résultat pour les dérivés de taux d'intérêt et les dérivés sur devises pour les évaluations de la juste valeur récurrentes et s'efforce d'utiliser des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et minimisent celle des données d'entrée non observables. Les actifs et les passifs sont classés dans leur intégralité en fonction du niveau le plus bas de données d'entrée qui revêt une importance pour l'évaluation de la juste valeur. La détermination des justes valeurs tient compte de divers facteurs, notamment la qualité de crédit des contreparties concernées et l'incidence des rehaussements de crédit, ainsi que l'incidence du risque de non-exécution de la Société à l'égard de ses passifs. L'évaluation par la Société de l'importance d'une donnée d'entrée particulière pour l'évaluation de la juste valeur nécessite l'exercice du jugement et peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la juste valeur et leur classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, la Société détenait certains actifs et passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur de façon récurrente. Il s'agissait des instruments dérivés de la Société liés aux contrats dérivés de change à terme, aux contrats dérivés sur taux d'intérêt, aux actifs de placement des régimes de retraite à prestations définies et aux passifs au titre du régime de rémunération différée. Les justes valeurs des contrats dérivés de change à terme sont déterminées à l'aide des flux de trésorerie des contrats à terme, des taux d'actualisation pour tenir compte de l'écoulement du temps et des données actuelles sur le marché des changes, qui sont tous fondés sur des données d'entrée facilement disponibles sur les marchés publics et qui sont classés au niveau 2. Les justes valeurs des contrats dérivés sur taux d'intérêt sont déterminées au moyen des flux de trésorerie des contrats, des taux d'actualisation pour tenir compte de l'écoulement du temps, des données de marché actuelles sur les taux de change et les taux d'intérêt et du risque de crédit, qui sont tous fondés sur des données d'entrée facilement disponibles sur les marchés publics et qui sont classés au niveau 2. La juste valeur des passifs au titre du régime de rémunération différée est fondée sur des données actuelles du marché facilement disponibles et qui sont classées au niveau 2. Les données sur les justes valeurs des actifs de placement des régimes de retraite à prestations définies comprennent : des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres étrangers et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont déterminés en fonction des prix cotés sur les marchés publics et qui sont classés au niveau 1; des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres étrangers, des titres de créance et des titres du secteur des marchandises évalués à leur valeur liquidative, qui est déterminée en fonction des données d'entrée facilement disponibles sur les marchés publics; et les placements dans des fonds de couverture de fonds et de placements immobiliers qui sont fondés sur des données d'entrée non observables pour lesquelles aucune ou peu de données de marché existent et qui sont évalués à la valeur liquidative. Il n'est pas nécessaire de classer les actifs évalués au moyen de la valeur liquidative dans la hiérarchie des justes valeurs.

En 2024, aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation utilisées par la Société pour évaluer les justes valeurs des actifs et des passifs sur une base récurrente. Au 28 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, la Société n'avait aucun actif ou passif non financier devant faire l'objet d'une évaluation à la juste valeur sur une base récurrente ou non récurrente.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les tableaux qui suivent présentent, par niveau de hiérarchie des justes valeurs, les actifs et les passifs financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

	Actifs (passifs) à la juste valeur au 28 décembre 2024			
	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Données d'entrée non observables importantes (niveau 3)
Actifs de placement des régimes de retraite à prestations définies :				
Trésorerie et autres	9 035 \$	9 035 \$	— \$	— \$
Total des actifs des régimes dans la hiérarchie des justes valeurs	9 035	9 035	—	—
Actifs des régimes évalués à la valeur liquidative ¹⁾				
Fonds de couverture de fonds	824			
Titres de capitaux propres américains	161 940			
Titres de capitaux propres étrangers	126 809			
Titres de créance	383 576			
Placements immobiliers	51 671			
Total des actifs des régimes évalués à la valeur liquidative	724 820			
Total des actifs des régimes	733 855			
Contrats dérivés :				
Contrats de change à terme – actifs	8 733	—	8 733	—
Contrats de change à terme – passifs	(61)	—	(61)	—
Total des contrats dérivés	8 672	—	8 672	—
Passif au titre du régime de rémunération différée	(12 987)	—	(12 987)	—
Total	729 540 \$	9 035 \$	(4 315) \$	— \$

- 1) Certains placements dont la valeur liquidative par action (ou son équivalent) sert de mesure pour estimer leur juste valeur n'ont pas été classés dans la hiérarchie des justes valeurs. Les montants des justes valeurs présentés dans les tableaux ci-dessus visent à permettre le rapprochement de la hiérarchie des justes valeurs aux montants présentés dans les bilans consolidés.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

	Actifs (passifs) à la juste valeur au 30 décembre 2023			
	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Données d'entrée non observables importantes (niveau 3)
Actifs de placement des régimes de retraite à prestations définies :				
Titres de capitaux propres américains	31 435 \$	31 435 \$	— \$	— \$
Titres de capitaux propres étrangers	1 469	1 469	—	—
Trésorerie et autres	8 272	8 272	—	—
Total des actifs des régimes dans la hiérarchie des justes valeurs	41 176	41 176	—	—
Actifs des régimes évalués à la valeur liquidative ¹⁾				
Fonds de couverture de fonds	77 707			
Titres de capitaux propres américains	142 951			
Titres de capitaux propres étrangers	177 459			
Titres de créance	326 002			
Placements immobiliers	57 065			
Total des actifs des régimes évalués à la valeur liquidative	781 184			
Total des actifs des régimes	822 360			
Contrats dérivés :				
Contrats de change à terme – actifs	199	—	199	—
Contrats de taux d'intérêt – actifs	23	—	23	—
Contrats de change à terme – passifs	(5 582)	—	(5 582)	—
Contrats de taux d'intérêt – passifs	(5 929)	—	(5 929)	—
Total des contrats dérivés	(11 289)	—	(11 289)	—
Passif au titre du régime de rémunération différée	(16 001)	—	(16 001)	—
Total	795 070 \$	41 176 \$	(27 290) \$	— \$

1) Certains placements dont la valeur liquidative par action (ou son équivalent) sert de mesure pour estimer leur juste valeur n'ont pas été classés dans la hiérarchie des justes valeurs. Les montants des justes valeurs présentés dans les tableaux ci-dessus visent à permettre le rapprochement de la hiérarchie des justes valeurs aux montants présentés dans les bilans consolidés.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des créditeurs se rapprochait de la juste valeur au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023. La juste valeur de la dette, qui est classée en tant que passif de niveau 2, s'établissait à 2 326 202 \$ et à 3 259 299 \$ au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, respectivement. La dette avait une valeur comptable de 2 298 267 \$ et de 3 336 750 \$ au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, respectivement. Les justes valeurs ont été estimées au moyen des cours du marché provenant des marchés secondaires, qui tiennent compte du risque de crédit et des conditions liées au marché de la Société.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

21) Informations sur les secteurs d'activité

La Société surveille régulièrement ses secteurs à présenter afin de déterminer si des changements dans les faits et circonstances indiqueraient qu'il est nécessaire d'apporter des changements dans la détermination ou le regroupement des secteurs opérationnels. Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente des activités mondiales liées à *Champion*, comme il est mentionné à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente ». Par conséquent, cette entreprise a été reclassée comme étant détenue en vue de la vente et prise en compte dans les activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Bien que les activités mondiales liées à *Champion* aient été prises en compte dans tous les secteurs à présenter avant leur reclassement dans les activités abandonnées, les activités américaines liées à *Champion* représentaient la majeure partie de l'ancien secteur Vêtements de sport de la Société. Par conséquent, l'ancien secteur « Vêtements de sport » a été éliminé et les informations sectorielles figurant aux présentes excluent les résultats des activités mondiales liées à *Champion* pour toutes les périodes présentées. En raison du virage stratégique et de la réorganisation qui en a découlé, le président et chef de la direction, qui est le principal décideur opérationnel de la Société, a commencé à examiner l'ensemble des activités liées aux vêtements d'intérieur et aux vêtements de sport aux États-Unis comme un secteur opérationnel à présenter pour les activités américaines, et les activités de la Société sont maintenant gérées et présentées dans deux secteurs opérationnels, chacun constituant un secteur opérationnel à présenter aux fins de la présentation de l'information financière, soit les activités américaines et les activités internationales. En décembre 2024, les activités japonaises liées à *Champion*, qui étaient auparavant présentées dans le secteur des activités internationales, étaient classées comme détenues en vue de la vente et prises en compte dans les activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Par conséquent, les activités japonaises liées à *Champion* ont été exclues des informations sectorielles internationales figurant aux présentes. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées. Ces secteurs sont organisés et gérés principalement par emplacement géographique. Chaque secteur a sa propre équipe de direction qui est responsable des activités du secteur, mais les secteurs partagent la même chaîne d'approvisionnement et les mêmes plateformes de médias sociaux et de commercialisation.

Le poste « Autres » se compose des activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis de la Société avant leur vente le 29 septembre 2023, de certaines ventes réalisées par le biais de la chaîne d'approvisionnement de la Société aux activités liées aux vêtements d'intérieur qui ont été vendues le 5 mars 2022 et d'ententes de soutien et de services de transition à court terme pour les activités cédées. Les activités liées aux magasins d'usine de la Société situés aux États-Unis étaient également prises en compte dans le poste « Autres » avant leur reclassement dans les activités abandonnées au deuxième trimestre de 2024, comme il est indiqué à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenues en vue de la vente ». En raison de ce reclassement, les résultats des activités des magasins d'usine situés aux États-Unis sont exclus des informations sectorielles figurant aux présentes pour toutes les périodes présentées.

Le président et chef de la direction de la Société est le principal décideur opérationnel de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société gère les activités commerciales, évalue la performance et répartit les ressources en fonction des produits nets et du bénéfice opérationnel des secteurs. Le principal décideur opérationnel examine les produits nets et le bénéfice opérationnel chaque mois tout en tenant compte des écarts par rapport aux prévisions et des variations par rapport aux périodes précédentes. La Société présente les stocks par secteur, car c'est l'information qu'utilise le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance sectorielle. La Société ne présente pas ses autres actifs par secteur, car ces informations ne sont pas utilisées par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance sectorielle.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les types de marchandises et de services dont sont tirés les produits de chaque secteur à présenter sont présentés ci-après.

- Le secteur « Activités américaines » comprend principalement les ventes de vêtements d'intérieur aux États-Unis et de vêtements de base de marques, dont la demande est tributaire du réapprovisionnement de par sa nature, dans les catégories de produits des sous-vêtements pour hommes, des petites culottes pour femmes, des sous-vêtements et des chaussettes pour enfants et des vêtements intimes, y compris les soutiens-gorge et les vêtements aminçissants. Ce secteur comprend également les ventes d'autres vêtements de marques aux États-Unis qui sont principalement de nature saisonnière tant pour les détaillants que pour les grossistes.
- Le secteur « Activités internationales » comprend principalement les ventes de vêtements d'intérieur et d'autres vêtements de base de la Société à l'extérieur des États-Unis, principalement en Australie, en Amérique latine, en Asie et au Canada.

La Société évalue la performance opérationnelle de ses secteurs en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel, qui correspond au bénéfice opérationnel avant les charges générales du siège social, les coûts de restructuration et autres coûts liés à des mesures et l'amortissement des immobilisations incorporelles. Les méthodes comptables des secteurs sont conformes à celles décrites à la note « Sommaire des principales méthodes comptables ».

	Exercice clos le		
	28 décembre 2024		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	2 581 137 \$	908 433 \$	3 489 570 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			17 868
Total des ventes nettes			3 507 438
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	138 606	37 913	176 519
Distribution	169 058	73 834	242 892
Autres coûts sectoriels ²⁾	1 724 621	690 180	2 414 801
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	548 852	106 506	655 358
Rapprochement du bénéfice opérationnel :			
Autre bénéfice (perte)			2 550
Charges générales du siège social			(225 997)
Coûts de restructurations et autres coûts liés aux mesures			(229 223)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(16 740)
Total du bénéfice opérationnel			185 948
Autres charges			(47 441)
Charges d'intérêts, montant net			(195 901)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			(57 394) \$

- 1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.
- 2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite
Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)

	Exercice clos le		
	30 décembre 2023		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	2 636 656 \$	933 067 \$	3 569 723 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			69 663
Total des ventes nettes			3 639 386
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	90 415	37 205	127 620
Distribution	177 531	69 510	247 041
Autres coûts sectoriels ²⁾	1 964 437	717 519	2 681 956
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	404 273	108 833	513 106
Rapprochement du bénéfice (de la perte) opérationnel(le) sectoriel(e) :			
Autre bénéfice (perte)			(1 189)
Charges générales du siège social			(204 019)
Coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures			(22 799)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(18 821)
Total du bénéfice opérationnel			266 278
Autres charges			(37 761)
Charges d'intérêt, montant net			(214 187)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			14 330 \$

- 1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.
- 2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

	Exercice clos le		
	31 décembre 2022		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	2 692 175 \$	1 010 541 \$	3 702 716 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			160 093
Total des ventes nettes			3 862 809
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	89 724	48 662	138 386
Distribution	195 448	70 899	266 347
Autres coûts sectoriels ²⁾	2 004 306	746 607	2 750 913
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	402 697	144 373	547 070
Rapprochement du bénéfice opérationnel sectoriel :			
Autre bénéfice (perte)			21 774
Charges générales du siège social			(228 782)
Coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures			(54 642)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(18 049)
Total du bénéfice opérationnel			267 371
Autres charges			(8 294)
Charges d'intérêts, montant net			(131 733)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			127 344 \$

- 1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.
- 2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

La Société a engagé des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures qui ont été présentées aux postes suivants des états consolidés des résultats :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Coût des ventes	91 179 \$	2 153 \$	13 645 \$
Charges de vente et charges générales et administratives	138 044	20 646	40 997
Total inclus dans le bénéfice opérationnel	229 223	22 799	54 642
Autres charges	9 412	8 350	—
Charges d'intérêts, montant net	—	(1 254)	—
Total inclus dans le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	238 635	29 895	54 642
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	85 122	(413 766)
Total des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures	238 635 \$	(55 227) \$	468 408 \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les composantes des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures se présentent comme suit :

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures :			
Restructuration et consolidation de la chaîne d'approvisionnement	171 529 \$	1 128 \$	14 345 \$
Pertes de valeur des actifs du siège social	20 107	—	—
Mesures liées aux effectifs et indemnités de départ connexes	16 993	5 149	6 975
Services professionnels	16 488	3 819	23 994
Technologie	1 859	8 347	11 922
Perte (profit) sur la vente d'une entreprise et classement des actifs détenus en vue de la vente	—	3 641	(3 535)
Autres	2 247	715	941
Total inclus dans le bénéfice opérationnel	229 223	22 799	54 642
Perte sur l'extinction et le refinancement de la dette incluse dans les autres charges	9 412	8 466	—
Profit sur le règlement définitif de swaps de devises inclus dans les autres charges	—	(116)	—
Profit sur le règlement définitif de swaps de devises inclus dans les charges d'intérêts, montant net	—	(1 254)	—
Total inclus dans le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	238 635	29 895	54 642
(Charge) économie d'impôt sur le résultat distincte	—	85 122	(422 918)
Incidence fiscale au titre des mesures	—	—	9 152
Total inclus dans (la charge) l'économie d'impôt sur le résultat	—	85 122	(413 766)
Total des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures	238 635 \$	(55 227) \$	468 408 \$

Les principaux coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures compris dans le bénéfice opérationnel sont abordés ci-dessous.

- Les coûts de restructuration et de consolidation liés à la chaîne d'approvisionnement en 2024 comprennent ce qui suit :
 - un montant de 80 748 \$ inscrit au poste « Coûts des ventes » dans les états consolidés des résultats, qui se rapporte principalement à une charge de 53 953 \$ liée à la réduction de valeur des stocks par suite d'efforts supplémentaires visant la rationalisation des unités de produits et à une charge de 20 334 \$ liée aux indemnités de départ et aux mesures connexes liées aux effectifs visant les installations concernées de la chaîne d'approvisionnement;
 - un montant de 90 781 \$ inscrit au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés des résultats, qui se rapporte principalement à une charge de 72 047 \$ au titre de la dépréciation d'une installation appartenant à la Société qui était classée comme détenue en vue de la vente et d'un actif au titre du droit d'utilisation relatif à une installation louée qui n'était pas en activité, à une charge de 10 921 \$ au titre de l'amortissement accéléré des actifs au titre de droits d'utilisation relatifs aux installations louées dont la Société prévoit de se départir avant la fin de la durée du contrat de location, et à une charge de 3 590 \$ se rapportant aux mesures liées aux effectifs et aux indemnités de départ connexes relativement aux efforts de restructuration et de consolidation du réseau de chaînes d'approvisionnement de la Société.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

- Les coûts liés à la restructuration et à la consolidation de la chaîne d'approvisionnement en 2023 et en 2022 sont inscrits au poste « Coûts des ventes » dans les états consolidés des résultats et représentent principalement les charges liées à la segmentation de la chaîne d'approvisionnement visant à restructurer et à positionner le réseau de distribution et de fabrication de la Société afin qu'il cadre avec l'évolution de la demande.
- Les pertes de valeur des actifs du siège social en 2024 comprennent une charge de 10 395 \$ inscrite au poste « Coûts des ventes » dans les états consolidés des résultats, qui se rapportent principalement à une résiliation de contrat, et une charge de 9 712 \$, inscrite au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés des résultats, qui se rapporte principalement à des charges liées à la dépréciation de l'emplacement du siège social de la Société vendu en 2024.
- En plus des charges susmentionnées, les coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures indiqués ci-après sont principalement inscrits au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés des résultats de 2024, 2023 et 2022.
 - Les mesures liées aux effectifs et les indemnités de départ connexes se rapportant aux initiatives relatives au modèle opérationnel.
 - Les honoraires versés pour des services professionnels qui comprennent principalement des services-conseils et des services de consultation liés aux activités de restructuration.
 - Les frais de technologie liés à la mise en œuvre de l'initiative de modernisation technologique de la Société, y compris la mise en œuvre d'une plateforme mondiale de progiciel de gestion intégré.
 - Le (profit) la perte sur la vente d'une entreprise et le classement d'actifs détenus en vue de la vente se rapportant à la vente des actifs des activités de fabrication de bas collants diaphanes de la Société aux États-Unis, qui ont été vendues à AllStar en 2023. Se reporter à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente » pour un complément d'information sur les activités de fabrication de bas collants diaphanes aux États-Unis.
- Les coûts de restructuration et les autres coûts liés aux mesures comptabilisés aux postes « Autres charges » et « Charge d'intérêts, montant net » dans les états consolidés des résultats comprennent ce qui suit :
 - En 2024, la Société a comptabilisé une charge de 9 412 \$ au poste « Autres charges » au titre de la radiation des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis relativement à l'obligation de rembourser une partie de l'encours de la dette à terme de la Société aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang au moyen du produit net tiré de la vente des activités mondiales liées à *Champion*.
 - En 2023, la Société a comptabilisé une charge de 8 466 \$ au titre des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures relativement au rachat de ses billets de premier rang à 4,625 % et de ses billets de premier rang à 3,5 %. La charge, qui est comptabilisée au poste « Autres charges », comprenait un paiement de 4 632 \$ au titre du versement requis d'une prime d'indemnisation relativement au rachat des billets de premier rang à 3,5 % et une charge hors trésorerie de 3 834 \$ au titre de la radiation des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis relativement au rachat des billets de premier rang à 4,625 % et des billets de premier rang à 3,5 %.
 - De plus, en 2023, dans le cadre du rachat des billets de premier rang à 3,5 %, la Société a dénoué les swaps de devises connexes précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie et le profit résiduel de 1 254 \$ dans le cumul des autres éléments du résultat global a été comptabilisé dans les résultats au moment du règlement, montant qui est comptabilisé au poste « Charge d'intérêts, montant net » dans les états consolidés des résultats. Se reporter à la note « Instruments financiers et gestion des risques » pour obtenir de plus amples renseignements.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

Les coûts de restructurations et autres coûts liés aux mesures en 2023 comprenaient des économies d'impôt distinctes de 85 122 \$, dont une tranche de 80 859 \$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2023, ce qui représente un ajustement des provisions hors trésorerie constituées au 31 décembre 2022 à l'égard des impôts différés liés aux pertes de valeur aux fins de l'impôt prévues par la loi en Suisse, ce qui n'est pas représentatif des activités de base de la Société. Au quatrième trimestre de 2022, la Société a comptabilisé une charge d'impôt distincte hors trésorerie de 422 918 \$ afin de constituer une provision pour moins-value complète à l'égard de ses actifs d'impôt différé fédéral et étatique aux États-Unis. Au 31 décembre 2022, la Société avait conclu que, d'après son évaluation de tous les éléments probants favorables et défavorables disponibles, la réalisation de ses actifs d'impôt différé fédéraux et étatiques aux États-Unis avait cessé d'être plus probable qu'improbable. Pour en arriver à cette conclusion, la Société a évalué les éléments probants favorables, y compris ses projections du bénéfice imposable futur qui indiquent un retour à la rentabilité aux États-Unis sur le long terme, et les éléments probants défavorables, y compris les pertes fiscales récentes et les pertes fiscales prévues à court terme liées à ses activités nationales ainsi que l'absence de différences temporaires imposables suffisantes censées se résorber dans les périodes futures, et a déterminé que les éléments probants défavorables l'emportaient sur les éléments probables favorables. Les coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures en 2022 reflétaient également l'incidence fiscale sur les mesures, qui correspond au taux d'imposition effectif applicable aux coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures en fonction du territoire où les coûts ont été engagés.

Au 30 décembre 2023, la Société avait une charge à payer de 10 890 \$ se rapportant aux versements prévus au titre des prestations liés aux mesures prises au cours d'exercices antérieurs. En 2024, la Société a approuvé des mesures liées aux effectifs et les indemnités de départ connexes afin que ses effectifs et son réseau de fabrication et de distribution soient en phase avec ses initiatives stratégiques, ce qui a donné lieu à des charges de 58 779 \$ au titre des indemnités de départ et autres avantages pour le personnel touché par ces mesures. La Société a comptabilisé une tranche de 20 370 \$ de ces charges au poste « Coûts des ventes », une tranche de 20 547 \$ au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » et une tranche de 17 862 \$ au poste « Perte liée aux activités abandonnées, après impôt » dans les états consolidés des résultats de 2024. Les charges liées aux activités poursuivies, qui ont totalisé 40 917 \$ en 2024, sont incluses aux postes « Restructuration et consolidation de la chaîne d'approvisionnement » et « Mesures liées aux effectifs et indemnités de départ connexes » dans le tableau des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures ci-dessus. En 2024, la Société a effectué des versements au titre des prestations et d'autres ajustements de 27 494 \$, ce qui a donné lieu à une charge à payer à la clôture de 42 175 \$, qui est incluse au poste « Autres » des charges à payer dans le bilan consolidé au 28 décembre 2024.

28 décembre 2024					
	États-Unis	International	Autres	Montants non attribués	Total des actifs
Actifs :					
Stocks	711 323 \$	146 190 \$	13 531 \$	— \$	871 044 \$
Actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	160 023	160 023
Tous les autres actifs.	—	—	—	2 809 874	2 809 874
Total des actifs					3 840 941 \$

30 décembre 2023					
	États-Unis	International	Autres	Montants non attribués	Total des actifs
Actifs :					
Stocks	806 347 \$	150 083 \$	— \$	— \$	956 430 \$
Actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	1 564 283	1 564 283
Tous les autres actifs.	—	—	—	3 119 601	3 119 601
Total des actifs					5 640 314 \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

	Exercices clos les		
	28 décembre 2024	30 décembre 2023	31 décembre 2022
Dotation aux amortissements :			
États-Unis	48 132 \$	45 985 \$	44 005 \$
International	11 029	10 643	12 314
	59 161	56 628	56 319
Siège social	19 919	23 326	23 067
Total de la dotation aux amortissements	79 080 \$	79 954 \$	79 386 \$

Les ventes réalisées auprès de Walmart, d'Amazon et de Target se sont essentiellement concentrées dans le secteur des activités aux États-Unis et ont représenté 24 %, 13 % et 11 % du total des ventes nettes en 2024, respectivement, 24 %, 10 % et 12 % en 2023, et 23 %, 10 % et 10 % en 2022, respectivement.

22) Informations par région géographique

	Exercices clos les					
	28 décembre 2024		30 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Ventes	Biens immobiliers, montant net	Ventes	Biens immobiliers, montant net	Ventes	Biens immobiliers, montant net
Amériques	2 743 054 \$	111 918 \$	2 844 488 \$	264 750 \$	2 956 287 \$	292 071 \$
Asie-Pacifique	667 069	76 341	680 792	88 285	756 648	83 069
Europe	5 625	—	17 216	—	41 833	29
Autres	91 690	—	96 890	—	108 041	—
	3 507 438 \$	188 259 \$	3 639 386 \$	353 035 \$	3 862 809 \$	375 169 \$

Les ventes nettes aux États-Unis se sont chiffrées à 2 597 777 \$, à 2 690 485 \$ et à 2 810 487 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement, et les biens immobiliers, montant net, aux États-Unis se sont chiffrés à 28 046 \$, à 65 117 \$ et à 81 056 \$ en 2024, en 2023 et en 2022, respectivement.

Les ventes nettes par région géographique sont attribuées en fonction de l'emplacement du client. Les biens immobiliers par région géographique comprennent les actifs détenus et utilisés, qui sont comptabilisés au poste « Biens immobiliers, montant net » dans les bilans consolidés.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022 (les montants sont en milliers, sauf les données par action)

23) Données financières trimestrielles (non auditées)

Le tableau suivant présente le sommaire des données financières trimestrielles non auditées de la Société pour chacun des trimestres des exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

	Trimestres clos les			
	30 mars 2024	29 juin 2024	28 septembre 2024	28 décembre 2024
Ventes nettes	744 675 \$	973 927 \$	900 367 \$	888 469 \$
Coût des ventes	447 242	675 584	526 890	498 198
Bénéfice brut	297 433	298 343	373 477	390 271
Charges de vente et charges générales et administratives	262 019	361 546	279 440	270 571
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	35 414	(63 203)	94 037	119 700
Autres charges	9 062	10 616	9 343	18 420
Charges d'intérêts, montant net	50 583	50 279	48 542	46 497
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies, avant impôt	(24 231)	(124 098)	36 152	54 783
Charge d'impôt sur le résultat	8 571	11 485	11 430	9 115
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	(32 802)	(135 583)	24 722	45 668
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(6 320)	(162 797)	5 229	(58 548)
Bénéfice net (perte nette)	(39 122) \$	(298 380) \$	29 951 \$	(12 880) \$
Bénéfice (perte) par action – de base				
Activités poursuivies	(0,09) \$	(0,39) \$	0,07 \$	0,13 \$
Activités abandonnées	(0,02)	(0,46)	0,01	(0,17)
Bénéfice net (perte nette)	(0,11) \$	(0,85) \$	0,09 \$	(0,04) \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)				
Activités poursuivies	(0,09) \$	(0,39) \$	0,07 \$	0,13 \$
Activités abandonnées	(0,02)	(0,46)	0,01	(0,16)
Bénéfice net (perte nette)	(0,11) \$	(0,85) \$	0,08 \$	(0,04) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - suite
Exercices clos les 28 décembre 2024, 30 décembre 2023 et 31 décembre 2022
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)

	Trimestres clos les			
	1 ^{er} avril 2023	1 ^{er} juillet 2023	30 septembre 2023	30 décembre 2023
Ventes nettes	849 314 \$	1 013 176 \$	926 613 \$	850 283 \$
Coût des ventes	580 930	666 168	591 708	508 690
Bénéfice brut	268 384	347 008	334 905	341 593
Charges de vente et charges générales et administratives	243 848	277 220	257 390	247 154
Bénéfice opérationnel	24 536	69 788	77 515	94 439
Autres charges	14 709	7 046	8 911	7 095
Charges d'intérêts, montant net	45 209	58 679	56 614	53 685
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies, avant impôt	(35 382)	4 063	11 990	33 659
Charge d'impôt sur le résultat (économie)	16 180	12 826	21 280	(65 104)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	(51 562)	(8 763)	(9 290)	98 763
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	17 158	(13 701)	(29 509)	(20 822)
Bénéfice net (perte nette)	(34 404) \$	(22 464) \$	(38 799) \$	77 941 \$
Bénéfice (perte) par action – de base				
Activités poursuivies	(0,15) \$	(0,03) \$	(0,03) \$	0,28 \$
Activités abandonnées	0,05	(0,04)	(0,08)	(0,06)
Bénéfice net (perte nette)	(0,10) \$	(0,06) \$	(0,11) \$	0,22 \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)				
Activités poursuivies	(0,15) \$	(0,03) \$	(0,03) \$	0,28 \$
Activités abandonnées	0,05	(0,04)	(0,08)	(0,06)
Bénéfice net (perte nette)	(0,10) \$	(0,06) \$	(0,11) \$	0,22 \$

États financiers consolidés résumés non audités de
Hanesbrands Inc.
au 27 septembre 2025, et
pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes les
27 septembre 2025 et 28 septembre 2024

HANESBRANDS INC.

États consolidés résumés des résultats
(en milliers, sauf les données par action)
(non audité)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Ventes nettes	891 683 \$	900 367 \$	2 643 156 \$	2 618 969 \$
Coût des ventes	528 233	526 890	1 551 081	1 649 716
Bénéfice brut	363 450	373 477	1 092 075	969 253
Charges de vente et charges générales et administratives	255 922	279 440	749 981	903 005
Bénéfice opérationnel	107 528	94 037	342 094	66 248
Autres charges	8 053	9 343	34 348	29 021
Charges d'intérêts, montant net	47 116	48 542	137 971	149 404
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	52 359	36 152	169 775	(112 177)
Charge d'impôt sur le résultat (économie)	(219 548)	11 430	(201 771)	31 486
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	271 907	24 722	371 546	(143 663)
Profit (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(1 171)	5 229	(28 655)	(163 888)
Bénéfice net (perte nette)	270 736 \$	29 951 \$	342 891 \$	(307 551) \$
Bénéfice (perte) par action – de base				
Activités poursuivies	0,77 \$	0,07 \$	1,05 \$	(0,41) \$
Activités abandonnées	—	0,01	(0,08)	(0,47)
Bénéfice net (perte nette)	0,76 \$	0,09 \$	0,97 \$	(0,87) \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)				
Activités poursuivies	0,76 \$	0,07 \$	1,04 \$	(0,41) \$
Activités abandonnées	—	0,01	(0,08)	(0,47)
Bénéfice net (perte nette)	0,76 \$	0,08 \$	0,96 \$	(0,87) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés.

HANESBRANDS INC.

États consolidés résumés du résultat global
(en milliers)
(non audité)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Bénéfice net (perte nette)	270 736 \$	29 951 \$	342 891 \$	(307 551) \$
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion	1 993	53 550	50 870	5 369
Perte latente sur les couvertures de flux de trésorerie admissibles, après impôt de (68) \$, 1 127 \$, 1 734 \$ et 594 \$, respectivement	(1 693)	(11 451)	(5 212)	(236)
Produits non comptabilisés des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt de (15) \$, de (578) \$, de 126 \$ et de (409) \$, respectivement	3 580	3 987	10 817	13 673
Total des autres éléments du résultat global	3 880	46 086	56 475	18 806
Résultat global	274 616 \$	76 037 \$	399 366 \$	(288 745) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés.

HANESBRANDS INC.
Bilans consolidés résumés
(en milliers, sauf les données sur les actions et les données par action)
(non audité)

	27 septembre 2025	28 décembre 2024	28 septembre 2024
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	217 573 \$	214 854 \$	316 801 \$
Créances clients, montant net	454 977	376 195	463 327
Stocks	990 953	871 044	897 170
Autres actifs courants	143 313	152 853	174 530
Actifs courants détenus en vue de la vente	72 603	100 430	487 874
Total des actifs courants	1 879 419	1 715 376	2 339 702
Biens immobiliers, montant net	190 417	188 259	196 627
Actifs au titre de droits d'utilisation	274 251	222 759	246 477
Marques de commerce et autres actifs incorporels identifiables, montant net	908 108	886 264	954 945
Goodwill	649 598	638 370	662 134
Actifs d'impôt différé	228 182	13 591	19 740
Autres actifs non courants	123 777	116 729	116 177
Actifs non courants détenus en vue de la vente	23 966	59 593	925 796
Total des actifs	4 277 718 \$	3 840 941 \$	5 461 598 \$
Passifs et capitaux propres			
Créditeurs	572 283 \$	593 377 \$	674 589 \$
Charges à payer	397 585	452 940	529 766
Obligations locatives	70 457	64 233	66 664
Facilité de titrisation des créances clients	109 000	95 000	—
Partie courante de la dette à long terme	26 250	—	59 000
Passifs courants destinés à la vente	69 298	42 990	245 443
Total des passifs courants	1 244 873	1 248 540	1 575 462
Dette à long terme	2 206 666	2 186 057	3 211 248
Obligations locatives - non courantes	252 999	206 124	226 900
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	55 388	66 171	84 158
Autres passifs non courants	60 819	67 452	101 294
Passifs non courants destinés à la vente	10 536	32 587	113 192
Total des passifs	3 831 281	3 806 931	5 312 254
Capitaux propres			
Actions privilégiées (50 000 000 d'actions autorisées; valeur nominale de 0,01 \$) Émises et en circulation - aucune	—	—	—
Actions ordinaires (2 000 000 000 d'actions autorisées; valeur nominale de 0,01 \$) Émises et en circulation - 353 802 157, 352 541 826 et 351 779 995, respectivement	3 538	3 525	3 518
Capital d'apport supplémentaire	386 151	373 213	371 966
Résultats non distribués	577 495	234 494	247 365
Cumul des autres éléments du résultat global	(520 747)	(577 222)	(473 505)
Total des capitaux propres	446 437	34 010	149 344
Total des passifs et des capitaux propres	4 277 718 \$	3 840 941 \$	5 461 598 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés.

HANESBRANDS INC.

États consolidés résumés des capitaux propres
(en milliers)
(non audité)

	Actions ordinaires		Capital d'apport supplémentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	Actions	Montant				
Soldes au 28 juin 2025	353 687	3 537 \$	380 692 \$	306 759 \$	(524 627) \$	166 361 \$
Bénéfice net	—	—	—	270 736	—	270 736
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	3 880	3 880
Rémunération à base d'actions	—	—	5 364	—	—	5 364
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	115	1	95	—	—	96
Soldes au 27 septembre 2025	353 802	3 538 \$	386 151 \$	577 495 \$	(520 747) \$	446 437 \$

	Actions ordinaires		Capital d'apport supplémentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	Actions	Montant				
Soldes au 28 décembre 2024	352 542	3 525 \$	373 213 \$	234 494 \$	(577 222) \$	34 010 \$
Bénéfice net	—	—	—	342 891	—	342 891
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	56 475	56 475
Rémunération à base d'actions	—	—	16 695	—	—	16 695
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	1 260	13	(3 757)	110	—	(3 634)
Soldes au 27 septembre 2025	353 802	3 538 \$	386 151 \$	577 495 \$	(520 747) \$	446 437 \$

	Actions ordinaires		Capital d'apport supplémentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	Actions	Montant				
Soldes au 29 juin 2024	351 644	3 516 \$	363 078 \$	217 400 \$	(519 591) \$	64 403 \$
Bénéfice net	—	—	—	29 951	—	29 951
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	46 086	46 086
Rémunération à base d'actions	—	—	8 865	—	—	8 865
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	136	2	23	14	—	39
Soldes au 28 septembre 2024	351 780	3 518 \$	371 966 \$	247 365 \$	(473 505) \$	149 344 \$

	Actions ordinaires		Capital d'apport supplémentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	Actions	Montant				
Soldes au 30 décembre 2023	350 138	3 501 \$	353 367 \$	554 796 \$	(492 311) \$	419 353 \$
Perte nette	—	—	—	(307 551)	—	(307 551)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	18 806	18 806
Rémunération à base d'actions	—	—	21 012	—	—	21 012
Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et autres	1 642	17	(2 413)	120	—	(2 276)
Soldes au 28 septembre 2024	351 780	3 518 \$	371 966 \$	247 365 \$	(473 505) \$	149 344 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés.

HANESBRANDS INC.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie (en milliers) (non audité)

	Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025 ¹⁾	28 septembre 2024 ¹⁾
Activités opérationnelles		
Bénéfice net (perte nette)	342 891 \$	(307 551) \$
Ajustements pour rapprocher le bénéfice net (la perte nette) et les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles		
Amortissement	20 870	58 506
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition	5 600	10 127
Autres amortissements	5 345	8 195
Dépréciation des actifs à long terme et du goodwill	—	76 746
Charges de dépréciation des stocks, déduction faite des recouvrements	—	113 528
Perte à l'extinction d'une dette	9 293	—
Perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente	6 093	50 330
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et de l'escompte sur la dette	4 996	7 648
Impôt sur le résultat différé	(226 863)	(79)
Autres	17 101	25 360
Variations des actifs et des passifs		
Débiteurs	(77 211)	(86 606)
Stocks	(102 817)	55 836
Créditeurs	10 170	85 057
Autres actifs et passifs	(59 740)	99 715
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	(44 272)	196 812
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement	(25 642)	(32 179)
Produit de la vente d'actifs	809	12 336
Produit de (paiements liés à) la cession d'entreprises	27 117	(12 000)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	2 284	(31 843)
Activités de financement		
Emprunts sur facilités de prêt à terme	1 500 000	—
Remboursements sur facilités de prêt à terme	(708 517)	(29 500)
Emprunts sur la facilité de titrisation des créances clients	1 200 000	1 611 000
Remboursements sur la facilité de titrisation des créances clients	(1 186 000)	(1 617 000)
Emprunts sur facilités de prêt renouvelables	3 070 000	613 500
Remboursements sur facilités de prêt renouvelables	(2 907 500)	(613 500)
Remboursements sur les billets de premier rang	(900 000)	—
Paiements visant à modifier et à refinancer les facilités de crédit	(23 370)	(712)
Autres	(4 213)	(3 949)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	40 400	(40 161)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	4 307	(3 398)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 719	121 410
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	215 354	205 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	218 073 \$	326 911 \$
Soldes inclus dans les bilans consolidés résumés :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	217 573 \$	316 801 \$
Trésoreries et équivalents de trésorerie inclus dans les actifs courants détenus en vue de la vente	500	10 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	218 073 \$	326 911 \$

1) Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées n'ont pas été séparés et demeurent inclus dans les principales catégories d'actifs et de passifs. Par conséquent, les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie comprennent les résultats des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Les dépenses d'investissement incluses dans les créditeurs au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024 s'établissaient respectivement à 3 844 \$ et à 6 231 \$.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

1) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis en vertu des règlements de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et, conformément à ces règlements, ils ne comprennent pas toutes les informations fournies par voie de notes qui sont normalement incluses dans les états financiers annuels établis conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « PCGR »). La direction est d'avis que les informations fournies sont adéquates pour une présentation fidèle des résultats opérationnels, de la situation financière et des flux de trésorerie de Hanesbrands Inc. et de ses filiales consolidées (la « Société » ou « Hanesbrands »). De l'avis de la direction, les états financiers intermédiaires consolidés résumés reflètent tous les ajustements, qui ne sont que des ajustements récurrents habituels, nécessaires pour donner une image fidèle des résultats opérationnels, de la situation financière et des flux de trésorerie des périodes intermédiaires présentées aux présentes. L'établissement d'états financiers intermédiaires consolidés résumés conformes aux PCGR exige que la direction formule des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les valeurs comptables et les informations à fournir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés et des notes y afférentes inclus dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 28 décembre 2024. Les données de bilan consolidé résumé de fin d'exercice proviennent des états financiers consolidés audités, mais elles ne comprennent pas toutes les informations à fournir exigées par les PCGR. Les résultats opérationnels de toute période intermédiaire ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats opérationnels attendus pour l'exercice complet ou toute période future.

Convention de fusion Gildan

Le 13 août 2025, la Société et Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (« Gildan ») ont conclu une convention définitive (la « convention de fusion ») aux termes de laquelle Gildan fera l'acquisition de la Société au moyen d'une série de transactions (les « transactions »). Aux termes des transactions, Gildan fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société en échange de 0,102 action ordinaire de Gildan et de 0,80 \$ en trésorerie pour chaque action ordinaire de la Société. La réalisation des transactions est assujettie à certaines conditions, notamment l'approbation des actionnaires de la Société, les approbations réglementaires et les actions ordinaires de Gildan devant être émises relativement aux transactions dont l'inscription à la cote de la New York Stock Exchange (« NYSE ») et de la Bourse de Toronto (« TSX ») est approuvée.

Si la convention de fusion est résiliée dans des circonstances particulières, la Société pourrait devoir verser à Gildan des frais de résiliation de 67 500 \$ en trésorerie (le « frais de résiliation de Hanesbrands »). Si l'une ou l'autre des parties met fin à la convention de fusion parce qu'elle n'a pas obtenu l'approbation des actionnaires de la Société, celle-ci remboursera à Gildan un montant maximal de 17 500 \$ pour ses dépenses. Si par la suite les frais de résiliation de Hanesbrands deviennent payables, tout remboursement de frais déjà payé sera déduit du montant des frais de résiliation de Hanesbrands.

La clôture des transactions devrait avoir lieu à la fin de 2025 ou au début de 2026. Si les transactions sont menées à terme, l'action ordinaire de la Société sera radiée de la cote à la NYSE et radiée en vertu de l'*Exchange Act*.

Activités abandonnées

En 2024, la Société a pris la décision de se retirer des activités mondiales liées à *Champion*, des magasins d'usine aux États-Unis et des activités japonaises liées à *Champion*. La Société a déterminé que ces activités représentent les composantes multiples d'un plan stratégique unique qui respecte les critères comptables liés aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées en 2024. Par conséquent, la Société a commencé à présenter séparément les résultats de ces activités à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés résumés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés résumés. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées.

Sauf indication contraire, les informations contenues dans ces notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés portent sur les activités poursuivies. Se reporter à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente » pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités abandonnées. De plus, la Société a réaligné ses secteurs à présenter au deuxième trimestre de 2024 et a appliqué ce changement à toutes les périodes présentées. Se reporter à la note « Informations sur les secteurs d'activité » pour obtenir de plus amples renseignements sur les secteurs à présenter.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au premier jour du troisième trimestre, ou plus fréquemment si un événement se produit ou si des circonstances changeantes réduiraient plus probablement qu'improbablement la juste valeur d'une unité opérationnelle ou d'une immobilisation incorporelle en deçà de sa valeur comptable. Dans le cadre de l'analyse de la dépréciation annuelle, la Société effectue une évaluation quantitative en utilisant une approche par le résultat pour estimer les justes valeurs de ses unités opérationnelles et de certaines immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour estimer les justes valeurs des unités opérationnelles comprennent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance des produits, le taux de croissance final et le taux de la marge bénéficiaire opérationnelle.

Au cours du trimestre clos le 27 septembre 2025, la Société a mené à terme ses analyses quantitatives annuelles de la dépréciation pour chaque unité opérationnelle et les soldes du goodwill respectifs. Bien qu'il ait été déterminé qu'il n'existait aucune dépréciation pour les soldes du goodwill au trimestre clos le 27 septembre 2025, la Société a constaté une baisse significative du coussin de juste valeur au-dessus de la valeur comptable pour l'unité opérationnelle australienne. La baisse de l'unité opérationnelle australienne est attribuable à des pressions macroéconomiques soutenues sur les dépenses de consommation, ce qui a donné lieu à un coussin de juste valeur qui a dépassé sa valeur comptable d'environ 10 % au moment de l'analyse. Par conséquent, le goodwill associé à cette unité opérationnelle est considéré comme présentant un risque plus élevé de dépréciation future si les conditions économiques s'aggravent ou si les bénéfices et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ne se redressent pas, comme l'estime actuellement la direction. Au 27 septembre 2025, la valeur comptable du solde du goodwill associé à l'unité opérationnelle australienne était de 237 814 \$, ce qui est reflété au poste « Goodwill » dans les bilans consolidés résumés.

La Société a également mené à terme ses analyses quantitatives annuelles de la dépréciation pour certaines immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au cours du trimestre clos le 27 septembre 2025. Bien qu'il ait été déterminé qu'il n'existait aucune dépréciation pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au cours du trimestre clos le 27 septembre 2025, la Société a noté une baisse significative dans le coussin de juste valeur au-dessus de la valeur comptable pour l'une des marques de commerce à durée de vie indéterminée des activités australiennes et l'une des marques de commerce à durée de vie indéterminée des activités américaines. Au sein des activités australiennes, la diminution de la juste valeur des marques de commerce est attribuable aux pressions macroéconomiques soutenues ayant une incidence sur les dépenses de consommation en Australie et elle a donné lieu à une juste valeur qui se rapprochait de la valeur comptable au moment de l'analyse. Aux États-Unis, la baisse de la juste valeur des marques de commerce est attribuable aux pressions macroéconomiques exercées sur les activités liées aux vêtements intimes et a donné lieu à un coussin de juste valeur qui a dépassé la valeur comptable d'environ 10 % au moment de l'analyse. Par conséquent, ces deux marques de commerce sont considérées comme présentant un risque plus élevé de dépréciation future si les conditions économiques s'aggravent ou si les bénéfices et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ne se redressent pas, comme l'estime actuellement la direction. Au 27 septembre 2025, les valeurs comptables de certaines marques de commerce au sein des activités australiennes et des activités américaines s'élevaient respectivement à 230 400 \$ et à 208 900 \$, montants qui sont reflétés au poste « Marques de commerce et autres immobilisations incorporelles identifiables, montant net » dans les bilans consolidés résumés.

Bien que la Société ait déterminé qu'il n'existait aucune dépréciation pour le goodwill ou les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Société au 27 septembre 2025, ces actifs pourraient être exposés à un risque de dépréciation future en raison de changements liés aux activités de la Société ou à la conjoncture économique mondiale.

Reclassements

Certains montants de l'exercice antérieur provenant des tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie, dans les notes « Comptabilisation des produits » et « Informations sur les secteurs d'activité » ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

2) Récentes prises de position comptables

Impôt sur le résultat

En décembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-09, *Income Taxes (Topic 740): Improvements to Income Tax Disclosure*. Les nouvelles règles comptables sur les informations concernant les impôts sur le résultat exigent que les entités déclarent 1) le rapprochement des taux par catégories spécifiques, 2) les revenus ou les pertes découlant des activités poursuivies avant la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat, selon la distinction entre les revenus à l'échelle nationale et les revenus générés à l'étranger, et 3) la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat provenant d'activités poursuivies, selon la distinction entre le revenu fédéral, étatique et étranger. Les nouvelles règles comptables exigent également des entités qu'elles divulguent leurs paiements d'impôt sur le résultat aux juridictions fédérale, étatiques et locales, ainsi qu'aux juridictions internationales, entre

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

autres changements. Les nouvelles règles comptables sont entrées en vigueur pour la Société pour les périodes annuelles à compter de 2025 et devraient être appliquées sur une base prospective, mais l'application rétrospective est permise. L'adoption anticipée est permise. Bien que les nouvelles règles comptables n'auront aucune incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie de la Société, l'adoption des nouvelles règles comptables donnera lieu à des informations supplémentaires à fournir. La Société adoptera cette ASU 2023-09 dans son quatrième trimestre de 2025 au moyen d'une méthode de transition prospective.

Ventilation des charges inscrites à l'état des résultats

En novembre 2024, le FASB a publié l'ASU 2024-03, *Income Statement — Reporting Comprehensive Income — Expense Disaggregation Disclosures* (« Subtopic 220-40 »): *Disaggregation of Income Statement Expenses*, qui vise à accroître la transparence quant à la nature et à la fonction des charges. Les nouvelles règles comptables exigent que, sur une base annuelle et intermédiaire, les entités présentent des informations ventilées sur les charges opérationnelles au sujet de catégories spécifiques, y compris les achats de stocks, la rémunération des employés, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les frais de vente. En janvier 2025, le FASB a publié l'ASU 2025-01, *Income Statement – Reporting Comprehensive Income – Expense Disaggregation Disclosures (Subtopic 220-40): Clarifying the Effective Date*, qui précise la date d'entrée en vigueur initiale pour les entités dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile. Les nouvelles règles comptables entreront en vigueur pour la Société à compter de la période annuelle de 2027 et pour les périodes intermédiaires à compter de 2028. L'adoption anticipée est permise. Cette ASU peut être adoptée i) de façon prospective à l'égard d'états financiers émis pour des périodes de présentation de l'information financière après la date d'entrée en vigueur de l'ASU ou ii) de façon rétrospective à l'égard de l'une ou de la totalité des périodes de présentation de l'information financière antérieures présentées dans les états financiers. Bien que les nouvelles règles comptables n'aient aucune incidence sur la situation financière, les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie de la Société, l'adoption des nouvelles règles comptables donnera lieu à des informations supplémentaires à fournir. La Société évalue actuellement l'incidence de ces directives sur ses informations à fournir.

Évaluation des pertes de crédit pour les créances clients et les actifs sur contrat

En juillet 2025, le FASB a publié l'ASU 2025-05, *Financial Instruments – Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses for Accounts Receivable and Contract Assets*, qui présente une mesure de simplification pour l'application du modèle de la perte de crédit attendue courante aux débiteurs et aux actifs sur contrat courants. La modification entrera en vigueur pour la Société à compter du premier trimestre de 2026 sur une base prospective. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces directives sur sa situation financière, ses résultats opérationnels et ses informations à fournir.

Logiciels à usage interne

En septembre 2025, le FASB a publié l'ASU 2025-06, *Intangibles – Goodwill and Other – Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Targeted Improvements to the Accounting for Internal-Use Software*. Les nouvelles règles comptables exigent que les entités commencent à inscrire à l'actif les logiciels à usage interne lorsque la direction a approuvé le projet et s'est engagée à le financer et qu'il est probable que le projet sera achevé et que les logiciels seront utilisés pour exécuter la fonction prévue. Les nouvelles règles comptables entreront en vigueur pour la Société à compter des périodes intermédiaires et de la période annuelle de 2028. L'adoption anticipée est permise. Cette ASU peut être adoptée en utilisant i) une approche de transition prospective, ii) une approche de transition modifiée qui est fondée sur l'état d'avancement du projet et sur la question de savoir si les coûts des logiciels étaient inscrits à l'actif avant la date d'adoption, ou iii) une approche de transition rétrospective. La Société évalue actuellement l'incidence de ces directives sur sa situation financière, ses résultats opérationnels et ses informations à fournir.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

3) Actifs et passifs d'entreprises détenues en vue de la vente

Les actifs et passifs des entreprises classées comme détenues en vue de la vente dans les bilans consolidés résumés se composent de ce qui suit :

	27 septembre 2025	28 décembre 2024	28 septembre 2024
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	— \$	38 841 \$	403 651 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	72 603	61 589	84 223
Actifs courants détenus en vue de la vente	72 603 \$	100 430 \$	487 874 \$
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	— \$	31 935 \$	895 902 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	23 966	27 658	29 894
Actifs non courants détenus en vue de la vente	23 966 \$	59 593 \$	925 796 \$
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	— \$	10 716 \$	215 949 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	69 298	32 274	29 494
Passifs courants destinés à la vente	69 298 \$	42 990 \$	245 443 \$
Activités mondiales liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	— \$	11 488 \$	90 877 \$
Activités japonaises liées à <i>Champion</i> – activités abandonnées	10 536	21 099	22 315
Passifs non courants destinés à la vente	10 536 \$	32 587 \$	113 192 \$

Activités abandonnées

En 2024, la Société a déterminé que la sortie des activités mondiales liées à *Champion*, des activités de magasins d'usine *Champion* aux États-Unis, et des activités japonaises liées à *Champion* représentait les composantes multiples d'un plan stratégique unique qui respectait les critères de comptabilisation des activités détenues en vue de la vente et des activités abandonnées et elle a commencé à présenter séparément les résultats de ces activités à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés résumés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés résumés. En juillet 2024, la Société a mené à terme la sortie de ses activités de magasins d'usine aux États-Unis et le 30 septembre 2024, elle a conclu la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels liés aux activités mondiales *Champion* au quatrième trimestre de 2024 (la « clôture initiale »). La Société a continué d'exercer ses activités en lien avec *Champion* dans certains secteurs et régions au cours d'une période de transition qui s'est terminée le 31 janvier 2025 (les « activités reportées »). Le 31 janvier 2025, la Société a conclu la vente des activités reportées (la « clôture reportée »). En décembre 2024, la Société a finalisé ses plans de sortie des activités japonaises liées à *Champion* et prévoit réaliser la vente de celles-ci au cours de l'exercice à l'étude. Les résultats de ces activités sont présentés au poste « Perte liée aux activités abandonnées » dans les états consolidés résumés des résultats. De plus, certaines charges relatives aux activités mondiales liées à *Champion*, aux activités des magasins d'usine aux États-Unis et aux activités japonaises liées à *Champion* ont été incluses dans les charges générales du siège social, les charges de restructuration et autres charges liées à des mesures et dans l'amortissement des immobilisations incorporelles, qui étaient auparavant exclus du bénéfice opérationnel sectoriel, et ont été reclassées dans les activités abandonnées en 2024. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées.

Activités mondiales liées à Champion

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels de ses activités mondiales liées à *Champion* à Authentic Brands Group LLC (« Authentic »). Aux termes de l'entente, dans sa version modifiée, la clôture initiale visant la vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels des activités mondiales liées à *Champion* à Authentic au quatrième trimestre de 2024 a été conclue le 30 septembre 2024 en échange d'un produit brut en trésorerie de 857 450 \$ et d'une somme à recevoir de 12 162 \$, dont une tranche de 4 968 \$ a été reçue au cours de la période de neuf mois close le 27 septembre 2025. De plus, la Société pourrait recevoir une contrepartie éventuelle en trésorerie supplémentaire pouvant atteindre 300 000 \$ aux termes de l'entente. La Société a continué d'exercer ses activités en lien avec les activités reportées au cours d'une période de transition qui s'est terminée le 31 janvier 2025. Le 31 janvier 2025, la Société a conclu la clôture reportée de la vente des activités reportées. La Société a poursuivi certaines ventes de sa chaîne d'approvisionnement à Authentic et aux bénéficiaires de services applicables sur une base transitoire après la vente de l'entreprise dans le cadre d'une entente de fabrication et d'approvisionnement signée en lien avec la clôture de la transaction. De plus, la Société a conclu un accord de services transitoires aux termes duquel elle a fourni des services transitoires, notamment des services de technologies de l'information, de ressources humaines, de finances et de comptabilité. La Société continuera de fournir ces services à Authentic et aux bénéficiaires de services concernés sur une période d'environ 12 mois à compter de l'achèvement de la clôture initiale. Les ventes et le profit connexe sont inclus dans les

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

activités poursuivies dans les états consolidés résumés des résultats et dans Autres à la note « Informations sur les secteurs d'activité ». Les montants à recevoir connexes d'Authentic ou des bénéficiaires de services applicables sont inclus dans les postes « Créances clients, montant net » et « Autres actifs courants » dans les bilans consolidés résumés pour toutes les périodes présentées.

Le 31 janvier 2025, la Société a conclu la clôture reportée et a reçu un produit brut en trésorerie de 31 020 \$, y compris le remboursement des honoraires et d'autres ajustements, ce qui a donné lieu à un produit net en trésorerie de 29 713 \$. Au cours du trimestre clos le 27 septembre 2025, aucun autre ajustement n'a été comptabilisé pour la clôture reportée. Au cours de la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, la Société a comptabilisé une perte de 6 093 \$ à mesure qu'elle finalisait la clôture reportée et comptabilisait des ajustements au titre du fonds de roulement et du produit après la clôture. Cette perte a été comptabilisée au poste « (Profit) perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente » dans les activités abandonnées.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le produit net reçu de la clôture reportée pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, qui est présenté au poste « Produit de la cession d'entreprises » dans les activités d'investissement des tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie, et la perte comptabilisée à l'égard des activités mondiales liées à *Champion*, qui est présentée au poste « Perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente » dans les activités opérationnelles des tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie :

	Période de neuf mois close le 27 septembre 2025
Produits nets en trésorerie reçus	29 713 \$
Moins : valeur comptable nette des activités reportées	(29 528)
Moins : ajustements au titre du fonds de roulement et du produit	(6 278)
Perte relative aux activités mondiales liées à <i>Champion</i>	(6 093) \$

Bien que les activités mondiales liées à *Champion* aient été reflétées dans tous les secteurs à présenter avant son reclassement dans les activités abandonnées, les activités américaines liées à *Champion* représentaient la majeure partie de l'ancien secteur Vêtements de sport de la Société. Se reporter à la note « Informations sur les secteurs d'activité » pour une analyse plus détaillée du réalignement des secteurs opérationnels à présenter de la Société.

Activités de magasins d'usine aux États-Unis

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a commencé à commercialiser activement ses activités de magasins d'usine aux États-Unis auprès d'acheteurs potentiels. En juillet 2024, la Société a conclu un contrat d'achat avec Restore Capital (HCR Stores), LLC (« Restore »), une société affiliée de Hilco Merchant Resources, LLC, et a mené à terme le retrait de l'entreprise américaine de magasins d'usine. Aux termes du contrat d'achat, la Société a versé 12 000 \$ à Restore à la clôture et un montant supplémentaire de 3 000 \$ en janvier 2025 et a fourni certains stocks à Restore, en échange desquels Restore a accepté d'assumer les activités et certains passifs des magasins d'usine de la Société situés aux États-Unis. Au 28 juin 2025, la Société avait transféré les stocks restants à Restore et aucune autre obligation n'existe. Le solde des stocks était auparavant présenté au poste « Stocks » et la provision pour moins-value compensatoire était auparavant présentée au poste « Provision pour moins-value - Activités des magasins d'usine aux États-Unis » du tableau « Actifs et passifs des activités abandonnées des activités mondiales liées à *Champion*, des magasins d'usine aux États-Unis et des activités japonaises liées à *Champion* » ci-dessous. Le contrat avec Restore ne comprenait pas de magasins au détail *Champion* aux États-Unis, lesquels ont été traités conformément au contrat d'achat régissant la vente des activités mondiales liées à *Champion* à Authentic.

Une fois qu'elle a satisfait aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au deuxième trimestre de 2024, ce qui était considéré comme un événement déclencheur, la Société a réalisé une analyse de la dépréciation du goodwill lié à ses activités de magasins d'usine aux États-Unis, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation hors trésorerie de 2 500 \$ au cours de la période de neuf mois close le 28 septembre 2024. De plus, au deuxième trimestre de 2024, la Société a comptabilisé une provision pour moins-value à l'égard des actifs nets détenus en vue de la vente, qui étaient principalement des actifs courants, afin d'ajuster la valeur comptable des activités des magasins d'usine aux États-Unis à la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 28 septembre 2024, la Société a comptabilisé un profit hors trésorerie de 741 \$ et une charge hors trésorerie de 50 330 \$, respectivement. Ces montants sont présentés à titre de « (Profit) perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente - activités des magasins d'usine aux États-Unis » pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 28 septembre 2024 dans les informations financières résumées relatives aux activités abandonnées ci-dessous.

Les activités des magasins d'usine aux États-Unis ont été présentées à la rubrique « Autres » de la note « Informations sur les secteurs d'activité » avant d'être reclassées dans les activités abandonnées.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Activités japonaises liées à Champion

La vente de la propriété intellectuelle et de certains actifs opérationnels des activités mondiales liées à *Champion*, qui a eu lieu au quatrième trimestre de 2024 et au premier trimestre de 2025, a exclu les activités japonaises liées à *Champion* dans les deux cas. En décembre 2024, la Société a finalisé ses plans de sortie des activités japonaises liées à *Champion* et prévoit réaliser la vente de celles-ci au cours de l'exercice à l'étude. La Société a déterminé que la sortie des activités japonaises liées à *Champion* représentait une composante du plan stratégique unique qui comprenait les activités mondiales liées à *Champion* et les magasins d'usine aux États-Unis, qui respectaient les critères de comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente et des activités abandonnées en 2024. Par conséquent, la Société a commencé à présenter séparément les résultats des activités japonaises liées à *Champion* à titre d'activités abandonnées dans ses états consolidés résumés des résultats et à présenter les actifs et passifs connexes comme étant détenus en vue de la vente dans ses bilans consolidés résumés au quatrième trimestre de 2024. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées. La Société continuera d'exploiter les activités japonaises liées à *Champion* à titre de titulaire de licence d'Authentic conformément aux modalités d'un contrat de licence conclu à la clôture initiale jusqu'à la conclusion de la vente des activités japonaises liées à *Champion*. Les activités japonaises liées à *Champion* étaient présentées auparavant dans le Secteur des activités internationales.

Résultats financiers des activités abandonnées

Les résultats opérationnels des activités abandonnées ne reflètent que les produits et les charges qui sont directement attribuables aux activités mondiales liées à *Champion*, aux magasins d'usine situés aux États-Unis et aux activités japonaises liées à *Champion* (les « activités abandonnées ») qui ont été éliminées des activités poursuivies. Les activités abandonnées ne comprennent pas la répartition des frais généraux du siège social. La Société n'a pas attribué de charges d'intérêts aux activités abandonnées au cours du trimestre clos le 27 septembre 2025 et a attribué des charges d'intérêts aux activités abandonnées d'environ 17 124 \$ au cours du trimestre clos le 28 septembre 2024. La Société a attribué des charges d'intérêts aux activités abandonnées d'environ 223 \$ et 52 786 \$, respectivement, au cours des périodes de neuf mois closes les 27 septembre 2025 et 28 septembre 2024, en raison de l'obligation de rembourser une partie de la dette à terme en cours de la Société aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang au moyen du produit net tiré de la vente des activités mondiales liées à *Champion*. Une charge d'intérêts a été attribuée aux activités mondiales liées à *Champion* proportionnellement au montant prévu de la dette devant être remboursée aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang, comparativement au total de l'encours de la dette à terme assujéti à l'obligation de remboursement. Aucun intérêt n'a été attribué aux activités abandonnées des activités de magasins d'usine aux États-Unis ou des activités japonaises liées à *Champion*. Les éléments clés des résultats opérationnels des activités abandonnées sont les suivants :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Ventes nettes	28 964 \$	480 272 \$	95 248 \$	1 271 798 \$
Coût des ventes	18 183	316 950	71 429	884 514
Bénéfice brut	10 781	163 322	23 819	387 284
Charges de vente et charges générales et administratives	10 915	134 813	43 988	433 773
Dépréciation du goodwill	—	—	—	2 500
Perte (profit) sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente	—	(741)	6 093	50 330
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	(134)	29 250	(26 262)	(99 319)
Autres charges	141	161	511	540
Charges d'intérêts, montant net	52	15 400	469	47 090
Profit (perte) lié(e) aux activités abandonnées avant l'impôt sur le résultat	(327)	13 689	(27 242)	(146 949)
Charge d'impôts sur le résultat	844	8 460	1 413	16 939
Profit (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après l'impôt sur le résultat	(1 171) \$	5 229 \$	(28 655) \$	(163 888) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)
(non audité)

Les actifs et les passifs des activités abandonnées relatives aux activités mondiales liées à *Champion*, aux activités de magasins d'usine aux États-Unis et aux activités japonaises liées à *Champion* classés comme étant détenues en vue de la vente dans les bilans consolidés résumés au 27 septembre 2025, au 28 décembre 2024 et au 28 septembre 2024 se présentent comme suit :

	27 septembre 2025	28 décembre 2024	28 septembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	500 \$	500 \$	10 110 \$
Créances clients, montant net	36 652	32 122	174 607
Stocks	28 475	63 058	277 429
Autres actifs courants	6 976	14 681	39 707
Provision pour moins-value – clôture différée des activités liées à <i>Champion</i> à l'échelle mondiale	—	(8 554)	—
Provision pour moins-value – activités de magasins d'usine aux États-Unis	—	(1 377)	(13 979)
Actifs courants détenus en vue de la vente – activités abandonnées	72 603	100 430	487 874
Biens immobiliers, montant net	1 627	10 585	55 581
Actifs au titre de droits d'utilisation	12 963	39 137	127 108
Marques de commerce et autres actifs incorporels identifiables, montant net	—	273	272 761
Goodwill	5 185	4 907	452 123
Actifs d'impôt différé	—	—	5 848
Autres actifs non courants	4 191	4 691	12 375
Actifs non courants détenus en vue de la vente – activités abandonnées	23 966	59 593	925 796
Total des actifs d'activités abandonnées	96 569 \$	160 023 \$	1 413 670 \$
Créditeurs	49 849 \$	15 139 \$	130 156 \$
Charges à payer	15 259	14 640	79 816
Obligations locatives	4 190	13 211	35 471
Passifs courants détenus en vue de la vente - activités abandonnées	69 298	42 990	245 443
Obligations locatives - non courantes	4 669	24 771	90 196
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	2 963	4 983	5 627
Autres passifs non courants	2 904	2 833	17 369
Passifs non courants détenus en vue de la vente - activités abandonnées	10 536	32 587	113 192
Total des passifs d'activités abandonnées	79 834 \$	75 577 \$	358 635 \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées n'ont pas été séparés et sont inclus dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie. Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les informations hors trésorerie pour les activités abandonnées :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Amortissement des immobilisations corporelles	— \$	200 \$	— \$	7 321 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	— \$	— \$	— \$	5 453 \$
Dépenses d'investissement	— \$	945 \$	— \$	5 196 \$
Dépréciation du goodwill	— \$	— \$	— \$	2 500 \$
Charges de dépréciation des stocks, déduction faite des recouvrements	— \$	(4 135) \$	— \$	62 128 \$
(Profit) perte sur la vente d'entreprises et classement des actifs détenus en vue de la vente	— \$	(741) \$	6 093 \$	50 330 \$
Dépenses d'investissement incluses dans les crédettes à la clôture de la période	— \$	552 \$	— \$	552 \$

4) Comptabilisation des produits

Le tableau qui suit présente les produits de la Société ventilés selon le mode d'achat du client :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Ventes en gros	747 577 \$	786 379 \$	2 218 035 \$	2 267 017 \$
Magasins de vente au détail détenus et sites Web	104 325	114 500	327 497	351 723
Autres	39 781	(512)	97 624	229
Total des ventes nettes	891 683 \$	900 367 \$	2 643 156 \$	2 618 969 \$

Sources de produits

Produits de gros

Les produits de gros sont principalement générés par les ventes des produits de la Société aux détaillants afin de soutenir leurs magasins ayant pignon sur rue et leurs plateformes de commerce électronique. Les produits de gros comprennent également les produits de redevances liés aux contrats de licence que la Société tire de contrats de licence avec des fabricants d'autres produits de consommation qui intègrent certaines des marques de la Société. La Société comptabilise les produits gagnés aux termes de ces contrats en fonction des ventes déclarées des titulaires de licences.

Produits tirés des magasins de vente au détail détenus et des sites web

Les produits tirés des magasins de vente au détail ayant pignon sur rue détenus et des sites web sont générés par les ventes directement attribuables aux consommateurs par l'entremise des magasins appartenant à la Société et des plateformes de commerce électronique.

Autres produits

Les autres produits comprennent les accords d'approvisionnement à court terme et les ententes de services de transition à l'appui des entreprises cédées.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

5) Capitaux propres

Le bénéfice (la perte) de base par action a été calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice (la perte) dilué(e) par action a été calculé pour tenir compte de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles pouvant être émises au moyen de la méthode du rachat d'actions. Au cours de la période de neuf mois close le 28 septembre 2024, tous les titres dilutifs potentiels ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions dilué parce que la Société a engagé une perte nette pour la période de neuf mois close à cette date et que leur inclusion aurait un effet antidilutif.

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice de base et du bénéfice (perte) dilué(e) par action se présente comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	354 183	352 107	353 914	351 891
Incidence des titres dilutif potentiels :				
Unités d'actions incessibles	2 891	2 727	2 857	—
Régime d'achat d'actions des membres du personnel et autres	5	5	5	—
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	357 079	354 839	356 776	351 891

Les titres suivants ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions dilué parce qu'ils auraient un effet antidilutif :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Options sur actions	250	250	250	250
Unités d'actions incessibles	2 643	553	2 331	1 783
Régime d'achat d'actions des membres du personnel et autres	—	—	—	5

Le 2 février 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé un programme de rachat d'actions visant le rachat d'actions d'une valeur maximale de 600 000 \$ au moyen de transactions sur le marché libre ou de transactions négociées de gré à gré, sous réserve des conditions du marché, des obligations juridiques et d'autres facteurs. Ce programme a expiré le 28 décembre 2024. Bien que le conseil d'administration de la Société n'ait pas approuvé un nouveau programme de rachat d'actions, les rachats d'actions et les dividendes ne sont pas interdits en vertu de la facilité de crédit garantie de premier rang, dans sa version modifiée. Les rachats d'actions et, le cas échéant, le montant des dividendes, s'ils sont déclarés, seront tributaires des bénéfices réels et futurs de la Société, de ses exigences en matière de capital, des restrictions réglementaires, des clauses restrictives liées à sa dette et d'autres restrictions contractuelles et du pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration de la Société. La Société n'a racheté aucune action au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024. Se reporter à la note « Dette » pour obtenir de plus amples renseignements.

6) Stocks

Les stocks se composaient de ce qui suit :

	27 septembre 2025	28 décembre 2024	28 septembre 2024
Matières premières	40 517 \$	43 243 \$	47 260 \$
Travaux en cours	60 796	63 436	71 284
Produits finis	889 640	764 365	778 626
	<u>990 953 \$</u>	<u>871 044 \$</u>	<u>897 170 \$</u>

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

7) Créances clients et programmes de financement des fournisseurs

Ventes de créances clients

La Société a conclu des ententes visant à vendre certaines créances clients aux institutions financières en fonction de programmes commandités par la Société ainsi que des programmes de fonds de roulement offerts par certains de ses clients. En raison de la grande solvabilité de ces clients, le rabais accordé sur la plupart de ces programmes est inférieur au taux d'emprunt marginal sur les facilités de crédit à taux variables de la Société. Dans tous les contrats, après la vente, la Société ne conserve aucun droit de bénéficiaire sur les créances. L'institution financière applicable assure le service des créances clients et les perçoit directement auprès du client pour les programmes offerts par les clients de la Société. Dans le cas des programmes parrainés par la Société, celle-ci continue d'agir à titre d'organisme de gestion pour percevoir les créances clients auprès du client et procéder aux paiements auprès des institutions financières. Le produit net de ces programmes de vente de créances clients est comptabilisé dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

La Société a vendu des créances clients liées aux programmes parrainés par la Société totalisant 430 804 \$ et 450 607 \$, respectivement, au cours des trimestres clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024, et 1 261 745 \$ et 1 317 620 \$, respectivement, au cours des périodes de neuf mois closes le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024, et a sorti les créances clients des bilans consolidés résumés de la Société au moment de la vente. Au 27 septembre 2025, au 28 décembre 2024 et au 28 septembre 2024, une tranche de 425 574 \$, de 383 878 \$ et de 430 653 \$, respectivement, des créances clients vendues étaient toujours en cours auprès des institutions financières en raison de l'obligation de service connexe. Les recouvrements de créances clients qui n'ont pas encore été soumis aux institutions financières sont remis dans la semaine suivant le recouvrement et comptabilisés au poste « Créiteurs » dans les bilans consolidés résumés. Comme ces fonds sont liés au contrat de service en cours et ne servent pas à titre de financement, les flux de trésorerie perçus auprès des clients et soumis aux institutions financières sont comptabilisés dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie comme faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

La Société a comptabilisé des frais de financement totaux de 5 326 \$ et de 6 352 \$, respectivement, au cours des trimestres clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024, et de 16 392 \$ et de 20 066 \$, respectivement, au cours des périodes de neuf mois closes le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024, au titre des ventes de créances clients aux institutions financières et aux programmes de fonds de roulement au poste « Autres charges » dans les états consolidés résumés des résultats.

Obligations au titre des programmes de financement de fournisseurs

La Société examine régulièrement les modalités des fournisseurs et a négocié des prolongations du délai de paiement au cours des dernières années dans le cadre de ses efforts visant à gérer efficacement le fonds de roulement et à améliorer les flux de trésorerie. Indépendamment des prolongations de délais de paiement susmentionnées, la Société et certaines institutions financières offrent des programmes volontaires de financement des fournisseurs qui permettent aux fournisseurs participants d'effectuer une demande de paiement de leurs factures auprès des institutions financières plus tôt que ce qui est prévu aux termes de la politique de paiement de la Société. La Société n'est pas partie aux ententes conclues entre les fournisseurs et les institutions financières, et ses obligations envers les fournisseurs, y compris les montants à recevoir et les dates de paiement prévues, ne sont pas touchées par la participation des fournisseurs dans les programmes de financement de fournisseurs. Les modalités de paiement de la Société aux institutions financières, y compris le calendrier et le montant des paiements, sont fondées sur les factures originales des fournisseurs. La Société n'a aucun intérêt économique dans la décision d'un fournisseur de participer aux programmes de financement de fournisseurs et ne subit aucune incidence financière en lien avec ces programmes. Par conséquent, les obligations au titre de ces programmes demeurent des dettes fournisseurs et ne sont pas représentatives d'ententes d'emprunt. Au 27 septembre 2025, au 28 décembre 2024 et au 28 septembre 2024, les montants à payer aux fournisseurs participant aux programmes de financement des fournisseurs totalisaient 103 954 \$, 106 543 \$ et 114 762 \$, respectivement, lesquels sont inclus au poste « Créiteurs » dans les bilans consolidés résumés.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

8) Dette

La dette se composait de ce qui suit :

	Taux d'intérêt au 27 septembre 2025	Montant en principal		Date d'échéance
		27 septembre 2025	28 décembre 2024	
Facilité de crédit garantie de premier rang				
Facilité d'emprunt renouvelable	5,97 %	162 500 \$	— \$	Mars 2030
Emprunt à terme A	5,91 %	397 500	403 070	Mars 2030
Emprunt à terme B	6,91 %	1 097 250	300 197	Mars 2032
Billets de premier rang portant intérêt à 9,000 %	9,00 %	600 000	600 000	Février 2031
Billets de premier rang portant intérêt à 4,875 %	— %	—	900 000	—
Facilité de titrisation des créances clients	5,72 %	109 000	95 000	Mai 2026
		2 366 250	2 298 267	
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt à long terme et l'escompte sur la dette		24 334	17 210	
Moins les échéances courantes		135 250	95 000	
		<u>2 206 666 \$</u>	<u>2 186 057 \$</u>	

Au 27 septembre 2025, les principales ententes de financement de la Société étaient la facilité de crédit garantie de premier rang, les billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % (les « billets de premier rang portant intérêt à 9,000 % »), et la facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation des créances clients »). Les soldes impayés au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024 sont présentés aux postes « Facilité de titrisation des créances clients », « Partie courante de la dette à long terme » et « Dette à long terme » dans les bilans consolidés résumés.

Refinancement de la dette et modifications

En mars 2025, la Société a refinancé la structure de sa dette afin de disposer d'une plus grande souplesse financière pour investir dans sa stratégie de croissance tout en concentrant les flux de trésorerie disponibles sur la réduction de la dette. Le refinancement de sa facilité de crédit garantie de premier rang comprend une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 750 000 \$ échéant le 7 mars 2030 (la « facilité de crédit renouvelable »), une facilité d'emprunt à terme A garantie de premier rang de 400 000 \$ échéant le 7 mars 2030 (la « facilité d'emprunt à terme A ») et une facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang de 1 100 000 \$ échéant le 7 mars 2032 (la « facilité d'emprunt à terme B »).

Le produit net tiré de la facilité d'emprunt à terme A et de la facilité d'emprunt à terme B, ainsi que les fonds en caisse, ont servi à rembourser les billets de premier rang portant intérêt à 4,875 % en circulation de la Société échéant en 2026 dont le montant en capital total initial était de 900 000 \$, à refinancer les facilités de crédit garanties de premier rang existantes de la Société et à payer les honoraires et les charges connexes. Le produit de la facilité de crédit renouvelable sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise et les besoins en fonds de roulement.

En mars 2025, le remboursement des billets de premier rang à 4,875 % a nécessité le versement d'une prime d'indemnisation de 1 394 \$, et la Société a engagé des charges hors trésorerie de 7 669 \$ pour la sortie du bilan des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis liés au refinancement de la facilité de crédit garantie de premier rang. De plus, la Société a engagé des frais de 19 575 \$ liés au refinancement de la facilité de crédit garantie de premier rang, dont une tranche de 821 \$ a été passée en charges et une tranche de 18 754 \$ a été inscrite au bilan à titre de frais d'émission de titres d'emprunt. La Société a également inscrit au bilan un escompte sur la dette de 2 750 \$ lié à la facilité d'emprunt à terme B. Les frais d'émission de titres d'emprunt inscrits au bilan et l'escompte sur la dette seront amortis dans la charge d'intérêts sur la durée respective des titres d'emprunt. Le versement de la prime d'indemnisation, la sortie du bilan des frais d'émission de titres d'emprunt et les frais imputés dans les charges ont donné lieu à des charges de 9 884 \$ en 2025, qui sont présentées au poste « Autres charges » dans les états consolidés résumés des résultats. Les paiements en espèces de la prime d'indemnisation anticipée et les honoraires inscrits au bilan à titre de frais d'émission de titres d'emprunt sont présentés au poste « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement » dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie. Les paiements en espèces au titre des tiers et les frais juridiques imputés aux charges sont présentés au poste « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles » des tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Le prix d'émission de la facilité d'emprunt à terme B correspond à 99,75 % du capital total. Les emprunts aux termes de la facilité d'emprunt à terme B porteront intérêt en fonction du taux de financement à un jour garanti (SOFR) majoré d'une marge applicable de 2,75 %. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable et de la facilité d'emprunt à terme A porteront intérêt en fonction du SOFR ou du « taux de base », dans chaque cas, plus une marge applicable. La marge applicable à la facilité de crédit renouvelable et à la facilité d'emprunt à terme A sera initialement de 2,00 % dans le cas des prêts fondés sur le SOFR et de 1,00 % dans le cas des emprunts à taux de base. Par la suite, cette marge applicable est déterminée par référence à une grille tarifaire énoncée dans la convention de crédit fondée sur le ratio de levier financier total net consolidé de la Société, allant d'un maximum de 2,00 % dans le cas des emprunts fondés sur le SOFR et de 1,00 % dans le cas des emprunts à taux de base jusqu'à un minimum de 1,25 % dans le cas des emprunts fondés sur le SOFR et de 0,25 % dans le cas des emprunts à taux de base. De plus, la partie inutilisée de la facilité de crédit renouvelable sera assujettie à une commission d'engagement, également déterminée en fonction de la grille tarifaire, allant d'un maximum de 0,30 % à un minimum de 0,175 %, en fonction du ratio de levier financier total net consolidé alors applicable de la Société. En vertu de la facilité de crédit renouvelable, un montant maximal de 112,5 millions de dollars peut être prélevé sous forme de lettres de crédit et un montant maximal de 37,5 millions de dollars peut être prélevé sous forme de prêts sur la facilité de crédit-relais.

La convention de crédit contient des clauses restrictives de nature financière visant à tester le ratio de levier financier et le ratio de couverture des intérêts de la Société. La clause restrictive de nature financière liée au ratio de levier financier exige que la Société maintienne un ratio de levier financier d'au plus 5,00 :1,00 pour les trimestres clos les 29 mars 2025 et 28 juin 2025, puis qu'il soit ramené à au plus 4,50 :1,00 pour chaque trimestre subséquent; toutefois, au gré de la Société, ce ratio de levier financier peut être porté à 4,75 :1,00 pour toute période d'au plus quatre trimestres consécutifs suivant certaines acquisitions, sous réserve de certaines conditions. La clause restrictive de nature financière relative aux ratios minimaux de couverture des intérêts exige que la Société maintienne un ratio de couverture des intérêts d'au moins 2,00 :1,00 pour les trimestres clos les 29 mars 2025 et 28 juin 2025, puis qu'il diminue à 2,25 :1,00 pour chaque trimestre subséquent. Les clauses restrictives de nature financières sont testées par rapport à la facilité de crédit renouvelable et à la facilité d'emprunt à terme A, mais pas par rapport à la facilité d'emprunt à terme B.

La convention de crédit contient des déclarations, des clauses restrictives et des cas de défaut qui sont habituels pour les opérations de financement de cette nature. Les cas de défaut de la convention de crédit comprennent, entre autres : a) le défaut de payer à échéance les obligations dues aux termes de cette convention; b) le défaut de respecter (et de corriger en temps opportun, s'il y a lieu) certaines clauses restrictives; c) certains défauts et certaines accélérations de paiement en vertu d'autres dettes; d) la survenance de cas de faillite ou d'insolvabilité; e) certains jugements contre la Société ou l'une de ses filiales visées par des restrictions; f) toute déclaration ou garantie faite en vertu de ces clauses ou du document connexe lié au prêt et certains certificats qui s'est ultérieurement révélée fausse à tout égard important et cette inexactitude est défavorable aux prêteurs; g) la survenance d'un changement de contrôle (au sens qui lui est donné dans la convention de crédit). En cas de défaut, les prêteurs peuvent résilier les engagements de prêt, accélérer tous les prêts et exercer leurs droits en vertu de la convention de crédit et des documents connexes liés au prêt.

Autres activités liées à la dette

Au 27 septembre 2025, la Société disposait d'une capacité d'emprunt de 584 564 \$ aux termes de la facilité de crédit renouvelable de 750 000 \$, compte tenu d'un montant de 2 936 \$ au titre des lettres de crédit de soutien et de crédit commercial émises et en cours aux termes de cette facilité.

La facilité de titrisation de créances clients, qui a été conclue en novembre 2007, a été modifiée en mai 2025, ce qui a donné lieu au report de la date d'échéance jusqu'en mai 2026 et a réduit la limite trimestrielle variable de la facilité de 2025 à 85 000 \$ pour le premier et le deuxième trimestres et à 115 000 \$ pour le troisième et le quatrième trimestres seulement dans la mesure où la valeur nominale des créances dans le lot de sûretés, déduction faite des concentrations, des réserves et des autres déductions applicables, excède le montant des emprunts en cours. De plus, la modification a donné lieu à la création de trois paliers de tarification fondés sur un ratio de levier financier net consolidé. Au 27 septembre 2025, la limite trimestrielle variable de la facilité s'élevait à 115 000 \$, la capacité d'emprunt maximale s'élevait à 115 000 \$ et la Société avait une capacité d'emprunt de 6 000 \$ aux termes de la facilité de titrisation des créances clients.

La Société disposait de capacités d'emprunt de 949 \$ aux termes d'autres facilités de crédit internationales, compte tenu des emprunts en cours au 27 septembre 2025. Au 27 septembre 2025, des lettres de crédit internationales de 9 849 \$ étaient en cours. Les liquidités disponibles pour d'autres facilités de crédit internationales sont réduites pour toute lettre de crédit internationale en cours. Les lettres de crédit internationales ne sont pas en cours aux termes d'une facilité de crédit spécifique et ne réduisent pas la capacité d'emprunt réelle en vertu de facilités de crédit spécifiques.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

En 2024, la Société a remboursé une tranche de 1 127 483 \$ de sa dette à terme en cours aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang, dont une tranche de 1 083 233 \$ est attribuable à des remboursements accélérés de la dette effectués au moyen d'une combinaison de trésorerie générée à l'aide de ses activités opérationnelles et du produit net issu de la clôture initiale de la vente des activités mondiales liées à *Champion*. Se reporter à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenus en vue de la vente » pour un complément d'information.

Au 27 septembre 2025, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière aux termes de ses facilités de crédit et de ses autres dettes en cours. Aux termes de sa facilité de crédit garantie de premier rang, entre autres clauses restrictives de nature financière et non financière, la Société est tenue de maintenir un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio de levier maximal tels qu'ils sont décrits ci-dessus, chacun étant défini dans la facilité de crédit garantie de premier rang. La méthode de calcul de toutes les composantes utilisées dans les clauses restrictives est incluse dans la facilité de crédit garantie de premier rang.

9) Impôt sur le résultat

Au cours du trimestre clos le 27 septembre 2025, l'économie d'impôt s'est établie à 219 548 \$, ce qui a donné lieu à un taux d'impôt effectif de (419,3) %, et au cours du trimestre clos le 28 septembre 2024, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 11 430 \$, ce qui a donné lieu à un taux d'impôt effectif de 31,6 %. Pour la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, les économies d'impôt se sont chiffrées à 201 771 \$, ce qui a donné lieu à un taux d'impôt effectif de (118,8) %, et pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2024, les charges d'impôt sur le résultat se sont établies à 31 486 \$, ce qui a donné lieu à un taux d'impôt effectif de (28,1) %. Les taux d'impôt effectifs de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 27 septembre 2025 diffèrent essentiellement du taux prévu par la loi aux États-Unis en raison de la libération de provisions pour moins-value comptabilisées à l'égard d'actifs d'impôt différé américains. Les taux d'impôt effectifs de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 28 septembre 2024 diffèrent essentiellement du taux prévu par la loi aux États-Unis en raison des provisions pour moins-value visant certains actifs nets d'impôt différé. La Société avait des éléments favorables distincts de 227 356 \$ et de 226 083 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 27 septembre 2025, et elle avait des éléments individuels défavorables de 1 198 \$ et des éléments favorables distincts de 424 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 28 septembre 2024.

Au 27 septembre 2025, la Société a libéré des provisions pour moins-value de 240 974 \$ comptabilisées à l'ouverture de l'exercice dans les actifs d'impôt différé américains. La libération de provisions pour moins-value indique qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé se concrétiseront. La Société évalue régulièrement la nécessité d'une provision pour moins-value à l'égard de ses actifs d'impôt différé. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte tant des indices favorables que défavorables liés à la probabilité de réalisation des actifs d'impôt différé afin de déterminer, selon le poids de tous les éléments probants disponibles, s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé ne seront pas réalisés. Au 27 septembre 2025, selon l'analyse des indices favorables et défavorables effectuée par la Société, celle-ci a conclu qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie importante de ses actifs d'impôt différé fédéraux américains et certains de ses actifs d'impôt étatiques américains seront réalisables compte tenu des bénéfices courants et futurs prévus. Lorsqu'une variation de la provision pour moins-value est comptabilisée au cours d'une période intermédiaire, la variation de la provision pour moins-value découlant du revenu de l'exercice considéré est incluse dans le taux d'impôt effectif annuel et la libération de la provision pour moins-value étayée par des projections de bénéfice imposable futur est comptabilisée à titre d'économie d'impôt distincte dans la période intermédiaire. La libération de ces provisions pour moins-value a donné lieu à une économie d'impôt distincte de 225 499 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 27 septembre 2025. La Société continue de maintenir une provision pour moins-value à l'égard de certains actifs d'impôt différé fédéraux américains, étatiques américains et étrangers qui ne respectent pas le critère du caractère plus probable qu'improbable. La Société surveille la nécessité d'une provision pour moins-value par rapport à ses actifs d'impôt différé sur une base trimestrielle.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »), une association internationale de 38 pays, dont les États-Unis, a proposé des modifications à de nombreux principes fiscaux de longue date, y compris une initiative mondiale en matière d'impôt minimum. Le 12 décembre 2022, les États membres de l'Union européenne ont convenu de mettre en œuvre le taux d'impôt minimum mondial des sociétés de 15 % du Pilier 2 de l'OCDE pour les sociétés dont les produits sont d'au moins 790 000 \$, taux qui est entré en vigueur en 2024. Bien qu'il existe une incertitude quant à la question de savoir si les États-Unis édicteront une loi pour adopter le Pilier 2, certains pays dans lesquels la Société exerce des activités ont adopté une loi, et d'autres pays sont en voie de promulguer une loi pour mettre en œuvre le Pilier 2. La Société ne s'attend pas à ce que le Pilier 2 ait un impact significatif sur son taux d'impôt effectif ou sur ses résultats opérationnels consolidés, sa situation financière et ses flux de trésorerie pour 2025. La Société continue de surveiller l'évolution des lois ayant trait au Pilier 2 et son incidence potentielle sur les périodes futures.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Le 4 juillet 2025, le président Trump a promulgué la loi intitulée *One Big Beautiful Bill Act* (« OBBA » ou « la loi »). La loi contient un large éventail des dispositions relatives à la réforme fiscale, qui comprend la prolongation et la modification de certaines dispositions de la loi intitulée *Tax Cuts and Jobs Act*, la passation en charges immédiate des dépenses nationales de recherche et de développement, le rétablissement de l'amortissement au titre des primes de 100 % et une limitation de la charge d'intérêts fondée sur le BAIIA, avec diverses dates d'entrée en vigueur à compter de 2025. La Société a pris en considération l'incidence de l'OBBA sur son taux d'impôt effectif annuel. Ces dispositions n'ont pas eu d'incidence significative sur les impôts sur le résultat dans les états financiers consolidés résumés de la Société pour le trimestre ou la période de neuf mois clos le 27 septembre 2025.

10) Cumul des autres éléments du résultat global

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Écart de conversion cumulé	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies	Impôt sur le résultat	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 28 juin 2025	(285 429) \$	(2 726) \$	(383 425) \$	146 953 \$	(524 627) \$
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	—	(1 230)	3 575	36	2 381
Activité au titre des autres éléments du résultat global de la période considérée	1 993	(395)	20	(119)	1 499
Cumul des autres éléments du résultat global	1 993	(1 625)	3 595	(83)	3 880
Solde au 27 septembre 2025	(283 436) \$	(4 351) \$	(379 830) \$	146 870 \$	(520 747) \$

	Écart de conversion cumulé	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies	Impôt sur le résultat	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 28 décembre 2024	(334 306) \$	2 595 \$	(390 521) \$	145 010 \$	(577 222) \$
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	—	(2 998)	10 744	871	8 617
Activité au titre des autres éléments du résultat global de la période considérée	50 870	(3 948)	(53)	989	47 858
Cumul des autres éléments du résultat global	50 870	(6 946)	10 691	1 860	56 475
Solde au 27 septembre 2025	(283 436) \$	(4 351) \$	(379 830) \$	146 870 \$	(520 747) \$

	Écart de conversion cumulé ⁽¹⁾	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies	Impôt sur le résultat	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 29 juin 2024	(261 663) \$	5 781 \$	(410 318) \$	146 609 \$	(519 591) \$
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	—	(4 336)	3 863	520	47
Activité au titre des autres éléments du résultat global de la période considérée	53 550	(8 242)	702	29	46 039
Cumul des autres éléments du résultat global	53 550	(12 578)	4 565	549	46 086
Solde au 28 septembre 2024	(208 113) \$	(6 797) \$	(405 753) \$	147 158 \$	(473 505) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)
(non audité)

	Écart de conversion cumulé ¹⁾	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies	Impôt sur le résultat	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 30 décembre 2023	(213 482) \$	(5 967) \$	(419 835) \$	146 973 \$	(492 311) \$
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	—	(11 500)	13 251	1 646	3 397
Activité au titre des autres éléments du résultat global de la période considérée	5 369	10 670	831	(1 461)	15 409
Cumul des autres éléments du résultat global	5 369	(830)	14 082	185	18 806
Solde au 28 septembre 2024	(208 113) \$	(6 797) \$	(405 753) \$	147 158 \$	(473 505) \$

- 1) L'écart de conversion cumulé comprend les écarts de conversion et les couvertures de l'investissement net. Se reporter à la note « Instruments financiers et gestion des risques » pour un complément d'information sur les couvertures de l'investissement net.

Les reclassements hors du cumul des autres éléments du résultat global de la Société se présentent comme suit :

Composante du cumul des autres éléments du résultat global	Emplacement de reclassement depuis les autres éléments du résultat global	Montant du reclassement du cumul des autres éléments du résultat global comptabilisé en résultat net			
		Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Profit sur les contrats de change à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Coût des ventes	1 571 \$	873 \$	4 467 \$	2 739 \$
	Impôt sur le résultat	(414)	(296)	(1 144)	(898)
	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	—	563	21	1 407
	Après impôt	1 157	1 140	3 344	3 248
Profit (perte) sur les contrats de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Charges d'intérêts, montant net	(341)	2 680	(1 491)	6 838
	Impôt sur le résultat	374	—	374	—
	Après impôt	33	2 680	(1 117)	6 838
Amortissement de la perte actuarielle différée et des coûts des services rendus et du coût de règlement	Autres charges	(3 575)	(3 863)	(10 744)	(13 251)
	Impôt sur le résultat	4	(4)	(100)	(232)
	Après impôt	(3 571)	(3 867)	(10 844)	(13 483)
Total des reclassements		(2 381) \$	(47) \$	(8 617) \$	(3 397) \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

11) Instruments financiers et gestion des risques

La Société utilise des contrats de change à terme et a eu recours à des contrats de swap de devises pour gérer son exposition aux variations du cours du change, principalement attribuables au dollar australien, au dollar canadien et au peso mexicain, et elle a recours à des contrats de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

	Type de couverture	27 septembre 2025	28 décembre 2024
Montant notionnel équivalent en dollars américains des instruments dérivés :			
Contrats de change à terme	Flux de trésorerie et évaluation à la valeur du marché	169 002 \$	154 310 \$
Contrats de taux d'intérêt	Flux de trésorerie	200 000 \$	— \$

Justes valeurs des instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés liés aux contrats de change à terme et aux contrats de taux d'intérêt comptabilisés dans les bilans consolidés résumés de la Société se présentent comme suit :

		Juste valeur	
		27 septembre 2025	28 décembre 2024
Dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Autres actifs courants	257 \$	4 431 \$
Contrats de taux d'intérêt	Autres actifs courants	113	—
Contrats de change à terme	Autres actifs non courants	8	361
Contrats de taux d'intérêt	Autres actifs non courants	145	—
Dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Autres actifs courants	175	3 941
Total des actifs dérivés		698	8 733
Dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Charges à payer	(1 480)	(41)
Contrats de change à terme	Autres passifs non courants	(78)	—
Dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats de change à terme	Charges à payer	(1 927)	(20)
Total des passifs dérivés		(3 485)	(61)
Actif (passif) dérivé, montant net		(2 787) \$	8 672 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Société utilise des contrats de change à terme et a eu recours à des contrats de swap de devises pour réduire l'incidence des variations du cours du change sur les transactions libellées en devises, les placements libellés en devises et d'autres risques de change connus. Les profits et les pertes découlant de ces contrats visent à compenser les pertes et les profits sur la transaction couverte dans le but de réduire la volatilité du bénéfice liée aux variations du cours de change. La Société a également recours à des contrats de taux d'intérêt pour réduire l'incidence de la variabilité des paiements d'intérêts futurs sur la dette à taux variable afin de fixer avec certitude les flux de trésorerie futurs.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

En mars 2023, la Société a conclu un contrat de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 900 000 \$, qui sera amorti pour s'établir à 600 000 \$ au 31 mars 2025. La Société a désigné ce contrat de taux d'intérêt, qui vient à échéance le 31 mars 2026, comme couverture de la variabilité des taux d'intérêt spécifiés contractuellement au-delà de 50 points de base associée aux paiements d'intérêts futurs sur une partie des prêts à terme à taux variable de la Société afin de fixer avec certitude les flux de trésorerie futurs. En octobre 2024, dans le cadre du remboursement de la dette à terme liée à la clôture initiale de la vente des activités mondiales liées à *Champion*, la Société a mis fin au contrat de taux d'intérêt, qui comportait une perte résiduelle de 4 155 \$ dans le cumul des autres éléments du résultat global à la date de résiliation et qui sera amortie par imputation aux résultats jusqu'à la date d'échéance initiale du contrat, soit le 31 mars 2026. En avril 2025, la Société a conclu deux contrats de swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 200 000 \$, qui viendront à échéance en avril 2027. La Société a désigné ces contrats pour couvrir la variabilité associée au paiement d'intérêts futurs sur une partie de ses dettes à taux variable, qui s'ajoute au montant de 600 000 \$ tiré du contrat de taux d'intérêt non couvert jusqu'à sa date de résiliation initiale en mars 2026, afin d'assurer la certitude des flux de trésorerie futurs.

La Société prévoit reclasser une perte nette d'environ 3 169 \$ du cumul des autres éléments du résultat global dans les résultats au cours des 12 prochains mois. La Société couvre son exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs libellés en devises au titre des transactions prévues au cours des 17 prochains mois et à la variabilité des paiements d'intérêts futurs sur la dette au cours des 18 prochains mois. La Société prévoit également comptabiliser l'amortissement au titre du cumul des autres éléments du résultat global lié au contrat de taux d'intérêt au cours des 6 prochains mois.

L'incidence des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sur les états consolidés résumés des résultats et le cumul des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des instruments dérivés				
	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Contrats de change à terme	(598) \$	(2 100) \$	(4 772) \$	3 200 \$
Contrats de taux d'intérêt	203	(6 142)	824	7 470
Total	(395) \$	(8 242) \$	(3 948) \$	10 670 \$

		Montant du profit (de la perte) reclassé du cumul des autres éléments du résultat global comptabilisé en résultat net			
	Emplacement du profit (de la perte) reclassé(e) du cumul des autres éléments du résultat global	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Contrats de change à terme ¹⁾	Coût des ventes	1 571 \$	873 \$	4 467 \$	2 739 \$
Contrats de change à terme ¹⁾	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	—	783	22	1 923
Contrats de taux d'intérêt	Charges d'intérêts, montant net	(341)	2 680	(1 491)	6 838
Total		1 230 \$	4 336 \$	2 998 \$	11 500 \$

- 1) La Société n'exclut pas du test d'efficacité les montants au titre des couvertures de flux de trésorerie qui devraient être comptabilisés en résultat net en fonction des variations de la juste valeur.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Le tableau qui suit présente les postes des états consolidés résumés des résultats dans lesquels l'incidence des couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Coût des ventes	528 233 \$	526 890 \$	1 551 081 \$	1 649 716 \$
Charges de vente et charges générales et administratives	255 922 \$	279 440 \$	749 981 \$	903 005 \$
Charges d'intérêts, montant net	47 116 \$	48 542 \$	137 971 \$	149 404 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	(1 171) \$	5 229 \$	(28 655) \$	(163 888) \$

Couvertures de l'investissement net

En juillet 2019, la Société a conclu deux swaps de devises payeur taux fixe / receveur taux fixe d'un montant notionnel total de 300 000 €, qui ont été désignés comme couvertures d'une partie du solde d'ouverture de l'investissement net de la Société dans ses filiales européennes. Ces contrats de swap de devises, dont la date d'échéance initiale était le 15 mai 2024, ont permis d'échanger des paiements d'intérêts libellés en dollars américains contre des paiements d'intérêts libellés en euros, convertissant ainsi économiquement une partie des billets de premier rang à taux fixe de 4,625 % de la Société en une obligation libellée en euros à taux fixe de 2,3215 %.

En juillet 2019, la Société a également désigné le montant total de ses billets de premier rang à 3,5 % d'une valeur comptable de 500 000 €, qui étaient des instruments financiers non dérivés, comme couverture d'une partie du solde d'ouverture de l'investissement net en Europe de la Société. Le 1^{er} avril 2021, la Société a réduit la valeur de ses billets de premier rang à 3,5 % désignés comme couverture de l'investissement net en Europe, la faisant passer de 500 000 € à 200 000 €. En février 2023, dans le cadre du rachat des billets de premier rang à 3,5 %, la Société a révoqué la désignation du reste des billets de premier rang à 3,5 % comme couverture de l'investissement net en Europe et a dénoué ces contrats de swap de devises. Au moment du règlement, il y avait un profit cumulé de 5 525 \$ provenant de la partie désignée des billets de premier rang à 3,5 % et un profit cumulé de 19 001 \$ provenant des contrats de swap de devises qui sont demeurés dans l'écart de conversion cumulé, une composante du cumul des autres éléments du résultat global. Les deux éléments ont été comptabilisés dans les résultats à l'achèvement de la clôture initiale des activités mondiales liées à *Champion* au quatrième trimestre de 2024. Au 27 septembre 2025 ou au 28 décembre 2024, la Société n'avait aucun instrument financier dérivé ou non dérivé désigné comme couverture de l'investissement net.

Couvertures au titre de l'évaluation à la valeur de marché

Les dérivés utilisés dans les couvertures au titre de l'évaluation à la valeur de marché ne sont pas désignés comme couvertures en vertu des normes comptables. La Société utilise les contrats dérivés de change à terme comme couvertures de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les soldes existants des créances clients et des créditeurs et les transactions de prêt intersociétés libellés en devises. Les contrats dérivés de change à terme sont comptabilisés en tant que couvertures au titre de l'évaluation à la valeur de marché lorsque l'élément couvert est un actif ou un passif comptabilisé qui est réévalué dans chaque période comptable. Le profit ou la perte découlant des variations de la juste valeur est comptabilisé directement dans les résultats. Le profit ou la perte sur ces contrats compense en grande partie le profit net ou la perte nette de réévaluation sur les actifs et les passifs connexes.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

L'incidence des instruments dérivés non désignés comme couvertures sur les états consolidés résumés des résultats se présente comme suit :

		Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) en résultat net			
		Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	Emplacement du profit (de la perte)	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Contrats de change à terme	Coût des ventes	667 \$	(1 156) \$	(6 842) \$	(428) \$
Contrats de change à terme	Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	—	(2 676)	—	(143)
Total		667 \$	(3 832) \$	(6 842) \$	(571) \$

12) Juste valeur des actifs et des passifs

Au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024, la Société détenait certains actifs et passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur de façon récurrente. Il s'agissait des instruments dérivés de la Société liés aux contrats dérivés de change à terme et aux passifs au titre du régime de rémunération différée. Les justes valeurs des contrats dérivés de change à terme sont déterminées à l'aide des flux de trésorerie des contrats à terme, des taux d'actualisation pour tenir compte de l'écoulement du temps et des données actuelles sur le marché des changes, qui sont tous fondés sur des données d'entrée facilement disponibles sur les marchés publics et qui sont classés au niveau 2. La juste valeur des passifs au titre du régime de rémunération différée est fondée sur des données actuelles du marché facilement disponibles et qui sont classées au niveau 2. Les placements de la Société dans des régimes de retraite à prestations définies n'ont pas à être évalués à la juste valeur ni à être présentés sur une base récurrente trimestrielle.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 27 septembre 2025, aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation utilisées par la Société pour évaluer la juste valeur de l'actif et du passif sur une base récurrente. Au 27 septembre 2025 et au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos à cette date, la Société n'avait aucun actif non financier ou passif non financier devant faire l'objet d'une évaluation à la juste valeur sur une base récurrente ou non récurrente.

Les tableaux qui suivent présentent, par niveau de hiérarchie des justes valeurs, les actifs et les passifs financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 27 septembre 2025				
	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Données d'entrée non observables importantes (niveau 3)
Contrats de change à terme – actifs	440 \$	— \$	440 \$	— \$
Contrats de taux d'intérêt – actifs	258	—	258	—
Contrats de change à terme – passifs	(3 485)	—	(3 485)	—
Total des contrats dérivés	(2 787)	—	(2 787)	—
Passif au titre du régime de rémunération différée	(11 706)	—	(11 706)	—
Total	(14 493) \$	— \$	(14 493) \$	— \$

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

	Actifs (passifs) à la juste valeur au 28 décembre 2024			
	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Données d'entrée non observables importantes (niveau 3)
Contrats de change à terme – actifs	8 733 \$	— \$	8 733 \$	— \$
Contrats de change à terme – passifs	(61)	—	(61)	—
Total des contrats dérivés	8 672	—	8 672	—
Passif au titre du régime de rémunération différée	(12 987)	—	(12 987)	—
Total	(4 315) \$	— \$	(4 315) \$	— \$

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des créditeurs se rapprochait de la juste valeur au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024. La valeur comptable des créances clients comprenait une provision pour créances douteuses, des ajustements et d'autres déductions de 20 110 \$ et de 21 120 \$ au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024, respectivement. La juste valeur de la dette, qui est classée en tant que passif de niveau 2, s'établissait à 2 403 942 \$ et à 2 326 202 \$ au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024, respectivement. La dette avait une valeur comptable de 2 366 250 \$ et de 2 298 267 \$ au 27 septembre 2025 et au 28 décembre 2024, respectivement. Les justes valeurs ont été estimées au moyen des cours du marché provenant des marchés secondaires, qui tiennent compte du risque de crédit et des conditions liées au marché de la Société.

13) Informations sur les secteurs d'activité

La Société surveille régulièrement ses secteurs à présenter afin de déterminer si des changements dans les faits et circonstances indiqueraient qu'il est nécessaire d'apporter des changements dans la détermination ou le regroupement des secteurs opérationnels. Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente des activités mondiales liées à *Champion*, comme il est mentionné à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenues en vue de la vente ». Par conséquent, cette entreprise a été reclassée comme étant détenue en vue de la vente et prise en compte dans les activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Bien que les activités mondiales liées à *Champion* aient été prises en compte dans tous les secteurs à présenter avant leur reclassement dans les activités abandonnées, les activités américaines liées à *Champion* représentaient la majeure partie de l'ancien secteur Vêtements de sport de la Société. Par conséquent, l'ancien secteur « Vêtements de sport » a été éliminé et les informations sectorielles figurant aux présentes excluent les résultats des activités mondiales liées à *Champion* pour toutes les périodes présentées. En raison du virage stratégique et de la réorganisation qui en a découlé, le président et chef de la direction, qui est le principal décideur opérationnel de la Société, a commencé à examiner l'ensemble des activités liées aux vêtements d'intérieur et aux vêtements de sport aux États-Unis comme un secteur opérationnel à présenter pour les activités américaines, et les activités de la Société sont maintenant gérées et présentées dans deux secteurs opérationnels, chacun constituant un secteur opérationnel à présenter aux fins de la présentation de l'information financière, soit les activités américaines et les activités internationales. En décembre 2024, les activités japonaises liées à *Champion*, qui étaient auparavant présentées dans le secteur des activités internationales, étaient classées comme détenues en vue de la vente et prises en compte dans les activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Par conséquent, les activités japonaises liées à *Champion* ont été exclues des informations sectorielles internationales figurant aux présentes. Ces changements ont été appliqués à toutes les périodes présentées. Ces secteurs sont organisés et gérés principalement par emplacement géographique. Chaque secteur a sa propre équipe de direction qui est responsable des activités du secteur, mais les secteurs partagent la même chaîne d'approvisionnement et les mêmes plateformes de médias sociaux et de commercialisation.

Le poste « Autres » comprend les ventes de la Société liées aux ententes de services de transition à court terme et au soutien des entreprises cédées. Les activités liées aux magasins d'usine de la Société situés aux États-Unis étaient également prises en compte dans le poste « Autres » avant leur reclassement dans les activités abandonnées au deuxième trimestre de 2024, comme il est indiqué à la note « Actifs et passifs d'entreprises détenues en vue de la vente ». En raison de ce reclassement, les résultats des activités des magasins d'usine situés aux États-Unis sont exclus des informations sectorielles figurant aux présentes pour toutes les périodes présentées.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Les types de marchandises et de services dont sont tirés les produits de chaque secteur à présenter sont présentés ci-après.

- Le secteur « Activités américaines » comprend principalement les ventes de vêtements d'intérieur aux États-Unis et de vêtements de base de marques, dont la demande est tributaire du réapprovisionnement de par sa nature, dans les catégories de produits des sous-vêtements pour hommes, des petites culottes pour femmes, des sous-vêtements et des chaussettes pour enfants et des vêtements intimes, y compris les soutiens-gorge et les vêtements aminçissants. Ce secteur comprend également les ventes d'autres vêtements de marques aux États-Unis qui sont principalement de nature saisonnière tant pour les détaillants que pour les grossistes.
- Le secteur « Activités internationales » comprend principalement les ventes de vêtements d'intérieur et d'autres vêtements de base de la Société à l'extérieur des États-Unis, principalement en Australie, en Amérique latine, en Asie et au Canada.

La Société évalue la performance opérationnelle de ses secteurs en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel, qui correspond au bénéfice opérationnel avant les charges générales du siège social, les coûts de restructuration et autres coûts liés à des mesures et l'amortissement des immobilisations incorporelles. Les méthodes comptables des secteurs sont conformes à celles décrites à la note « Sommaire des principales méthodes comptables » afférente aux états financiers consolidés de la Société inclus dans son rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 28 décembre 2024.

	Trimestre clos le 27 septembre 2025		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	647 531 \$	204 371 \$	851 902 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			39 781
Total des ventes nettes			891 683
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	41 626	9 111	50 737
Distribution	41 444	16 876	58 320
Autres coûts sectoriels ²⁾	420 462	157 585	578 047
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	143 999	20 799	164 798
Rapprochement du bénéfice opérationnel :			
Autre bénéfice			1 416
Charges générales du siège social			(46 737)
Coûts de restructurations et autres coûts liés aux mesures			(8 280)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(3 669)
Total du bénéfice opérationnel			107 528
Autres charges			(8 053)
Charges d'intérêts, montant net			(47 116)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			52 359 \$

1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.

2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)
(non audité)

	Trimestre clos le 28 septembre 2024		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	678 345 \$	222 410 \$	900 755 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			(388)
Total des ventes nettes			900 367
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	39 081	8 828	47 909
Distribution	44 086	17 198	61 284
Autres coûts sectoriels ²⁾	445 541	168 680	614 221
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	149 637	27 704	177 341
Rapprochement du bénéfice opérationnel :			
Autre perte			(1 989)
Charges générales du siège social			(58 449)
Coûts de restructurations et autres coûts liés aux mesures			(18 945)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(3 921)
Total du bénéfice opérationnel			94 037
Autres charges			(9 343)
Charges d'intérêts, montant net			(48 542)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			36 152 \$

- 1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.
- 2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)
(non audité)

	Période de neuf mois close le 27 septembre 2025		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	1 919 239 \$	625 863 \$	2 545 102 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			98 054
Total des ventes nettes			2 643 156
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	103 350	28 475	131 825
Distribution	125 085	52 047	177 132
Autres coûts sectoriels ²⁾	1 251 008	477 796	1 728 804
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	439 796	67 545	507 341
Rapprochement du bénéfice opérationnel :			
Autre bénéfice			8 233
Charges générales du siège social			(154 337)
Coûts de restructurations et autres coûts liés aux mesures			(8 198)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(10 945)
Total du bénéfice opérationnel			342 094
Autres charges			(34 348)
Charges d'intérêts, montant net			(137 971)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			169 775 \$

- 1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.
- 2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite
(les montants sont en milliers, sauf les données par action)
(non audité)

	Période de neuf mois close le 28 septembre 2024		
	États-Unis	International	Total
Ventes nettes sectorielles	1 962 390 \$	655 494 \$	2 617 884 \$
Rapprochement des ventes nettes :			
Autres ventes nettes			1 085
Total des ventes nettes			2 618 969
Moins ¹⁾ :			
Médias, publicité et promotion	100 956	25 763	126 719
Distribution	129 433	53 504	182 937
Autres coûts sectoriels ²⁾	1 325 887	501 485	1 827 372
Total du bénéfice opérationnel sectoriel	406 114	74 742	480 856
Rapprochement du bénéfice opérationnel :			
Autre perte			(1 438)
Charges générales du siège social			(177 353)
Coûts de restructurations et autres coûts liés aux mesures			(222 948)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(12 869)
Total du bénéfice opérationnel			66 248
Autres charges			(29 021)
Charges d'intérêts, montant net			(149 404)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat			(112 177) \$

- 1) Les principales catégories de charges et les principaux montants correspondent aux informations sectorielles qui sont régulièrement fournies au principal décideur opérationnel.
- 2) Les autres coûts sectoriels comprennent le coût des ventes, les charges liées à la commercialisation, les charges de ventes et autres charges administratives.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

La Société a engagé des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures qui ont été présentées aux postes suivants des états consolidés résumés des résultats :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Coût des ventes	255 \$	1 117 \$	(3 520) \$	89 941 \$
Charges de vente et charges générales et administratives	8 025	17 828	11 718	133 007
Total inclus dans le bénéfice opérationnel	8 280	18 945	8 198	222 948
Autres charges	—	—	9 979	—
Total inclus dans le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	8 280	18 945	18 177	222 948
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	227 732	—	227 732	—
Coûts (avantages) de restructuration et autres coûts (avantages) liés aux mesures inclus dans le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies	(219 452) \$	18 945 \$	(209 555) \$	222 948 \$

Les composantes des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures se présentent comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures :				
Services professionnels	3 119 \$	8 271 \$	6 485 \$	12 704 \$
Mesures liées aux effectifs et indemnités de départ connexes	(283)	(1 245)	(1 102)	17 853
Restructuration et consolidation de la chaîne d'approvisionnement	731	10 710	(2 513)	169 624
Pertes de valeur des actifs du siège social	—	—	—	20 107
Autres	4 713	1 209	5 328	2 660
Total inclus dans le bénéfice opérationnel	8 280	18 945	8 198	222 948
Perte sur l'extinction de la dette incluse dans les autres charges	—	—	9 979	—
Total inclus dans le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	8 280	18 945	18 177	222 948
(Charge) économie d'impôt sur le résultat distincte	227 732	—	227 732	—
Incidence fiscale au titre des mesures	—	—	—	—
Total inclus dans (la charge) l'économie d'impôt sur le résultat	227 732	—	227 732	—
Coûts (avantages) de restructuration et autres coûts (avantages) liés aux mesures inclus dans le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies	(219 452) \$	18 945 \$	(209 555) \$	222 948 \$

Par suite de la vente des activités mondiales liées à *Champion* et de la conclusion de la sortie des magasins d'usine aux États-Unis, la Société a commencé à mettre en œuvre d'importantes mesures de restructuration et de consolidation au deuxième trimestre de 2024 au sein de son réseau de chaîne d'approvisionnement, tant pour la fabrication que pour la distribution, ainsi que des réductions des coûts et de l'effectif de la Société afin d'harmoniser le réseau de la Société et d'améliorer sa structure de coûts globale au sein des activités poursuivies pour stimuler la performance opérationnelle et l'expansion des marges.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Les coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures et ajustements dans le bénéfice opérationnel se sont chiffrés à 8 280 \$ et à 18 945 \$, respectivement, pour les trimestres clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024, et à 8 198 \$ et à 222 948 \$, respectivement, pour les périodes de neuf mois closes le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024, comme il est décrit plus en détail ci-dessous.

- Les charges liées aux services professionnels comprennent principalement les honoraires de services-conseils et services de consultation liés aux activités de restructuration, y compris les initiatives de la Société en matière de transformation des coûts et de modernisation technologique, qui sont présentés au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés résumés des résultats.
- La Société a comptabilisé des mesures liées à l'effectif et des indemnités de départ connexes, y compris des ajustements ultérieurs aux estimations initiales, découlant des activités de restructuration et des initiatives relatives au modèle opérationnel, qui sont principalement reflétées au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés résumés des résultats.
- Les charges liées à la restructuration et à la consolidation de la chaîne d'approvisionnement sont principalement attribuables aux charges et aux ajustements subséquents apportés aux estimations relatives aux mesures liées à l'effectif et aux indemnités de départ connexes se rapportant à la restructuration et aux efforts de consolidation au sein du réseau de chaîne d'approvisionnement de la Société, ainsi qu'aux charges au titre de l'amortissement accéléré des actifs au titre du droit d'utilisation pour les facilités louées dont la Société prévoit de se départir avant la fin de la durée du contrat de location et à l'amortissement de certaines immobilisations corporelles.
- Les pertes de valeur des actifs du siège social représentent principalement des charges comptabilisées au cours de la période de neuf mois close le 28 septembre 2024 relativement à une résiliation de contrat de 10 395 \$ et à la dépréciation de l'emplacement du siège social de la Société, qui était classé comme détenu en vue de la vente, de 9 712 \$, et qui ont été comptabilisées respectivement aux postes « Coûts des ventes » et « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés résumés des résultats.
- Les autres charges pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 27 septembre 2025 sont principalement liées aux frais de transaction et aux charges liées à la planification de la transition liés aux transactions en cours avec Gildan, lesquels ont été principalement comptabilisés au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés résumés des résultats. Les charges de restructuration restantes et les autres charges liées à des mesures dans le bénéfice opérationnel sont des charges liées aux initiatives de biens immobiliers liées au déménagement du siège social de la Société et à d'autres coûts de restructuration et coûts liés à des mesures.

Au cours de la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, la Société a comptabilisé des coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures totalisant 9 979 \$ relativement au refinancement de la facilité de crédit garantie de premier rang et au remboursement de ses billets de premier rang portant intérêt à 4,875 %. Les coûts, qui sont comptabilisés au poste « Autres charges » dans les états consolidés résumés des résultats, comprennent un versement de 1 394 \$ au titre d'une prime d'indemnisation requise liée au remboursement des billets de premier rang portant intérêt à 4,875 %, des charges au titre de frais externes et de frais juridiques de 686 \$ liées au refinancement de la facilité de crédit garantie de premier rang et des charges hors trésorerie de 7 669 \$ au titre de la sortie du bilan des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis connexes. Se reporter à la note « Dette » pour obtenir de plus amples renseignements.

Au cours de la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, la Société a comptabilisé une économie d'impôt distincte hors trésorerie de 227 732 \$ principalement au titre de la libération de provisions pour moins-value comptabilisées à l'égard de certains actifs d'impôt différé fédéraux et étatiques américains, qui est comptabilisée au poste « Charge d'impôt sur le résultat (économie) » dans les états consolidés résumés des résultats. Au 27 septembre 2025, selon l'analyse de l'ensemble des incidences favorables et défavorables effectuée par la Société, celle-ci a conclu qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie importante de ses actifs d'impôt différé fédéraux et de certains États américains sera réalisable compte tenu de ses résultats courants et de ses résultats futurs prévus. La Société continue de maintenir une provision pour moins-value à l'égard de certains actifs d'impôt différé fédéraux et étatiques américains et des actifs d'impôt différé étrangers qui ne respectent pas le critère de réalisation du plus probable qu'improbable. La Société surveille la nécessité d'une provision pour moins-value par rapport à ses actifs d'impôt différé sur une base trimestrielle.

HANESBRANDS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS - suite (les montants sont en milliers, sauf les données par action) (non audité)

Au 28 décembre 2024, la Société avait une charge à payer de 42 175 \$ se rapportant aux versements prévus au titre des prestations liés aux mesures prises au cours d'exercices antérieurs. Au cours de la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, la Société a approuvé des mesures liées à l'effectif de 330 \$ qui ont été comptabilisées au poste « Charges de vente et charges générales et administratives » dans les états consolidés résumés des résultats et incluses au poste « Mesures liées à l'effectif et indemnités de départ connexes » dans le tableau sur les coûts de restructuration et autres coûts liés aux mesures ci-dessus. Au cours de la période de neuf mois close le 27 septembre 2025, la Société a effectué des versements de prestations et d'autres ajustements de 24 402 \$, ce qui a donné lieu à une charge à payer de 18 103 \$ à la clôture, laquelle est incluse au poste « Charges à payer » dans les bilans consolidés résumés au 27 septembre 2025.

Le tableau qui suit présente les informations sectorielles sur les actifs au 27 septembre 2025, au 28 décembre 2024 et au 28 septembre 2024 :

	27 septembre 2025		28 décembre 2024		28 septembre 2024
Actifs - Stocks					
États-Unis	798 391 \$		711 323 \$		726 576 \$
International	192 562		146 190		170 594

Le tableau suivant présente les informations sectorielles relatives à la dotation aux amortissements pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024 :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Dotation aux amortissements				
États-Unis	4 874 \$	15 014 \$	12 700 \$	40 085 \$
International	1 587	2 695	6 606	8 332